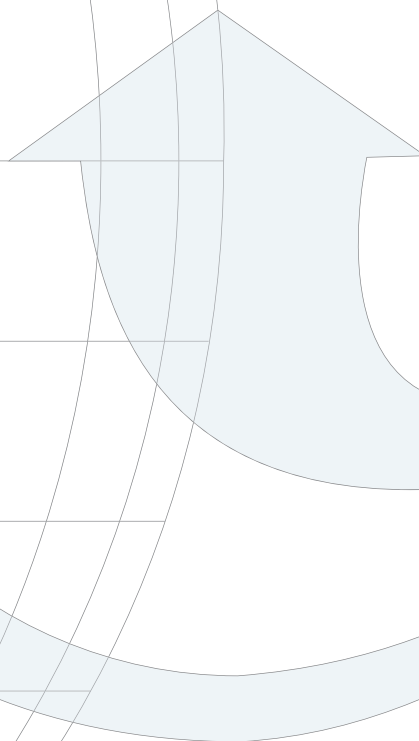


GROUPE EDF Rapport annuel 2001

États financiers



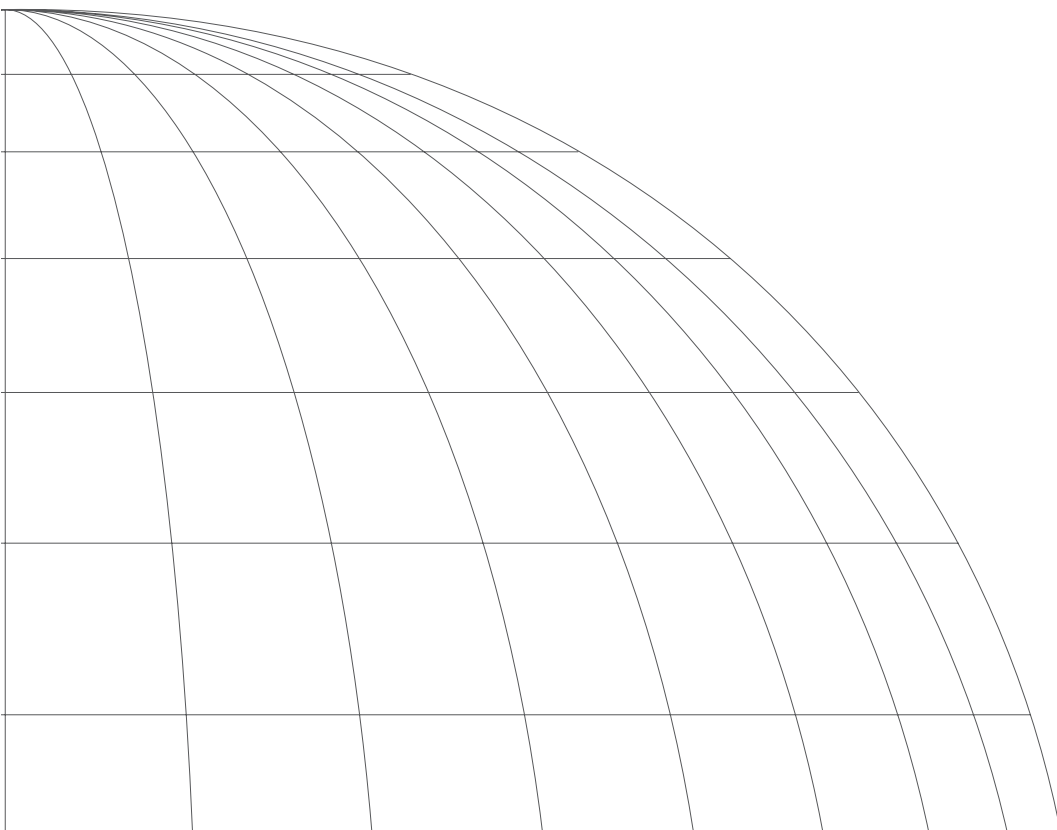
donner au monde **l'énergie** d'être meilleur





États financiers 2001

— Organigramme du Groupe	2
— Comptes consolidés au 31 décembre 2001	5
Rapport des Commissaires aux Comptes	39
— Comptes sociaux d'Électricité de France au 31 décembre 2001	43
Rapport des Commissaires aux Comptes	87



Organigramme du groupe Électricité de France

— Périimètre de consolidation

— Premier rang : 13 filiales

dont :

- . EDF Capital investissement
- . Sapar finance
- . Sofilo

— EDFI : 45 filiales

dont :

- . Graninge
- . ECK Cracovie
- . ISE
- . Shandong
- . London Electricity
- . Edenor
- . Light
- . Demasz
- . Rybnik
- . Kogeneracja
- . EnBW
- . EDF Italia
- . Fenice

— Sapar : 4 filiales

- . Sapar Conseil
- . Sapar location
- . Sapar participations
- . C2

— EDEV : 32 filiales

dont :

- . Electricité de Strasbourg
- . Groupe ASA
- . Tiru
- . Citelum
- . Cofiva
- . SAE

— Dalkia : 4 filiales

- . Dalkia investissement
- . Dalkia international
- . Dalkia offre globale
- . Dalkia Holding



EDF
Electricité
de France

— Analyse sectorielle des comptes consolidés

• Services

33 filiales dont

- . EDF Trading
- . Sapar Conseil
- . C2
- . Dalkia

• Production

44 filiales dont

- . ECK
- . Shandong
- . Figlec
- . Azito

• Distribution

18 filiales dont

- . Light
- . Edenor
- . Demasz
- . Edem S.A.

• 3 filiales multi-activités

- . London Electricity
- . Granninge
- . EnBW



Bilan	6
Compte de résultat	7
Tableau de flux de trésorerie	8
Annexes aux comptes consolidés	9
A - Principes et méthodes de consolidation	9
B - Règles comptables et méthodes d'évaluation	10
Chiffres consolidés des 5 derniers exercices	16
Notes sur les principaux postes des états financiers	17
. Note 1 Écarts d'acquisition	17
. Note 2 Immobilisations incorporelles	17
. Note 3 Immobilisations corporelles	18
. Note 4 Immobilisations financières	18
. Note 5 Titres mis en équivalence	19
. Note 6 Stocks et en-cours de production	20
. Note 7 Créances et comptes de régularisation	20
. Note 8 Capitaux propres	21
. Note 9 Comptes spécifiques des concessions	21
. Note 10 Provisions pour risques et charges	22
. Note 11 Emprunts et dettes financières diverses	23
. Note 12 Entités Ad Hoc	25
. Note 13 Fournisseurs et autres dettes	26
. Note 14 Informations sectorielles	27
. Note 15 Charges et produits financiers	27
. Note 16 Charges et produits exceptionnels	28
. Note 17 Impôts sur les bénéfices et impôts différés	28
. Note 18 Modifications affectant la comparabilité des comptes	30
. Note 19 Engagements hors-bilan et risques potentiels	30
. Note 20 Pensions	32
. Note 21 Effectifs	32
. Note 22 Événements postérieurs à la clôture	32
. Note 23 Périmètre de consolidation	33
Rapport des Commissaires aux Comptes	39

N.B. : Les valeurs figurant dans les tableaux sont généralement exprimées en millions d'euros. Le jeu des arrondis peut dans certains cas conduire à un léger écart au niveau des totaux ou variations.



Comptes consolidés au 31 décembre 2001



Bilan

ACTIF (en millions d'euros)

	Notes en annexe	31.12.01 Net	31.12.00 Net
Écarts d'acquisition	1	6 753	3 897
Immobilisations incorporelles	2	1 012	743
Immobilisations corporelles	3	89 828	84 602
Immobilisations financières	4	7 941	4 219
Titres mis en équivalence	5	1 173	1 049
Actif immobilisé		106 707	94 511
Stocks et en-cours	6	8 354	8 442
Clients et comptes rattachés	7	11 315	9 038
Autres créances et comptes de régularisation	7	5 706	4 705
Valeurs mobilières de placement		2 382	4 112
Disponibilités		1 017	1 258
Actif circulant		28 774	27 555
Primes de remboursement des obligations		99	122
TOTAL DE L'ACTIF		135 580	122 189

PASSIF (en millions d'euros)

	Notes en annexe	31.12.01 Net	31.12.00 Net
Capital		395	395
Dotations en capital		7 735	7 735
Réserves et résultat consolidés ⁽¹⁾		5 581	5 397
Capitaux propres	8	13 711	13 526
Intérêts minoritaires		1 502	734
Comptes spécifiques des concessions	9	20 668	20 248
Provisions pour risques et charges	10	51 127	46 132
Emprunts et dettes financières diverses	11	25 608	22 931
Fournisseurs et comptes rattachés	13	5 998	4 120
Autres dettes et comptes de régularisation	13	16 966	14 497
TOTAL DU PASSIF		135 580	122 189
(1) dont résultat part du Groupe :		841	761



Compte de résultat

(en millions d'euros)	Notes en annexe	31.12.01 Net	31.12.00 Net
Chiffre d'affaires	14	40 716	34 424
Production stockée		44	-33
Production immobilisée		1 106	1 260
Production de l'exercice		41 866	35 651
Consommations externes		-21 331	-16 059
Valeur ajoutée		20 536	19 592
Subventions d'exploitation		23	15
Charges de personnel		-8 472	-7 390
Impôts et taxes		-2 563	-2 529
Excédent brut d'exploitation		9 524	9 689
Dotations nettes aux amortissements		-4 811	-4 955
Dotations nettes aux provisions		-1 174	-1 499
Autres produits et charges d'exploitation		-852	-798
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		2 686	2 438
Charges et produits financiers	15	-1 787	-1 288
RÉSULTAT COURANT		899	1 150
Charges et produits exceptionnels	16	652	71
RÉSULTAT DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES AVANT IMPÔT		1 551	1 221
Impôts sur les résultats	17	-577	-28
RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES		974	1 194
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	5	208	81
Dotations nettes aux amortissements des écarts d'acquisition		-334	-108
RÉSULTAT NET - avant rémunération de l'État		848	1 166
Part des minoritaires		-7	-25
RÉSULTAT NET - PART DU GROUPE - avant rémunération de l'État		841	1 141
Rémunération de l'État			-380
RÉSULTAT NET - PART DU GROUPE - après rémunération de l'État		841	761



Tableau de flux de trésorerie

(en millions d'euros)	31.12.01	31.12.00
RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES - avant rémunération de l'État	848	1 166
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	-208	-81
Amortissements et provisions	6 366	6 074
Variation des impôts différés	-325	-353
Plus-values de cession, nettes d'impôt	32	1
Autres produits et charges sans incidence sur la trésorerie	-174	-
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT DES ENTREPRISES INTÉGRÉES	6 539	6 807
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	89	74
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité :		
a) Stocks	365	-322
b) Créances	-869	485
c) Dettes	3 282	1 842
Flux nets de trésorerie générés par l'activité	9 405	8 887
Acquisitions d'immobilisations	-7 582	-5 350
Cessions d'immobilisations, nettes d'impôt	1 908	1 596
Incidence des variations de périmètre	-5 837	-2 510
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	-11 511	-6 264
Dividendes versés aux minoritaires	-27	-29
Rémunération de l'État	-	-380
Augmentation des autres fonds propres	-17	115
Emissions d'emprunts	7 699	2 308
Remboursements d'emprunts	-8 073	-3 324
Autres variations	-115	22
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	-533	-1 288
VARIATION DE TRÉSORERIE PAR LES FLUX	-2 639	1 334
Trésorerie d'ouverture	4 761	3 433
Trésorerie de clôture	2 123	4 761
Incidence des variations de change	-2	6
VARIATION DE TRÉSORERIE PAR LES SOLDES	-2 639	1 334



Annexe aux comptes consolidés

A - PRINCIPES ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés du Groupe EDF ont été établis conformément aux dispositions légales et réglementaires actuellement en vigueur en France, en conformité avec les dispositions de la loi française du 3 janvier 1985 et de son décret d'application du 17 février 1986 et du règlement CRC n° 99-02 homologué par arrêté du 22 juin 1999.

1. Généralités

Les états financiers des sociétés du Groupe, établis selon les règles comptables communément applicables dans leurs pays d'origine, sont retraités afin d'être en harmonie avec les normes du Groupe.

Les états financiers des sociétés du Groupe sont consolidés selon trois méthodes :

- L'intégration globale, pour toutes les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif.
- L'intégration proportionnelle, retenue pour les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint avec d'autres partenaires.
- La mise en équivalence, appliquée pour les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable. Celle-ci est présumée lorsque le Groupe contrôle au moins 20 % du capital de la société.

Lorsque la participation est inférieure à ce seuil, l'influence notable peut être mise en évidence par une ou plusieurs des indications suivantes : représentation au conseil d'administration ou à l'organe de direction équivalent de l'entreprise détenue, participation au processus de décision, transactions importantes entre l'investisseur et l'entreprise détenue, échange de cadres et dirigeants.

Toutefois, même si elle répond aux critères définis précédemment, une société peut être exclue du périmètre de consolidation en raison de son caractère non significatif par rapport à l'ensemble consolidé.

2. Date de clôture

La date de clôture généralement constatée dans le Groupe est le 31 décembre. Aucune société ne clôture à une date antérieure de plus de trois mois au 31 décembre.

3. Analyse sectorielle

Le découpage retenu pour le suivi de l'activité du Groupe est axé sur un découpage géographique qui correspond à la nouvelle organisation mise en place pour le Groupe. Les analyses sont effectuées par zone

géographique. Par ailleurs, pour les filiales, le chiffre d'affaires fait l'objet d'une analyse par secteur d'activité.

4. Opérations internes

Toutes les opérations réciproques significatives réalisées entre les sociétés intégrées sont éliminées. Les résultats inclus dans les stocks sont éliminés. Les résultats sur cessions d'actifs entre sociétés du Groupe sont éliminés du résultat. Les amortissements pratiqués sur les biens amortissables ayant fait l'objet d'une cession intra-groupe sont retraités.

5. Ecart d'acquisition

- L'écart d'acquisition représente la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part acquise des actifs et passifs identifiables évalués à leur juste valeur.

Il est inscrit à l'actif dans le poste écart d'acquisition. Celui-ci est amorti sur une durée maximale de 20 ans. Des durées plus longues peuvent être retenues si un contrat de concession ou d'exploitation le justifie. Les affectations sont définitives à la clôture de l'exercice qui suit celui de la date d'acquisition.

- À partir du 1^{er} janvier 2001, les écarts d'acquisition sont enregistrés et suivis dans la devise de l'entité acquise, alors qu'ils étaient auparavant exprimés dans la devise de la société détentrice. Ce changement de méthode n'a pas d'incidence sur les capitaux propres du Groupe au 1^{er} janvier 2001.

6. Conversion des états financiers des sociétés étrangères

La conversion des états financiers des sociétés étrangères est effectuée au cours historique pour les capitaux propres, au cours de clôture pour les autres éléments du bilan (à l'exception du résultat), et au cours moyen pour le compte de résultat. L'incidence des ajustements de conversion est inscrite directement dans un compte spécial au sein des capitaux propres.



Annexe aux comptes consolidés

Les cours utilisés au 31 décembre sont les suivants :

Devise	Cours de clôture 2001	Cours moyen 2001	Cours de clôture 2000	Cours moyen 2000
Franc suisse (CHF)	0,674400	0,662800	0,656445	0,642573
Dollar américain (USD)	1,134700	1,121400	1,074766	1,090010
Forint hongrois (HUF)	0,004100	0,003900	0,003781	0,003842
Couronne suédoise (SEK)	0,107500	0,107700	0,113270	0,117996
Peso argentin (ARP) ⁽¹⁾	0,712100	1,121400	1,074766	1,090010
Real brésilien (BRR)	0,489600	0,477100	0,551865	0,594551
Yuan chinois (CNY)	0,137300	0,135500	0,129887	0,131716
Livre sterling (GBP)	1,643400	1,614400	1,602239	1,646449
Zloty polonais (PLZ)	0,286100	0,274600	0,259773	0,250169

(1) Pour la conversion des comptes des sociétés argentines, le taux de clôture retenu a été la moyenne des cours de change relevés lors des trois premières journées de reprise de cotation du Peso argentin sur une bourse européenne (Londres). Au compte de résultat, les opérations significatives effectuées entre le 21 et le 31 décembre 2001 ont été valorisées au taux de clôture.

B - RÈGLES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

Les comptes sont établis selon les règles en vigueur, en tenant compte de certains principes particuliers appliqués en raison des spécificités de la société mère du Groupe.

Par ailleurs, un certain nombre de mesures législatives et de dispositions complémentaires et interprétatives sont intervenues en 1997 confirmant la propriété d'EDF des installations du Réseau d'Alimentation Générale et précisant les dispositions relatives à la Distribution Publique.

Le Comité de la Réglementation Comptable a adopté l'avis du CNC n°00601 du 20 avril 2000 sur les passifs. Ce nouveau règlement sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2002, une application anticipée aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2000 étant possible. EDF n'a pas appliqué ce nouveau règlement au 31 décembre 2001.

1. Méthodes préférentielles

Le règlement 99-02, applicable dès la publication des comptes de l'exercice 2000, a défini certaines méthodes dites préférentielles, celles-ci ayant vocation à devenir obligatoires dans un proche avenir.

Le Groupe EDF applique les méthodes préférentielles relatives aux points suivants :

- Frais d'émission et primes de remboursement et d'émission des emprunts obligataires :

La nouvelle méthodologie des comptes consolidés préconise l'étalement systématique des frais d'émission et des primes de remboursement et d'émission sur la durée de vie de l'emprunt. L'option retenue

par le Groupe EDF est l'étalement des charges sur la durée de vie de chaque emprunt.

- Opérations partiellement achevées à la clôture de l'exercice :

Les prestations de services ou fournitures de biens doivent être traitées en utilisant le principe de la méthode à l'avancement pour les opérations partiellement achevées à la clôture de l'exercice. Dans le cas de contrats importants de longue durée (activité internationale), il peut être procédé à l'enregistrement de produits nets partiels en fin d'exercice.

Les méthodes préférentielles suivantes ne sont pas actuellement appliquées :

- Coûts des prestations retraites et prestations assimilées au bénéfice du personnel actif et retraité :

Le Groupe EDF ne constitue pas de provision destinée à couvrir les coûts des prestations de retraite pour les salariés relevant du régime des IEG (voir note 20 sur les pensions).

- Écarts de conversion des actifs et passifs monétaires libellés en devises :

L'enregistrement en résultat financier des écarts de conversion des actifs et passifs monétaires libellés en devises est recommandé. Le Groupe EDF conserve, comme le permet la réglementation française, le traitement comptable retenu pour les comptes individuels : les différences de change sont enregistrées dans des comptes d'attente (écarts de conversion actifs et passifs) au bilan. Les pertes latentes de change sont provisionnées, avec éventuellement un étalement selon les opérations concernées (cas des emprunts en devises). L'application de la méthode préférentielle aurait, hors incidence fiscale, augmenté les réserves



consolidées au 1^{er} janvier 2001 de 21 M€ et détérioré de 103 M€ le résultat financier de l'exercice 2001.

• Contrats de location financement :

La comptabilisation des contrats de location financement suivant leur substance tant chez le preneur que chez le bailleur est recommandée. Les biens utilisés par le biais de certains contrats de crédit bail doivent être comptabilisés à l'actif. Le Groupe EDF ne procède pas, actuellement, au retraitement du crédit bail compte tenu de l'impact non significatif des opérations.

2. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont principalement constituées de logiciels, de droits de concession, et de droits d'exploitation.

3. Immobilisations corporelles et provisions pour dépréciation

Les immobilisations corporelles du Groupe sont composées des biens propres d'une part et des biens concédés par l'État ou les collectivités locales d'autre part.

3.1. Biens propres

Les immobilisations corporelles figurent à l'actif du bilan consolidé à leur coût d'acquisition ou à leur coût de revient, à l'exception des biens ayant fait l'objet d'une réévaluation légale.

Elles sont amorties sur le mode linéaire ou dégressif selon les usages généralement admis dans les secteurs d'activité auxquels sont rattachées les sociétés qui les possèdent.

Pour les matériels de production nucléaire, le mode dégressif, qui n'est pas considéré comme dérogatoire car approchant le mieux l'amortissement économiquement justifié (amortissement linéaire, sur des valeurs réévaluées chaque année à l'aide de l'indice des prix du PIB), est plafonné, le cas échéant, à la valeur de celui-ci.

Les charges financières relatives aux ouvrages de production et de transport en cours de construction sont différées jusqu'à la mise en service et font l'objet d'un amortissement étalé sur la durée de vie des immobilisations concernées.

Une provision pour dépréciation d'immobilisations est constituée au titre des centrales du parc thermique à flammes qui ont été placées en position d'arrêt garanti ou mises en réserve d'exploitation. La provision est justifiée par la faible probabilité de voir les tranches concernées remises en service dans le futur.

Les installations relatives à la concession du Réseau d'Alimentation Générale font l'objet d'un amortissement linéaire pour les lignes THT et d'un amortissement dégressif pour les postes, les transformateurs et les installations de téléconduite et de télécommunication.

3.2. Biens du domaine concédé

Les installations exploitées par EDF relatives aux concessions de forces hydrauliques font l'objet d'un amortissement industriel pratiqué selon le mode linéaire et d'une provision pour maintien du potentiel hydraulique fondée sur des schémas directeurs de maintenance des composants d'une installation hydraulique, déclinés en fonction des caractéristiques de chaque ouvrage.

Les installations relatives aux Concessions de Distribution Publique donnent lieu à comptabilisation :

- d'un amortissement des financements du concessionnaire (amortissement de caducité) sur la durée de vie de chaque concession,
- d'une dépréciation linéaire des biens sur la durée de vie des ouvrages en contrepartie des comptes de passif "contre-valeur des biens mis en concession par le concédant" et "fonds de caducité",
- d'une provision destinée à assurer le renouvellement des ouvrages, égale à la différence entre la valeur de remplacement de ceux-ci et l'amortissement de caducité (qui, dans une optique de continuité d'exploitation, contribue au financement du remplacement des biens concédés). Cette provision est scindée en une provision pour renouvellement pour les biens arrivant en fin de vie avant le terme de la concession constituée sur la durée de vie des biens, et une provision pour charge future de renouvellement pour les autres biens, constituée sur la durée de la concession, conformément aux obligations contractuelles du cahier des charges.

Ces dispositions concernant le financement des concédants et la provision pour renouvellement permettent au bilan de refléter en permanence globalement les droits effectifs dont disposent les concédants sur les actifs. La part financée par les concédants dans les immobilisations concédées, celle financée par les tiers pour le compte des autorités concédantes, le montant net de l'incidence des réévaluations fiscales, le montant des provisions pour renouvellement se rapportant aux ouvrages sortis de l'actif et remplacés, l'amortissement de caducité effectué par le concessionnaire pour récupérer son financement, sont inscrits au passif du bilan dans le poste "comptes spécifiques des concessions".

La contre-valeur des biens mis en concession de Distribution Publique est dépréciée au même rythme que les ouvrages correspondants, sans incidence sur le compte de résultat.

3.3. Durées d'amortissement

Les durées d'amortissement des principaux ouvrages sont les suivantes :

- | | |
|--|-------------|
| • Barrages et prises d'eau | 75 ans |
| • Usines hydrauliques et conduites forcées | 50 à 60 ans |
| • Centrales thermiques à flammes | 30 à 40 ans |
| • Centrales et installations nucléaires | 30 ans |
| • Postes et lignes | 30 à 50 ans |



Annexe aux comptes consolidés

4. Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement reçues par les sociétés du Groupe sont transférées en comptes de régularisation et amorties au même rythme que les immobilisations qu'elles ont contribué à financer.

5. Immobilisations financières

Les titres de participation sont valorisés au coût d'acquisition éventuellement réévalué pour les valeurs en portefeuille acquises avant le 1^{er} janvier 1977.

Lorsque la valeur comptable des titres est supérieure à la valeur d'utilité, déterminée à partir des capitaux propres corrigés en fonction des informations connues depuis la clôture du dernier exercice, ou au cours de bourse, une provision pour dépréciation est en principe constituée pour la différence.

Les titres de participation détenus sur des sociétés déconsolidées sont maintenus à leur valeur de consolidation calculée à la date de leur sortie du périmètre.

Titres Immobilisés de l'Activité de Portefeuille (TIAP)

EDF constitue un portefeuille de titres composé en principe à part égale d'actions et d'obligations, destiné, en période de continuité d'exploitation, à participer au financement des opérations de fin de cycle provisionnées au passif du bilan.

6. Stocks

6.1. Combustibles nucléaires

Les matières nucléaires, quelle que soit leur forme dans le cycle de transformation dont la durée est supérieure à un an, et les combustibles nucléaires, qu'ils soient en magasin ou en réacteur, sont enregistrés dans les comptes de stocks.

Les stocks sont évalués suivant la méthode dite du coût moyen pondéré appliquée à chacune des composantes (uranium naturel, fluoration, enrichissement, fabrication).

Les charges financières engendrées par les premières charges de combustibles nucléaires sont incorporées dans la valorisation des stocks et étalées sur la durée de présence de celles-ci dans le cœur du réacteur.

L'Entreprise ne valorise pas l'uranium issu du retraitement, compte tenu des incertitudes relatives à son utilisation future.

Les consommations de matière de la filière REP sont déterminées par composante sur la base des quantités prévisionnelles épuisées par kWh produit ; ces quantités sont valorisées au prix moyen pondéré constaté à la fin du mois précédent et intégrant le coût des derniers approvisionnements.

L'épuisement prévisionnel des quantités donne lieu périodiquement à correction sur la base de mesures neutroniques.

6.2. Matières consommables et matériel d'exploitation

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût moyen pondéré.

Aucune provision n'est constituée pour les pièces de rechange approvisionnées dans le cadre d'un programme de maintenance et pour les pièces banalisées, ces pièces ayant vocation à être utilisées pendant la durée de vie des installations.

A contrario, les pièces de sécurité dont la détention est obligatoire pour garantir, en cas d'incidents, la continuité d'exploitation mais dont l'utilisation n'est pas prévue dans le cadre des programmes de maintenance, ont une valeur d'utilité proportionnelle à la production d'énergie restant à garantir. Une dépréciation, proportionnelle à la durée de fonctionnement des tranches et paliers auxquels ces pièces se rapportent, est en conséquence constatée.

7. Créances d'exploitation, trésorerie et provisions afférentes

Les créances d'exploitation intègrent le montant des factures à établir relatives à l'énergie livrée et non relevée. Pour la société mère EDF, l'évaluation est faite sur la base du prix moyen de vente du kWh (hors abonnement) du dernier mois de la période. Une provision est constituée pour faire face aux charges restant à engager ainsi qu'au risque potentiel de non-recouvrement ultérieur.

Les valeurs mobilières sont inscrites à l'actif pour leur coût d'acquisition. Les valeurs cotées font l'objet d'une évaluation au cours de fin d'exercice. Les moins-values latentes sont intégralement provisionnées sans compensation avec les gains potentiels.

8. Charges à répartir sur plusieurs exercices

Les dépenses de préexploitation exposées durant la construction des ouvrages de production sont différées jusqu'à la mise en service et font l'objet d'un amortissement étalé sur 3 ans.

9. Primes de remboursement des obligations

Les primes de remboursement des obligations sont amorties linéairement sur la durée de chaque emprunt (ou de chaque tranche d'emprunt en cas d'emprunt multi-échéances).

10. Conversion des dettes et créances en devises

Les dettes et créances en monnaies étrangères sont évaluées au cours de change de fin d'exercice. L'écart de conversion dégagé est inscrit au bilan sous la rubrique "Comptes de régularisation" (actif ou passif).

Les pertes latentes de change relatives aux emprunts de la maison mère



non affectés à la couverture d'investissements en devises sont étalées sur la durée de vie de chacun d'eux ou en fonction de chaque échéance intermédiaire. Celles constatées sur les autres dettes et les créances en devises sont provisionnées intégralement.

Le principe d'étalement est étendu aux pertes et profits de change nets dégagés par les opérations de remboursement anticipés lorsqu'elles sont suivies d'une émission, sauf lorsque le résultat de telles opérations présente un solde déficitaire.

Dans la mesure où les actifs évoluent de manière symétrique aux emprunts affectés à leur couverture en fonction des variations du cours de la devise par rapport à l'Euro, les écarts latents de change enregistrés dans les comptes sociaux d'EDF sont annulés et transférés en écart de conversion dans les capitaux propres à hauteur des écarts de change de sens inverse constatés sur les actifs nets des sociétés concernées. Les éventuelles provisions pour pertes latentes de change constatées sur les emprunts et enregistrées dans les comptes sociaux sont alors reprises.

11. Instruments financiers

L'entreprise gère globalement l'ensemble des risques de change et de taux induits par le financement de son activité industrielle et commerciale d'une part, et par son développement à l'international d'autre part. Cette gestion, qui a pour but de limiter l'impact des risques sur le résultat par rapport à celui obtenu avec une dette de référence, est effectuée dans le cadre d'une limite fixée par le Conseil d'Administration. L'entreprise recourt ainsi à divers instruments financiers permettant de couvrir ces risques dans des hypothèses d'évolution de taux et de cours jugées probables.

Les instruments long terme constitués de swaps viennent corriger le résultat de change et la charge d'intérêt de la dette. La prise en compte des pertes latentes de change suit les mêmes règles que celles retenues pour les emprunts. Les gains de change latents ne sont pas pris en compte, sauf dans le cas de swaps traités en opérations symétriques des emprunts couverts (dans ce cas, les gains sont limités au montant des pertes constatées sur l'emprunt).

Pour les actifs couverts par des swaps et dans la mesure où les actifs évoluent de façon symétrique à la branche "emprunt" des swaps, les éventuelles provisions pour pertes latentes de change enregistrées sur ces swaps dans les comptes sociaux d'EDF sont annulées dans les comptes consolidés.

Les soultes prévues aux contrats sont étalées sur la durée de vie de ceux-ci. Les soultes payées ou encaissées à l'occasion de dénouements anticipés, qui restent en principe l'exception, sont immédiatement rapportées au résultat. Les instruments court terme (swaps court terme, options, contrats de change à terme) sont évalués comme suit :

- les appels de marges sont pris en compte immédiatement dans le résultat,
- les primes payées ou encaissées sont rapportées au résultat lors du dénouement des transactions,

- les pertes latentes nettes, calculées par instrument négocié de gré à gré, sont intégralement provisionnées,
- les gains sur ces marchés sont pris en compte au dénouement.

Les dépôts initiaux effectués en garantie des transactions figurent dans la rubrique "Titres immobilisés".

L'ensemble de ces instruments figure dans le hors bilan financier pour la valeur des capitaux notionnels engagés.

12. Marché de l'énergie

Le groupe exerce une activité de négoce international sur les marchés de l'Énergie par le biais de sa filiale EDF Trading pour mettre sur le marché européen ses capacités et optimiser ses approvisionnements.

Compte tenu des spécificités de cette activité, l'ensemble des positions de la société, qu'il s'agisse de livraisons physiques ou d'instruments dérivés, est évalué à la valeur de marché. Les gains et pertes latents sont enregistrés lorsque ces opérations sont effectuées sur des marchés dont la liquidité est assurée. Dans le cas contraire, seules les pertes latentes sont provisionnées.

13. Provisions pour risques et charges

Ces provisions sont notamment destinées à couvrir :

1. les dépenses de renouvellement des immobilisations en concessions relatives à la distribution,
2. les dépenses de fin de cycle des combustibles nucléaires.
Une provision pour retraitement des combustibles irradiés et pour évacuation et stockage des déchets issus de cette opération est constituée sur l'ensemble des combustibles en cours d'utilisation (pour la partie épuisée) ou consommés.

En ce qui concerne EDF maison mère :

- 2.a - pour le retraitement des combustibles irradiés, et en l'absence d'un nouveau contrat de prestations de retraitement et d'un marché de référence, jusqu'en 1999, l'entreprise avait retenu le prix du contrat conclu en 1988 entre le retraiteur et une société du secteur d'activité, revalorisé en fonction des indices contractuels. En 2000, compte tenu de l'évolution du contexte incluant la préparation du cadre contractuel post-2000, ces modalités n'étaient plus appropriées. L'estimation du coût du retraitement a été révisé en appliquant l'indice des prix du PIB (utilisé pour les provisions du domaine nucléaire) pour la revalorisation du prix de base du contrat de 1988. Au 31 décembre 2001, le coût du retraitement, qui inclut la quote-part d'EDF du coût de déconstruction des installations de retraitement, a été estimé sur la base du protocole d'accord signé le



Annexe aux comptes consolidés

30 août 2001 avec la Cogema pour l'ensemble des combustibles irradiés, y compris pour les combustibles irradiés qui seront couverts par un contrat ultérieur.

2.b - pour la reprise et le conditionnement des déchets anciens, l'entreprise a évalué le coût en fonction des dispositions générales du protocole EDF-Cogema du 30 août 2001. Cette évaluation repose sur des estimations à long terme qui résultent d'hypothèses spécifiques prises par l'entreprise.

2.c - pour l'évacuation et le stockage des déchets radioactifs à haute activité et à vie longue, la loi du 30 décembre 1991 a instauré une période de recherches sur ces déchets, et d'études des possibilités de stockage et des procédés de conditionnement, d'une durée maximale de 15 ans. Elle a décidé notamment la réalisation de laboratoires destinés à étudier les formations géologiques où seraient susceptibles d'être stockés ces déchets. La décision de construire deux laboratoires a été confirmée par une décision gouvernementale le 9 décembre 1998. Un décret du 3 août 1999 a autorisé l'ANDRA à installer et à exploiter, sur le territoire de Bure (Meuse), un premier laboratoire souterrain, le second site reste à déterminer.

La provision pour évacuation et stockage des déchets est basée :

2.c.1 - d'une part sur une estimation des coûts de recherche des laboratoires et des coûts de construction et d'exploitation du laboratoire de Bure établie à partir du plan à moyen terme de l'ANDRA de septembre 2000,

2.c.2- d'autre part, compte tenu de l'impossibilité de préjuger les résultats des études et recherches en cours, sur une évaluation des coûts d'évacuation et de stockage final issue du devis de l'ANDRA reçu en 1996.

Par ailleurs, les provisions pour fin de cycle des combustibles comprennent également une provision pour déconstruction de l'usine de retraitement des combustibles irradiés UNGG de Marcoule évaluée notamment sur la base d'un devis de la COGEMA établi en 1994.

3. Les charges liées à la déconstruction des centrales nucléaires :

3.a - pour les centrales nucléaires de la filière REP (palier 900 MW, 1300 MW et N4), cette provision est constituée sur la base d'hypothèses définies par la commission PEON (15 % des dépenses d'investissement ramenées à la Puissance Continue Nette). Ces hypothèses ne pourront être vérifiées qu'à l'issue des premières opérations de déconstruction. Ces dernières n'interviendront qu'à terme éloigné. Une revalorisation en est faite chaque année par application de l'indice des prix du PIB marchand jusqu'en 1998, de l'indice des prix du PIB à partir de 1999. Les coûts de référence sur lesquels se fonde le calcul ont été ajustés en 1991 par décision de la Direction du Gaz, de l'Électricité et du Charbon du Ministère de l'Industrie et du Commerce Extérieur,

3.b - pour les autres centrales nucléaires (centrales de première génération), jusqu'en 1999, la provision était constituée sur les mêmes bases que pour la filière REP. À partir de 2000, suite au retour d'expérience des premiers chantiers de déconstruction en cours (centrales de Brennilis et de Chooz A), cette provision est évaluée à partir du coût des travaux déjà effectués, d'études, de devis et d'une intercomparaison réalisés par l'entreprise, en fonction du programme de déconstruction adopté par l'entreprise,

4. Les charges liées à la déconstruction des centrales à flammes :

À la suite d'une étude effectuée en 1998, une provision pour déconstruction des centrales thermiques à flammes a été constituée. Elle est fondée sur une estimation des coûts futurs à partir, d'une part, des coûts constatés pour les opérations passées et, d'autre part, des estimations les plus récentes portant sur des centrales encore en activité. Cette provision est constituée sur la durée de vie restante des centrales.

5. Le coût de certains gros composants des centrales nucléaires faisant l'objet d'un programme de remplacement.

L'ensemble de ces provisions fait l'objet, au 31 décembre de l'exercice, d'une revalorisation sur la base d'indices spécifiques issus de publications officielles de la profession ou, à défaut, de l'indice des prix du PIB marchand jusqu'en 1998, de l'indice des prix du PIB à partir de 1999.

En ce qui concerne les dépenses de renouvellement des immobilisations en concessions et les charges liées à la déconstruction des centrales nucléaires, cette revalorisation est répartie sur la durée de vie résiduelle des ouvrages concernés.

Les provisions pour risques et charges correspondent à une définition étendue qui inclut les charges à payer relatives aux dépenses de fin de cycle du combustible nucléaire et la quote-part estimée, à charge d'EDF, du coût de déconstruction des installations de retraitement des combustibles UNGG de la Cogema.

14. Cessions de créances commerciales futures

Les créances futures cédées dans le cadre d'opérations de cession à un Fonds Commun de Créances (FCC) sont enregistrées dans les dettes d'exploitation.

15. Primes de départ en inactivité et pensions

15.1. Primes de départ en inactivité

Les engagements de la maison mère au titre des droits à prime de départ acquis par les agents sont couverts par des contrats d'assurance. Leurs montants sont calculés selon la méthode actuarielle prospective au prorata des droits au terme. Cette méthode, recommandée par l'Ordre des Experts Comptables, consiste à estimer le montant des droits et évaluer le montant



de l'engagement relatif aux droits passés par prorata du nombre d'années d'ancienneté sur le nombre d'années que le salarié comptera au moment de son départ à la retraite.

15.2. Pensions

Pour les sociétés relevant du régime des industries électriques et gazières, voir note 20.

Pour les autres sociétés du Groupe qui participent à des régimes de retraite propres ou spécifiques à leur secteur, les engagements sont provisionnés. Ils font l'objet d'évaluations périodiques par des actuaires indépendants.

16. Charges de propre assureur

Les dommages subis par ses biens propres ou en concessions ne sont pas assurés, sauf exceptions dont les plus notables concernent les dommages aux véhicules, aux matériels en cours de transport et aux immeubles à usage de bureau. En matière d'assurance des dommages aux tiers résultant du risque nucléaire, la loi fait obligation à EDF d'avoir une couverture de sa responsabilité à hauteur de 91,45 M€ par sinistre. EDF a mis au point une couverture en deux tranches pour un montant de 91,45 M€.

17. Fiscalité différée

Les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et les valeurs fiscales de ceux-ci donnent lieu à la constatation d'un impôt différé selon la méthode du report variable.

En cas de changement de taux d'impôt, les impositions différées font l'objet d'un ajustement au nouveau taux en vigueur et l'ajustement est imputé au compte de résultat.

Par prudence, les reports fiscaux déficitaires ne donnent pas lieu à enregistrement d'un impôt différé actif, sauf si les prévisions de résultat laissent apparaître une très forte probabilité d'utilisation des déficits fiscaux dans un avenir proche.

18. Rémunération de l'État

Le capital d'Électricité de France est la somme de deux éléments :

- le capital légal qui représente le solde net des droits, biens et obligations transférés à l'Entreprise lors de la nationalisation ;
- les dotations en capital versées par l'État jusqu'en 1981, augmentées de 2 152 M€ en 1997 dans le cadre de la restructuration du bilan.

En application du décret n° 56-493 du 14 mai 1956, en 1999 et 2000, les dotations en capital ont fait l'objet d'une rémunération qui comprenait :

- une part fixe de 2,1 % en 2000 et de 3 % en 1999,
- une part variable prélevée sur le résultat bénéficiaire. Le contrat d'Entreprise, signé le 8 avril 1997 avec les Autorités de Tutelle, fixait cette part variable à 40 % du bénéfice après rémunération fixe de l'État et impôt sur les sociétés et précisait que le total de la rémunération ne pouvait pas excéder 6 % du total des dotations en capital.

L'article 79 de la loi de finances rectificative pour 2001 (loi n°2001-1276 du 28 décembre 2001) a précisé la nature et les modalités de détermination du dividende que les établissements publics de l'État à caractère industriel, commercial ou financier peuvent être conduits à verser. Ce dividende, qui constitue le mode exclusif de rémunération de l'État, est prélevé sur le bénéfice distribuable (au sens de l'article L 346 du code de commerce), constitué du bénéfice de l'exercice, après dotations aux amortissements et provisions, diminué des pertes antérieures ainsi que des sommes à porter en réserves, et augmenté du report bénéficiaire. Pour ce qui concerne EDF, le mode de calcul du dividende a été redéfini dans le cadre du contrat de Groupe signé avec l'État le 14 mars 2001. Ainsi, pour les trois années 2001-2003, la rémunération de l'État représentera 37,5 % du résultat net part du groupe. Elle évoluera entre un minimum (1,5 %) et un maximum (4,5 %) calculés sur l'assiette des capitaux propres part du groupe.

En 2001, aucun acompte sur dividende n'a été versé par EDF.



Annexe aux comptes consolidés

Chiffres consolidés des 5 derniers exercices (en millions d'euros)

	2001	2000	1999	1998	1997
Chiffre d'affaires	40 716	34 424	32 057	29 494	28 957
dont chiffre d'affaires réalisé à l'étranger	13 907	8 025	5 870	3 435	2 942
Valeur ajoutée	20 536	19 592	19 673	19 128	17 773
Excédent brut d'exploitation	9 524	9 689	10 162	9 961	8 910
Résultat courant	899	1 150	1 844	1 379	1 564
RÉSULTAT NET - PART DU GROUPE - avant rémunération de l'État	841	1 141	1 179	1 121	1 019
Rémunération de l'État	-	-380	-464	-444	-389
RÉSULTAT NET - PART DU GROUPE - après rémunération de l'État	841	761	715	677	631
Actif immobilisé net	106 707	94 511	90 324	89 028	84 203
Capitaux propres - Part du Groupe	13 711	13 526	12 643	11 706	11 168
Provisions pour risques et charges	51 127	46 132	44 936	41 885	38 301
Dettes financières	25 608	22 931	21 334	22 626	22 813
Effectifs au 31 décembre	162 491	135 520	132 550	127 994	122 477



Notes sur les principaux postes des états financiers

Note 1. Écarts d'acquisition

Variation en cours d'exercice (en millions d'euros)

	31.12.00	Augmentation ⁽¹⁾	Diminution	Écart de conversion	31.12.01
Écarts d'acquisition des sociétés intégrées - valeur brute	3 124	3 337	-47	-351	6 063
Amortissement	-209	-277	12	20	-454
Écarts d'acquisition des sociétés intégrées - valeur nette	2 915	3 060	-35	-332	5 608
Écarts d'acquisition des sociétés mises en équivalence - valeur brute	1 106	296	-3	-55	1 344
Amortissement	-124	-84	1	7	-200
Écarts d'acquisition des sociétés mises en équivalence - valeur nette	983	212	-2	-48	1 145
TOTAL DES ÉCARTS D'ACQUISITION VALEUR NETTE	3 897	3 272	-37	-380	6 753

(1) les augmentations sont principalement justifiées par :

- les entrées en périmètre de : EnBW (Allemagne), Fenice (Italie), Bert (Hongrie) et Rybnik (Pologne)
- les variations de pourcentage de détention sur les participations Easa & Edenor (Argentine), Light (Brésil) et Dalkia.

Note 2. Immobilisations incorporelles

Variation en cours d'exercice (en millions d'euros)

	31.12.00	Augmentation	Diminution	Mouvements de périmètre	Écart de conversion	31.12.01
Concessions, brevets, droits similaires	402	48	-27	347	-	770
Fonds commercial	164	4	-	2	-	171
Autres immobilisations incorporelles	549	32	-27	4	-3	555
Immobilisations incorporelles en cours	332	64	-280	1	-	117
Immobilisations incorporelles brutes	1 448	147	-334	354	-3	1 613
Amortissements et provisions	-705	-204	314	-1	-6	-601
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES NETTES	743	-56	-19	354	-9	1 012

L'essentiel de la variation de la période est dû à l'intégration de EnBW dans le périmètre.



Notes sur les principaux postes des états financiers

Note 3. Immobilisations corporelles

Variation en cours d'exercice (en millions d'euros)

	31.12.00	Augmentation	Diminution	Mouvements de périmètre	Écart de conversion	31.12.01
Immobilisations du domaine propre	100 843	2 205	-1 519	6 864	-799	107 594
Immobilisations du domaine concédé	53 418	2 373	-178	2	50	55 665
Immobilisations corporelles en cours	3 541	3 827	-3 257	164	58	4 332
Immobilisations corporelles brutes	157 802	8 405	-4 954	7 030	-692	167 591
Amortissements	-73 200	-4 051	94	-739	133	-77 763
IMMOBILISATIONS CORPORELLES NETTES	84 602	4 354	-4 860	6 291	-559	89 828

Les Immobilisations corporelles brutes ont augmenté de 6 % sur la période.

Sur le poste "Domaine propre", l'augmentation s'explique en particulier par les entrées en périmètre de EnBW, de sociétés polonaises et italiennes ainsi que l'acquisition de la centrale West Burton par London Electricity.

Sur le poste "Domaine concédé", l'augmentation provient principalement des mises en service du domaine concédé (consolidation des ouvrages suite aux intempéries de décembre 1999).

Note 4. Immobilisations financières

Variation en cours d'exercice (en millions d'euros)

	31.12.00	Augmentation	Diminution	Mouvements de périmètre	Autres variations	Écart de conversion	31.12.01
Titres de participation	2 335	197	-126	164	-3	2	2 569
Autres titres immobilisés ⁽¹⁾	328	928	-462	1 738	-38	-	2 493
Tiap	869	101	-136	-	-	-	834
Autres immobilisations financières	934	1 214	-487	274	374	-	2 309
Total immobilisations financières	4 466	2 440	-1 211	2 176	333	2	8 205
Provisions	-246	-48	35	-20	15	-	-264
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES NETTES	4 220	2 392	-1 176	2 156	348	2	7 941

(1) Cette variation s'explique essentiellement par l'acquisition des titres Italenergia (572 M€).

Valeur estimative du portefeuille de TIAP (en millions d'euros)

Fraction du portefeuille évaluée au cours de bourse	Montant à l'ouverture de l'exercice			Montant à la clôture de l'exercice		
	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette	Valeur estimative	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette	Valeur estimative
VALEUR ESTIMATIVE DU PORTEFEUILLE	869	859	950	834	832	987

Echéancier des autres immobilisations financières (en millions d'euros)

	Valeur brute au 31.12.01	À moins d'un an	À plus d'un an
Créances rattachées à des participations	373	147	226
Prêts	655	327	328
Autres	1 281	669	612
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	2 309	1 143	1 166



Ventilation des titres de participation non consolidés (en millions d'euros)

	% de détention au 31.12.01	Valeur comptable au 31.12.01	Valeur boursière au 31.12.01	Capitaux propres au 31.12.01	Résultat net au 31.12.01
Total Fina Elf	2,00%	1 860	2 262	33 932	7 824
Titres cotés		1 860	2 262	33 932	7 824
SNET	18,80%	107			
AREVA	2,60%	123			
Titres non cotés		230			
Titres de participation inférieurs à 100 M€		479			
Titres de participation - valeur brute		2 569			
Provisions		-55			
TITRES DE PARTICIPATION - VALEUR NETTE		2 514			

Note 5. Titres mis en équivalence (en millions d'euros)

	% d'intérêt au 31.12.01	Quote-part de capitaux propres au 31.12.01	Quote-part de résultat au 31.12.01	Quote-part de capitaux propres au 31.12.00
Dalkia Holding	34,00%	301	33	127
EnBW ⁽¹⁾	35,38%	239	4	NC
Estag	20,00%	219	6	220
ISE	30,00%	189	50	161
Metropolitana	18,94%	180	36	164
Shandong SZPC	19,60%	144	18	134
Atel	12,57%	114	19	89
Kogeneracja	33,66%	60	-	-
London Electricity ⁽¹⁾	100,00%	52	11	29
Light ⁽¹⁾	64,85%	14	-1	20
A.T.I.C. Services	33,35%	11	-	10
Graninge ⁽¹⁾	36,21%	5	-	34
Finel	40,00%	-13	-	-11
Motor Colombus	20,00%	-33	2	-25
Lightgas	64,85%	-351	26	51
Autres titres mis en équivalence < 10 M€		42	5	47
TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE		1 173	208	1 049

(1) Il s'agit de titres mis en équivalence inscrits dans les comptes des sous-groupes
NC : Non consolidée



Notes sur les principaux postes des états financiers

Note 6. Stocks et en-cours de production (en millions d'euros)

	31.12.01	31.12.00
Stocks matières premières (sauf combustibles)	1 886	1 796
Stocks combustibles nucléaires	6 382	6 730
Stocks autres combustibles	345	405
Stocks matières premières	8 612	8 931
En-cours de production de biens	168	97
En-cours de production de services	59	58
Travaux en-cours	227	155
Autres stocks	199	76
STOCKS DE TRAVAUX EN-COURS - VALEUR BRUTE	9 039	9 162
Provisions stocks et en-cours	-684	-720
STOCKS DE TRAVAUX EN-COURS - VALEUR NETTE	8 354	8 442

Combustibles nucléaires

Pour EDF maison mère, la valeur comptable du stock de combustibles nucléaires, constitué de matières fissiles aux différents stades d'élaboration et du combustible en réacteur, s'élève à 6 256 M€ contre 6 612 M€ en 2000.

Par ailleurs, suite à l'absorption par confusion de patrimoine de la société NERSA en novembre 2000, les stocks ont été inclus dans les comptes individuels d'EDF. Ils sont dépréciés à hauteur de 208 M€.

Note 7. Créances et comptes de régularisation (en millions d'euros)

	31.12.01	31.12.00
Clients et comptes rattachés - valeur brute	11 737	9 316
Provisions	-422	-277
Clients et comptes rattachés - valeur nette	11 315	9 038
Avances et acomptes versés	682	546
Charges constatées d'avance	916	757
Charges à répartir	530	468
Autres créances	3 735	3 064
Écart de conversion - actif	275	211
Autres créances et comptes de régularisation - valeur brute	6 138	5 046
Provisions	-432	-341
Autres créances et comptes de régularisation - valeur nette	5 706	4 705
CRÉANCES ET COMPTES RATTACHÉS - VALEUR NETTE	17 021	13 743

La quasi-totalité des créances clients ont une échéance inférieure à 1 an.

Les autres créances comprennent essentiellement des fonds de pensions chez London Electricity et ont une échéance supérieure à 5 ans.



Note 8. Capitaux propres (en millions d'euros)

	Capital ⁽¹⁾	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Écart de conversion	Total Capitaux propres
Situation au 31 décembre 1999	8 129	3 658	715	141	12 642
Affectation du résultat		715	-715		
Résultat			761		761
Écart de conversion				103	103
Autres variations		20			20
Situation au 31 décembre 2000	8 129	4 392	761	243	13 526
Affectation du résultat		761	-761		
Résultat			841		841
Écart de conversion				-662	-662
Variations de périmètre					
Autres variations		6			6
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2001	8 129	5 159	841	-418	13 711

(1) Capital et dotations en capital

La variation de l'écart de conversion provient essentiellement de Edenor, Easa, Sodemsa et Edemsa (Argentine) pour -603 M€ et de Light (Brésil) pour -176 M€.

Pour la conversion des comptes des sociétés argentines, le taux de clôture retenu a été la moyenne des cours de change relevés lors des trois premières journées de reprise de cotation du Peso argentin sur une bourse européenne (Londres). Au compte de résultat, les opérations significatives effectuées entre le 21 et le 31 décembre 2001 ont été valorisées au taux de clôture.

Note 9. Comptes spécifiques des concessions (en millions d'euros)

	31.12.01	31.12.00
Contre-valeur des biens mis en concession par le concédant	17 219	16 654
Fonds de caducité	3 449	3 591
Avances conditionnées	1	2
TOTAL COMPTES SPÉCIFIQUES DES CONCESSIONS	20 668	20 248



Notes sur les principaux postes des états financiers

Note 10. Provisions pour risques et charges (en millions d'euros)

	01.01.01	Augmentation	Diminution	Mouvements de périmètre	Écart de conversion	31.12.01
Provisions pour pertes de change	201	121	-112	5	-	215
Autres provisions pour risques	482	107	-192	10	-18	389
PROVISIONS POUR RISQUES	683	228	-304	15	-18	604
Provisions pour renouvellement des immobilisations en concession	10 815	1 177	-349	2	-	11 645
Provisions pour charges à répartir :						
- Maintien du potentiel hydraulique	1 926	47	-61	-	2	1 913
- Gros entretien	1 091	45	-149	-1	-	985
- Fin de cycle des combustibles nucléaires	17 259	1 151	-1 584	556	-	17 383
- Déconstruction des centrales	10 709	749	-195	620	-	11 883
- Autres charges à répartir	10	138	-109	-	-	38
Provisions pour charges à répartir	30 994	2 130	-2 098⁽¹⁾	1 175	2	32 202
Autres provisions pour charges:						
- Impôt différé	2 550	181	-800	1 364	-8	3 288
- Charges diverses	1 091	1 052	-569	1 858	-45	3 388
Autres provisions pour charges	3 642	1 233	-1 369	3 222	-52	6 676
PROVISIONS POUR CHARGES	45 450	4 540	-3 816	4 399	-50	50 523
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	46 132	4 768⁽²⁾	-4 120	4 414⁽²⁾	-67	51 127

(1) Cette variation inclut principalement l'impact du protocole signé avec Cogema.

(2) Cette variation est principalement liée à l'entrée dans le périmètre de EnBW ainsi que d'autres filiales en Europe de l'Est.

Impact du protocole signé le 30 août 2001 entre EDF et Cogema

L'application du protocole avec la Cogema s'est traduit, avec effet au 1^{er} janvier par :

- le reclassement de la quote-part à la charge d'EDF de la déconstruction de l'atelier de retraitement des combustibles UNGG de la Hague (147 M€) en provision pour retraitement,
- une reprise de 814 M€ sur la provision pour retraitement des combustibles nucléaires,
- une reprise de 13 M€ sur la provision pour évacuation et stockage des déchets radioactifs,
- une reprise de 211 M€ sur la provision du cœur des centrales REP non irradié en fin de vie,
- une reprise de 24 M€ sur la provision constituée au titre de la charge de retraitement SENA,
- une reprise de 12 M€ sur la provision pour retraitement du combustible de la centrale de Brennilis.

Provision fin de cycle des combustibles nucléaires

- La provision pour retraitement s'élève à 10 716 M€ au 31 décembre

2001 pour EDF mère. Elle a fait l'objet d'une dotation nette de 433 M€ hors impact du protocole à l'ouverture,

- La provision fin de cycle des combustibles nucléaires couvre également :
 - L'évacuation et le stockage des déchets (3 244 M€),
 - la quote-part d'EDF aux charges estimées pour la déconstruction de l'usine de retraitement de Marcoule soit 1 419 M€,
 - la dépréciation du cœur des centrales REP non irradié en fin de vie (1 342 M€). La charge correspondante est étalée sur la durée de vie restante des centrales de la filière,
 - la quote-part à la charge d'EDF de la déconstruction de certaines installations du CEA (18 M€),
 - la charge de retraitement de SENA transférée à EDF à l'arrêt de cette société (31 M€).

Provisions pour déconstruction des centrales

Elles concernent pour l'essentiel :

- Centrales nucléaires : 10 490 M€
- Centrales à flamme : 200 M€

Ces provisions sont constituées sur la durée de vie restante des centrales.



Provisions pour gros entretien

Ces provisions sont destinées à couvrir les dépenses liées au remplacement :

- de sept générateurs de vapeur (y compris le coût du démantèlement),
- des couvercles de cuves des 54 tranches REP (palier 900 MW et 1300 MW) en exploitation,
- de deux rotors affectés par des fissures par corrosions sous contrainte.

Ces provisions sont ajustées chaque année sur la base des travaux restant à effectuer et revalorisées le cas échéant à partir de l'indice des prix du PIB.

Provisions pour charges diverses

Cette rubrique comprend notamment :

- la provision constituée au titre de la centrale de Creys-Malville qui s'élève à 1 128 M€ à fin 2001, en couverture principalement des dépenses de retraitement du combustible, des coûts de post-exploitation et des coûts de déconstruction. Cette provision est susceptible d'évoluer à l'avenir, notamment en fonction des résultats des études techniques en cours sur les modalités pratiques d'arrêt et de déconstruction.
- une provision pour couvrir la part supportée par EDF des charges correspondant aux programmes de travaux votés par le Fonds d'Amortissement des Charges d'Électrification (367 M€) restant à réaliser sur les exercices à venir,
- des provisions pour diverses charges concernant le personnel (296 M€) dont 142 M€ au titre des droits à médailles du travail acquis par les agents

et 20 M€ au titre des redressements notifiés par l'Urssaf dans le cadre de ses contrôles et acceptés par l'entreprise sur la période 1997 à 2001. Les calculs ont été effectués en fonction des notifications reçues de l'Urssaf au titre des exercices 1997 à 1999, les exercices 2000 et 2001 ayant été pris en compte sur les mêmes bases pour l'évaluation de la provision. Les redressements notifiés par l'Urssaf au titre des exercices 1997 à 1999 mais non acceptés par l'entreprise s'élèvent à 63 M€.

- Les provisions pour charges sur contrats déficitaires (285 M€).

Provisions liées aux intempéries de décembre 1999

En 1999, suite aux tempêtes des 26 et 28 décembre, deux provisions ont été constituées : l'une étant destinée à couvrir les charges exposées au titre des réparations et des engagements pris vis-à-vis des clients (provision entièrement reprise en 2000), l'autre pour faire face aux coûts de reconstruction à l'identique des ouvrages détruits propriété des collectivités locales. Cette dernière provision a été affectée dans les comptes de droit du concédant à hauteur de 136 M€.

Conséquences du contrôle fiscal d'EDF portant sur les exercices 1997 et 1998

La conclusion des opérations de contrôle fiscal conduit à augmenter la provision pour impôts de 22 à 80 M€ à la clôture de l'exercice les avis de mise en recouvrement de l'impôt supplémentaire et des pénalités n'étaient pas établis par l'administration fiscale.

Note 11. Emprunts et dettes financières diverses

Variation en cours d'exercice (en millions d'euros)

	31.12.00	Augmentation	Diminution	Mouvements de périmètre	Écart de conversion	31.12.01
Emprunts obligataires	11 916	879	-2 314	243	-27	10 697
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	4 270	1 813	-1 707	2 276	-252	6 400
Emprunts et dettes financières diverses	6 745	7 193	-5 955	582	-54	8 511
DETTES FINANCIÈRES	22 931	9 885	-9 976	3 101	-333	25 608

Pour les instruments court terme (billet de trésorerie, papier commercial...), les variations nettes sont présentées en augmentation ou diminution selon les cas.

Échéancier des dettes (en millions d'euros)

	Valeur brute au 31.12.01	À moins d'un an	Entre 1 et 5 ans	À plus de 5 ans
Emprunts obligataires	10 697	1 195	5 709	3 793
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	6 400	2 222	2 516	1 662
Emprunts et dettes financières diverses	8 511	3 023	92	5 396
DETTES FINANCIÈRES	25 608	6 440	8 317	10 851

La dette financière du groupe s'élève à 25,6 Md€. Les filiales contribuent à hauteur de 9,1 Md€.



Notes sur les principaux postes des états financiers

La dette financière d'EDF mère représente 16,6 Md€ dont 15 Md€ d'emprunts détaillés ci-après :

(en millions d'euros)	Solde au 31.12.01	Analyse sommaire des variations				Solde au 31.12.00	
		Nouveaux emprunts	Rembour- sements	Ajustements de change	Autres		
Dettes							
Emprunts obligataires émis par EDF :							
- en euros	8 440	-	1 367	-	1	9 807	
- en devises	528	-	336	6	-	858	
	A	8 968	-	1 703	6	1	10 665
Emprunts auprès des établissements de crédits :							
- en euros	-	-	-	-	-	-	
Crédits à court terme :							
- en euros	500	51 200	50 700	-	-	-	
- en devises	-	91 907	91 907	-	-	-	
- ventes de pension livrées de titres euros ⁽¹⁾	103	11 356	12 391	-	-	1 139	
	B	603	154 463	154 998	-	-	1 139
Autres emprunts :							
- Billets de trésorerie en euros (BTR)	50	6 453	6 685	-	-	282	
- Papier commercial en devises	562	8 313	8 445	23	-	671	
- Euro Medium Term Notes (EMTN) - euros	1 810	804	-	-	6	1 000	
- Euro Medium Term Notes (EMTN) - devises	2 984	1 589	-	97	14	1 284	
- Emprunts contractuels à caractère financier	23	-	3	-	-	26	
	C	5 429	17 159	15 133	120	20	3 263
TOTAL DES EMPRUNTS A + B + C	15 000	171 622	171 834	126	21	15 067	
Autres dettes financières							
Comptes bancaires créditeurs :	D	65	-	-	-	-242	307
Autres dettes financières :							
- débits bancaires différés	E	424	-	-	-	189	235
Dettes financières diverses :							
- avances sur consommations	F	132	-	7	-	-	139
- intérêts à payer :							
- en euros		242	-	-	-	-96	338
- en devises		45	-	-	-	-	45
	G	287	-	-	-	-96	383
Avances diverses	H	643	-	-	-	26	617
TOTAL DES AUTRES DETTES D + E + F + G + H		1 551	-	7	-	-123	1 681
TOTAL GÉNÉRAL		16 551	171 622	171 841	126	-102	16 748



Ventilation des emprunts par devises (en millions de devises)

	Situation initiale de la dette (au passif)				Incidence des Swaps		Structure de la dette après Swaps			
	en devises	en euro	% de la dette en devises	% de la dette	en devises	en euro	en devises	en euro	% de la dette en devises	% de la dette
I - Dette en euro		10 926	100%	72,8%		-2 250		8 676	100%	57,2%
Sous-total I		10 926	100%	72,8%		-2 250		8 676	100%	57,2%
II - Dette en autres devises										
CHF	650	438	10,8%	2,9%	190	128	840	567	8,7%	3,7%
GBP	654	1 075	26,4%	7,2%	1 387	2 279	2 041	3 354	51,7%	22,1%
JPY	3 000	26	0,6%	0,2%	-3 000	-26	-	-	-	-
USD	2 233	2 534	62,2%	16,9%	28	31	2 261	2 565	39,5%	16,9%
Sous-total II		4 073	100%	27,2%		2 412		6 486	100%	42,8%
TOTAL I + II		15 000	100%			162		15 162	100%	

Note 12. Entités Ad Hoc

Titrisation de créances futures

Depuis la fin de l'année 2000, EDF cède à un Fonds Commun de Créances (FCC), des créances futures sur des clients au titre de leurs contrats de fourniture d'énergie. Ces cessions sont enregistrées dans les dettes d'exploitation pour un montant de 2 275 M€ au 31 décembre 2001 contre 1 626 M€ à fin 2000. Par ailleurs, EDF assure la gestion et le recouvrement des créances cédées.

Fonds commun de créances OXYGEN compartiment TITRIWATT (en millions d'euros)

	31.12.01	31.12.00		31.12.01	31.12.00
Créances titrisées	2 056	1 463	Capitaux propres	-	-
Valeurs mobilières de placement et disponibilités	11	-	Parts	2 056	1 461
	2 067	1 463	Dettes diverses	11	2
				2 067	1 463
	31.12.01	31.12.00		31.12.01	31.12.00
Charges financières	114	3	Produits financiers	114	3



Notes sur les principaux postes des états financiers

Titrisation de créances immobilières

En 1999, EDF a cédé à un Fonds Commun de Créances (FCC) pour un montant de 1,1 Md€ des créances relatives à « prêts accession à la propriété ». La situation de ce FCC se présente comme suit au 31.12.2001:

Fonds Commun de créances ELECTRA (en millions d'euros)

	31.12.01	31.12.00		31.12.01	31.12.00
Créances titrisées	743	845	Capital	747	849
Valeurs mobilières de placement et disponibilités	14	16	Report à nouveau	5	-
	757	860	Résultat	-1	5
			Provisions pour risques et charges	2	2
			Dettes diverses	3	4
				757	860
Charges d'exploitation	61	70	Produits d'exploitation	59	78
Charges financières	15	25	Produits financiers	16	22
Résultat net	-	5	Résultat net	1	-
	76	100		76	100

Une nouvelle opération de même nature est intervenue en fin d'année 2001 et a porté sur un montant de 0,4 Md€. Par ailleurs, EDF assure la gestion et le recouvrement des créances cédées.

Note 13. Fournisseurs et autres dettes (en millions d'euros)

	31.12.01	31.12.00
Fournisseurs et comptes rattachés	5 998	4 120
Avances et acomptes reçus	3 081	2 848
Dettes sur immobilisations	225	108
Dettes fiscales et sociales	4 353	3 558
Produits constatés d'avance	5 380	5 496
Autres dettes	3 904	2 457
Écart de conversion - passif	22	31
Autres dettes et comptes de régularisation	16 966	14 497
DETTES D'EXPLOITATION	22 963	18 617

Les dettes d'exploitation sont principalement à court terme, à l'exception des produits constatés d'avance qui correspondent pour l'essentiel à des versements effectués par des partenaires étrangers au titre de fourniture d'énergie à livrer au cours d'exercices futurs.



Note 14. Informations sectorielles

Chiffre d'affaires (en millions d'euros)

Répartition par secteur d'activité	31.12.01	31.12.00	Répartition par zone géographique	31.12.01	31.12.00
EDF	27 972	27 905	France	26 809	26 399
Filiales détaillées par secteur d'activité :			Europe continentale	5 832	1 887
- Distribution	6 639	5 221	Italie, Espagne, Grande-Bretagne	5 607	4 657
- Production	1 513	348	Autres continents	2 467	1 481
- Services divers ⁽¹⁾	4 592	950	CHIFFRE D'AFFAIRES	40 716	34 424
CHIFFRE D'AFFAIRES	40 716	34 424			

(1) dont chiffre d'affaires EDF Trading 2.541 M€

Actif immobilisé (en millions d'euros)

Répartition de l'actif immobilisé net par zone géographique	31.12.01	Répartition par zone géographique	31.12.01
France	81 709	France	1 906
Europe continentale	10 584	Europe continentale	33
Italie, Espagne, Grande-Bretagne	8 077	Italie, Espagne, Grande-Bretagne	345
Autres continents	6 337	Autres continents	402
ACTIF IMMOBILISÉ NET	106 707	RÉSULTAT D'EXPLOITATION	2 686

Résultat d'exploitation (en millions d'euros)

Note 15. Charges et produits financiers (en millions d'euros)

	31.12.01	31.12.00
Produits reçus des participations	113	59
Résultat de change et écart de conversion ⁽¹⁾	-710	-385
Résultat de cession des VMP	17	34
Revenus des créances financières	777	397
Intérêts sur dettes financières	-1 903	-1 417
Transferts de charges financières	76	103
Autres charges et produits financiers nets	3	-35
Charges et produits financiers hors dotations	-1 626	-1 244
Dotations nettes aux provisions sur titres	-31	-16
Dotations nettes aux autres provisions	-131	-28
Dotations nettes aux provisions	-161	-44
CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS	-1 788	-1 288

(1) dont -390 M€ pour les filiales brésiliennes et -366 M€ pour les filiales argentines.



Notes sur les principaux postes des états financiers

Note 16. Charges et produits exceptionnels (en millions d'euros)

	31.12.01	31.12.00
Résultat sur cession d'éléments d'actif	623	-2
Charges et produits exceptionnels nets sur opérations de gestion	-6	-37
Autres charges et produits exceptionnels nets	39	-489
Charges et produits exceptionnels hors dotations	656	-528
Dotations nettes aux amortissements	-27	68
Dotations nettes aux provisions	23	531
Dotations nettes aux amortissements et provisions	-4	599
CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS	652	71

Au cours de l'exercice 2001, EDF mère réalise un résultat sur cessions d'immeubles et de terrains de 488 M€.

Des cessions d'immeubles et de terrains sont également réalisées par deux sociétés du pôle immobilier (Sofilo et GGF) pour 91 M€ au total.

Note 17. Impôts sur les bénéfices et impôts différés (en millions d'euros)

Ventilation de la charge d'impôt	31.12.01	31.12.00
Impôts exigibles	-902	-381
Impôts différés	325	353
TOTAL	-577	-28

Rapprochement de la charge d'impôt théorique et de la charge d'impôt effective

	31.12.01
Résultat consolidé des sociétés intégrées avant impôt	1 551
Charge réelle d'impôt	-577
Écarts permanents	-59
Retraitements de consolidation non fiscalisés	164
Différences de taux d'imposition	-86
Actif d'impôt non constaté	100
Imputation pertes fiscales antérieures	-4
Autres ⁽¹⁾	-103
CHARGE THÉORIQUE D'IMPÔT (AU TAUX DE 36,43 %)	-565

(1) Dont : EDF : Correctif d'IS intégration fiscale - 118 M€



Variation de l'impôt différé

Impôt différé net

Situation au 31 décembre 2000	-2 454
Incidence sur le résultat de la variation des bases	285
Incidence sur le résultat du report variable	40
Incidence des variations de périmètre ⁽¹⁾	-971
Incidence des écarts de conversion	3
Autres incidences sur les réserves	80
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2001	-3 018

(1) Essentiellement induit par l'entrée en périmètre d'EnBW et de l'entrée de la filiale West Burton dans le groupe London Electricity.

Ventilation des actifs et passifs d'impôts différés par nature

31.12.01

Impôt différé filiales étrangères et paliers	601
Différences temporaires	304
Retraitements de consolidation	-330
Reports déficitaires et ARD	253
Compensation IDA/IDP	-558
Total des impôts différés actifs	270
Impôt différé filiales étrangères et paliers	699
Différences temporaires	1 411
Retraitements de consolidation	1 718
Reports déficitaires et ARD	18
Compensation IDA/IDP	-558
Total des impôts différés passifs	3 288
IMPÔT DIFFÉRÉ NET	-3 018

Actifs d'impôts non comptabilisés

Les actifs d'impôts non comptabilisés au 31.12.2001 concernent principalement les filiales étrangères Edenor, Light, Central Anahuac et Central Saltillo. Leur montant s'élève au 31.12.2001 à 318 M€.

Pour Light, l'actif d'impôt différé a été partiellement enregistré pour un montant de 103 M€, les perspectives de résultat permettant une récupération dans un avenir proche. Le montant non reconnu s'élève à 172 M€.



Notes sur les principaux postes des états financiers

Note 18. Modifications affectant la comparabilité des comptes

- En application de l'article 79 de la loi de finances rectificative pour 2001 (loi n° 2001-1276), à partir de 2001, pour EDF, la rémunération de l'État est constituée exclusivement par le versement d'un dividende prélevé sur le bénéfice distribuable. En 2000, la rémunération de l'État était une charge fiscalement déductible, de ce fait, les résultats après impôt et avant rémunération de l'État ne sont pas comparables entre 2000 et 2001. En 2000, les capitaux propres étaient présentés après affectation de résultat, alors qu'en 2001, ces mêmes capitaux propres sont présentés avant affectation.
- L'application du protocole signé le 30 août 2001 entre EDF et COGEMA s'est traduite par un impact positif à l'ouverture de 1 285 M€, dont 1 074 M€ en résultat d'exploitation et 211 M€ en résultat financier.
- La loi de transposition de la Directive Électricité du 10 février 2000, qui pose le principe du statut et du régime spécial aux nouveaux opérateurs sur le marché de l'électricité et du gaz, indique, en son article 46, des dispositions qui conduisent notamment à enregistrer les charges de compensations avec les autres régimes de retraite (177 M€ en 2001) en charges de personnel à partir du 1^{er} janvier 2001 et non plus en impôts et taxes.

Note 19. Engagements hors-bilan et risques potentiels (en millions d'euros)

	31.12.01	31.12.00
Avals, cautions et autres garanties données	2 748	2 443
Nantissements, hypothèques et autres sûretés réelles	287	345
Garanties données sur contrats ⁽¹⁾	3 761	5 029
Engagements sur marchés en cours ⁽²⁾	5 370	6 205
Autres engagements donnés ⁽³⁾	3 966	7 164
Engagements donnés	16 132	21 186
Avals, cautions et autres garanties reçues	233	251
Autres engagements reçus	161	564
ENGAGEMENTS REÇUS	394	815

Les variations sont essentiellement dues à :

(1) EDF mère avec la diminution des engagements commerciaux SNET

(2) EDF mère avec la diminution des engagements de la délégation aux combustibles

(3) EDFI avec la disparition des engagements pour l'achat des titres EnBW, LIGHT et KOGENERACJA (-3 489 M€)

Engagements hors-bilan financiers

	31.12.01		31.12.00	
	à recevoir	à livrer	à recevoir	à livrer
Risques sur marchés d'actions	103	-	1 738	175
Risques de taux d'intérêts	20 284	11 867	17 728	15 711
Risques de changes	4 918	5 466	5 602	5 769
TOTAL	25 305	17 333	25 069	21 655

Sortie du rationnement au Brésil

Light a pris en compte les compensations prévues pour les distributeurs brésiliens dans le cadre du rationnement instauré par le gouvernement depuis le 1^{er} juin 2001. Ce montant de 226 M€, a été déterminé en se basant sur les méthodes de calcul prescrites par les régulateurs locaux. À la date d'arrêt des comptes, il reste soumis à vérification par les autorités de régulation.



Engagements hors-bilan financiers d'EDF (en millions d'euros)

La quasi-totalité des engagements hors-bilan financiers du groupe EDF concerne EDF mère et détaillée ci-après :

Situation au 31.12.01		à recevoir	à livrer
1 - Opérations sur valeurs mobilières et divers			
- Achats de titres en USD		-	-
- Ventes de contrats sur titres / Obligations		103	-
- Ventes de contrats sur titres / BTAN		-	-
- Achats et ventes d'options sur titres		-	-
A - Total valeurs mobilières et divers		103	-
2 - Opérations liées			
Couverture partielle du risque de taux			
<i>En euros</i>			
- Ventes d'options sur contrats EUREX		600	885
- Achats d'options sur contrats EUREX		50	50
- Ventes d'options sur contrats PIBOR		6 500	2 350
- Achats de contrats CAP		4 729	-
- Ventes de contrats CAP		-	176
<i>En devises</i>			
- Achats de contrats FLOOR	USD	82	-
- Ventes de contrats CAP	USD	-	82
<i>Swaps de taux - Long terme</i>			
- En euros	EUR	5 589	5 589
- En devises	CHF	270	270
	USD	1 362	1 362
3 - Couverture autres risques			
Swaps Titrisation	EUR	1 103	1 103
B - Total du risque de taux		20 284	11 867
4 - Opérations liées			
Couverture partielle du risque de change			
<i>Opérations à terme</i>			
- Contrevaieur en euro des devises engagées	EUR	117	-
	USD	12	116
	GBP	-	34
<i>Options de change</i>			
- Achats d'options			
- Ventes d'options			
<i>Swaps de capitaux - Long terme</i>			
- Contrevaieur en euro des devises engagées	EUR	3 527	1 277
	JPY	26	-
	USD	1 135	1 531
	CHF	101	229
	GBP	-	2 279
C - Total du risque de change		4 918	5 466
TOTAL GÉNÉRAL (A + B + C)		25 305	17 333



Notes sur les principaux postes des états financiers

Note 20. Pensions

Les spécificités du régime spécial des entreprises des Industries Électriques et Gazières

Le régime de retraite des agents statutaires de ces entreprises est un régime spécial, légal et obligatoire.

Les conditions de détermination des droits à retraite ainsi que celles du financement du régime fixées par le Statut National du Personnel (décret du 22 juin 1946) relèvent des Pouvoirs Publics. Les entreprises n'ont juridiquement pas la possibilité d'en adapter ou d'en modifier les termes.

Ce régime n'est pas un régime d'entreprise, mais une composante de la législation sur les régimes obligatoires d'assurance vieillesse au sens de l'article L 711-1 du Code de la Sécurité Sociale.

Il n'est en outre pas limité au seul secteur nationalisé (EDF et GDF) mais concerne également les entreprises non nationalisées.

EDF est par ailleurs un Établissement Public à caractère Industriel et Commercial avec les obligations mais aussi les droits et garanties attachés à ce statut.

Les obligations financières actuelles d'Électricité de France

Si les entreprises des Industries Électriques et Gazières n'ont pas d'obligation légale quant à la couverture directe des engagements de retraite, elles ont en revanche une obligation vis-à-vis du financement du régime dont elles assurent, dans le cadre de la réglementation actuelle, l'équilibre des charges annuelles.

Pour EDF le nombre d'affiliés au régime s'élève à fin 2001 à 115 677 actifs.

En 2001, la contribution d'EDF à l'équilibre du régime des IEG s'élève à 1 959 M€. Elle tient compte des compensations avec les autres régimes légaux de retraite (177 M€) et des charges de gestion du régime (23 M€). À législation constante, la masse des pensions devrait s'accroître significativement au cours des 25 années à venir. En euros constants, la charge annuelle devrait ainsi, pour l'ensemble du régime (EDF, GDF et entreprises non nationalisées), se situer autour de 3 Md€ en 2010 et de 3,8 Md€ en 2020.

En 1999, Électricité de France a engagé un processus d'externalisation en vue de couvrir une fraction de ses futures cotisations d'équilibre au Régime de retraite des Industries Électrique et Gazière par des systèmes d'assurance. A ce titre, un montant total de primes de 2 137 M€ a été versé dont 548 M€ pour 2001, 903 M€ en 2000, et 686 M€ en 1999. Ce processus s'inscrit dans le cadre du Contrat d'Entreprise signé entre EDF et l'État en 1997 et repris dans le Contrat de Groupe du 14 mars 2001. La valeur du fonds s'élève à fin 2001 à 2 128 M€.

L'objectif à atteindre n'est pas de se substituer au Régime de retraite actuel, mais de couvrir un pourcentage des engagements totaux d'EDF prévu en croissance dans le temps.

EDF continuera de verser, via le Régime des IEG, la totalité des pensions aux salariés en inactivité, y compris la fraction couverte par les contrats d'assurance. Les appels d'échéance auprès de l'assureur seront donc effectués pour rembourser l'entreprise au franc le franc de la quote-part globale assurée des prestations versées aux bénéficiaires.

Par ailleurs, les agents en inactivité bénéficient de la fourniture d'énergie au même tarif que le personnel actif.

Note 21. Effectifs

	Effectifs au 31.12.2000			Effectifs au 31.12.2001		
	Statut IEG	Autres	Total	Statut IEG	Autres	Total
Exécution	31 117	6 858	37 975	29 295	30 959	60 254
Maîtrise	62 201	7 451	69 652	61 775	11 922	73 697
Encadrement	25 975	1 918	27 893	26 300	2 240	28 540
TOTAL	119 293	16 227	135 520	117 370	45 121	162 491

Note 22. Événements postérieurs à la clôture

- En application du protocole du mois de juillet 2001 signé avec AES, EDF et AES ont échangé le 6 février 2002 leurs actions dans les sociétés brésiliennes Light et Lightgas. A l'issue de cette opération, EDF prend le contrôle exclusif de Light avec une participation de 88 % du capital de cette société qui distribue l'électricité à Rio de Janeiro et ne possède plus

aucun intérêt dans Lightgas et ses filiales Electropaolo Metropolitana et Light Telecom.

- EDF a cédé sur le marché sa participation dans PECHINEY. Cette participation faisait partie des premiers actifs financiers dédiés par EDF au financement futur de la déconstruction des centrales nucléaires. Le produit de la vente (368 M€) sera réinvesti conformément aux règles de gestion de ces actifs dédiés.



Note 23. Périmètre de consolidation du groupe Électricité de France

NOM	Adresse du siège social	Holding	% contrôle		% intérêt		Méthode de consolidation		Secteur d'activité
			2001	2000	2001	2000	2001	2000	
ELECTRICITE DE FRANCE (f)	22-30, avenue de Wagram 75382 Paris cedex 08	Mère	100	100	100	100	Mère	Mère	P,D,S
CERGA	1, place Pleyel 93282 Saint-Denis cedex	1 ^{er} RANG	50	50	50	50	IP	IP	P
CHATELOT	ENSA - Les Vernets 2035 Corcelles - Suisse	1 ^{er} RANG	50	50	50	50	IP	IP	P
EMOSSON	Centrale de la Bâtiaz CH-1920 Martigny - Suisse	1 ^{er} RANG	50	50	50	50	IP	IP	P
RICHEMONT (f)	Centrale Sidérurgique de Richemont 57270 Richemont	1 ^{er} RANG	100	100	100	100	IG	IG	P
RKI	Rheinkraftwerk Iffezheim GmbH C/O EnBW Rudolf-Fettweis-Werk Werkstraß 5 Allemagne	1 ^{er} RANG	50	50	50	50	IP	IP	P
EDF TRADING	Mid City Place 71, High Holborn London WC 1V6ED	1 ^{er} RANG	66,59	66,59	88,85	88,85	IG	IG	S
SEMOBIS	41, rue de la Pépinière 1000 - Bruxelles Belgique	1 ^{er} RANG	100	100	100	100	IG	IG	P
SAPAR FINANCE (f)	1, place Pleyel 93282 Saint-Denis cedex	1 ^{er} RANG	100	100	100	100	IG	IG	S
EDF CAPITAL INVESTISSEMENT (f)	50, rue de Monceau 75008 Paris	1 ^{er} RANG	100	100	100	100	IG	IG	S
SAPAR CONSEIL (f)	1, place Pleyel 93282 Saint-Denis cedex	SAPAR	100	100	100	100	IG	IG	S
SAPAR LOCATION (f)	1, place Pleyel 93282 Saint-Denis cedex	SAPAR	100	100	100	100	IG	IG	S
SAPAR PARTICIPATIONS (f)	1, place Pleyel 93282 Saint-Denis cedex	SAPAR	100	100	100	100	IG	IG	S
C2	C/O EDF International SA 20, place de la défense 92050 Paris la Défense cedex	SAPAR	100	100	100	100	IG	IG	S
ÉLECTRICITÉ DE STRASBOURG	26, boulevard du Président Wilson 67953 Strasbourg cedex 9	EDEV	74,17	74,17	74,17	74,17	IG	IG	D
A.S.A.- HOLDING A.G.	Graf-Starhemberg-Gasse 25 A-1040 WIEN Autriche	EDEV	100	100	100	100	IG	IG	S
VERO GmbH	Libertas-Intercount Revisions und Beratungsgesellschaft WIEN Teinfaltstrasse 4 Autriche	EDEV	100	100	100	100	IG	IG	S
S.D.S. ENVIRONNEMENT (f)	5-7, avenue Percier 75008 Paris	-	-	100	-	100	-	IG	S
S.D.S. (f)	5-7, avenue Percier 75008 Paris	-	-	100	-	100	-	IG	S

(f) Sociétés intégrées fiscalement, IG = Intégration Globale, IP = Intégration Proportionnelle, ME = Mise en Équivalence

P : Production, D : Distribution, S : Services Divers



Notes sur les principaux postes des états financiers

NOM	Adresse du siège social	Holding	% contrôle		% intérêt		Méthode de consolidation		Secteur d'activité
			2001	2000	2001	2000	2001	2000	
T.I.R.U.	134, boulevard Haussmann 75008 Paris	EDEV	51	50,99	51	50,99	IG	IG	S
CITELUM	(f) 37, rue de Lyon 75012 Paris	-	-	100	-	100	-	IG	S
EST VIDÉO-COMMUNICATION	26, boulevard du Président Wilson 67953 Strasbourg cedex 9	EDEV	100	99,06	74,17	73,47	IG	IG	S
ESTEL	26, boulevard du Président Wilson 67953 Strasbourg cedex 9	-	-	50	-	37,08	-	IP	S
FIPARES	26, boulevard du Président Wilson 67953 Strasbourg cedex 9	EDEV	100	100	74,17	74,17	IG	IG	S
SOFIDAL	26, boulevard du Président Wilson 67953 Strasbourg cedex 9	EDEV	96,98	96,98	71,93	71,93	IG	IG	S
SRPG	18, rue de Thann B.P. 2499 68057 Mulhouse cedex	-	-	46,73	-	46,73	-	IP	S
CLEMESSY	18, rue de Thann B.P. 2499 68057 Mulhouse cedex	-	-	46,10	-	46,10	-	IP	S
SOPARDEL	(f) 23 bis, rue de Messine 75384 Paris cedex 08	-	-	100	-	100	-	IG	S
CLIMESPACE	185, rue de Bercy 75012 Paris	-	-	34	-	34	-	ME	S
SIIF ENERGIES	68, rue de Villiers 92532 Levallois Perret cedex	EDEV	35	35	35	35	IP	IP	S
L.C.I.E.	33, av. du Général Leclerc 92260 Fontenay aux Roses	-	-	48,07	-	48,07	-	IP	S
DALKIA HOLDING	Quartier Valmy 33, place Ronde 92981 Paris La Défense cedex	DALKIA	34	26,67	34	26,67	ME	ME	S
DALKIA OFFRE GLOBALE	Quartier Valmy 33, place Ronde 92981 Paris La Défense cedex	DALKIA	50	-	50	-	IP	-	S
DALKIA INTERNATIONAL	Quartier Valmy 33, place Ronde 92981 Paris La Défense cedex	DALKIA	24,14	24,14	50	44,27	IP	IP	S
DALKIA INVESTISSEMENT	Quartier Valmy 33, place Ronde 92981 Paris La Défense cedex	DALKIA	50	-	67	-	IP	-	S
MENSI	ZI Fontaine du Vaisseau 9, rue Edmond Michelet 93360 Neuilly Plaisance	EDEV	84,96	84,96	84,96	84,96	IG	IG	P
COGETHERM GROUPE devient DALKIA INVESTISSEMENT	(f) 9, rue de Percier 75008 Paris	-	-	100	-	100	-	IG	P
C.H.A.R.T.H. (devenu EDEV)	(f) 5-7, avenue Percier 75008 Paris	EDEV	100	100	100	100	IG	IG	P
CDB	B.P. 92 95613 Cergy-Pontoise cedex	EDEV	50,80	50,80	25,91	25,91	IG	IG	P

(f) Sociétés intégrées fiscalement, IG = Intégration Globale, IP = Intégration Proportionnelle, ME = Mise en Équivalence

P : Production, D : Distribution, S : Services Divers





NOM	Adresse du siège social	Holding	% contrôle		% intérêt		Méthode de consolidation		Secteur d'activité
			2001	2000	2001	2000	2001	2000	
CTBR	C/O SIDEC 30, rue de Miromesnil 75008 Paris	EDEV	35	35	35	35	ME	ME	P
CIE THERMIQUE DU GOL	C/O SIDEC 30, rue de Miromesnil 75008 Paris	EDEV	20,18	20,18	20,18	20,18	ME	ME	P
CIE THERMIQUE DU MOULE	C/O SIDEC 30, rue de Miromesnil 75008 PARIS	EDEV	35	35	35	35	ME	ME	P
ÉOLIENNES NORD PAS DE CALAIS	c/o Agence Régionale de l'Énergie 50, rue Gustave de Lory 59800 LILLE	EDEV	24	24	24	24	ME	ME	P
FHYM	23 bis, rue de Messine 75384 Paris cedex 08	EDEV	65,70	65,70	65,70	65,70	IG	IG	P
GÉOTHERMIE BOUILLANTE	c/o C.F.G. B.P. 64-29 45000 Orléans cedex 2	EDEV	40	40	40	40	ME	ME	P
SALLELES LIMOUSIS	St Jean Route de Bram 11000 Carcassonne	EDEV	40	40	40	40	ME	ME	P
SHEMA	1, place Pleyel 93282 Saint-Denis cedex	EDEV	100	100	100	100	IG	IG	P
SOLELEC CARAIBES	ZI de Jarry rue Henri Becquerel 97122 Baie Mahault	EDEV	35	35	35	35	ME	ME	P
SOPROLIF	23 bis, rue de Messine 75384 Paris cedex 08	EDEV	55	55	55	55	IG	IG	P
ATIC SERVICES	149, rue de Lonchamp 75761 Paris cedex 16	EDEV	33,35	33,35	33,35	33,35	ME	ME	S
CAPCOL	Queens Berry House 3 old Berlington Street London W1S3AE	-	-	100	-	100	-	IG	S
CNS	2, rue Paul Dautier 78141Velizy	EDEV	49	49	49	49	ME	ME	S
COFIVA	(f) 5-7, avenue Percier 75008 Paris	EDEV	100	100	100	100	IG	IG	S
FITCO chez Alston and Bird	1 Atlantic center 1201 West Peachtree Street Atlanta Georgia 30 309-3424 U.S.A.	EDEV	100	100	100	100	IG	IG	S
S.N.C. TOTAL ÉNERGIE	12-14, allée du Levant 69890 La Tour de Salvagny	EDEV	35	35	35	35	ME	ME	S
S.O.C.O.R.	11, rue Storez 59500 Douai	-	-	61,18	-	61,18	-	IG	S
SAE	(f) 1, place Pleyel 93282 Saint-Denis cedex	EDEV	100	100	100	100	IG	IG	S
SECHAUD ET METZ	28, rue de la Redoute B.P 86 92263 Fontenay-aux-Roses cedex	EDEV	-	64,81	-	64,81	-	IG	S
SOCODEI	B.P. 92 95613 Cergy-Pontoise cedex	EDEV	51	51	51	51	IG	IG	S

(f) Sociétés intégrées fiscalement, IG = Intégration Globale, IP = Intégration Proportionnelle, ME = Mise en Équivalence

P : Production, D : Distribution, S : Services Divers



Notes sur les principaux postes des états financiers

NOM	Adresse du siège social	Holding	% contrôle		% intérêt		Méthode de consolidation		Secteur d'activité
			2001	2000	2001	2000	2001	2000	
SOFINEL	Tour Fiat 1, place de la Coupole 92084 Paris La Défense	EDEV	54,98	54,98	54,98	54,98	IG	IG	S
SOGEMA	62, rue Jeanne d'Arc 75641 Paris cedex 13	EDEV	35,85	35,85	35,85	35,85	ME	ME	S
STMI	1, route de la Noue ZAC de Courcelle 91196 Gif-sur-Yvette	EDEV	53,34	53,34	26,13	26,13	ME	ME	S
TRANSENERGIE	3D, allée Claude Debussy 69130 Ecully	EDEV	25	25	25	25	ME	ME	S
Immobilière WAGRAM ETOILE	(f) 44, rue de Lisbonne 75008 Paris	1 ^{er} RANG	100	100	100	100	IG	IG	S
Immobilière ARCUEIL	(f) 44, rue de Lisbonne 75008 Paris	-	-	100	-	100	-	IG	S
Immobilière PUTEAUX	(f) 44, rue de Lisbonne 75008 Paris	-	-	100	-	100	-	IG	S
Immobilière RUEIL	(f) 44, rue de Lisbonne 75008 Paris	-	-	100	-	100	-	IG	S
Société Immobilière PB6	31, rue de Mogador 75009 Paris	1 ^{er} RANG	50	50	50	50	IP	IP	S
Immobilière EURALILLE	(f) 44, rue de Lisbonne 75008 Paris	-	-	100	-	100	-	IG	S
Immobilière ROUEN	(f) 44, rue de Lisbonne 75008 Paris	-	-	100	-	100	-	IG	S
Immobilière TOURS BOUTEVILLE	(f) 44, rue de Lisbonne 75008 Paris	-	-	100	-	100	-	IG	S
CITÉS JARDINS	265, rue d'Epinay 95100 Argenteuil	-	-	54,51	-	54,51	-	IP	S
G.G.F. (a)	(f) 44, rue de Lisbonne 75008 Paris	1 ^{er} RANG	99,86	99,86	99,86	99,86	IG	IG	S
SOFILO	(f) 44, rue de Lisbonne 75008 Paris	1 ^{er} RANG	100	100	100	100	IG	IG	S
H4 VALORISATION	(f) 44, rue de Lisbonne 75008 Paris	-	-	100	-	100	-	IG	S
HOLDING H4	(f) 44, rue de Lisbonne 75008 Paris	-	-	100	-	100	-	IG	S
EDF INTERNATIONAL	(f) 20, place de la Défense 92050 Paris la Défense cedex	EDFI	100	100	100	100	IG	IG	D
MOTOR COLUMBUS	Parkstrasse 27 CH 5401 Baden - Suisse	EDFI	20	20	20	20	ME	ME	P
Groupe ATEL	Bahnhofquai 12 CH 4601 Olten - Suisse	EDFI	1,23	1,23	12,57	12,57	ME	ME	P
FINELEX BV	Drentestraat 20, 1083 HK Amsterdam - Pays-Bas	EDFI	100	100	100	100	IG	IG	P
ECK Cracovie	ul. Ciepłownicza 1, 31 - 587 Cracovie 28 - Pologne	EDFI	65,35	63,84	65,35	63,84	IG	IG	P
CENTRAL ANAHUAC SA de CV	Arguimedes n°199 PH Col chapultepec Morales, del Miguel Hidalgo CP 11570 Mexico DF	EDFI	100	100	100	100	IG	IG	P

(a) G.G.F. comprend dans ses comptes l'activité ventes de chaleur,

(f) Sociétés intégrées fiscalement, IG = Intégration Globale, IP = Intégration Proportionnelle, ME = Mise en Équivalence

P : Production, D : Distribution, S : Services Divers





NOM	Adresse du siège social	Holding	% contrôle		% intérêt		Méthode de consolidation		Secteur d'activité
			2001	2000	2001	2000	2001	2000	
CENTRAL SALTILLO SA de CV	Arguimedes n°199 PH Col chapultepec Morales, del Miguel Hidalgo CP 11570 Mexico DF	EDFI	100	100	100	100	IG	IG	P
CINERGY HOLDING COMPANY BV	Burgemeester Haspelslaan 455/F 1181 NB Amstel Veen - Pays-Bas	EDFI	50	50	50	50	IP	IP	P
AZITO O&M SA	Cocody-Danga Nord - Rue B49, BP1296 Cidex 1, Abidjan Côte d'Ivoire	EDFI	50	50	50	50	IP	IP	P
AZITO ENERGIE	01 B.P. 3963 Abidjan 01 Côte d'Ivoire	EDFI	74	74	37	37	IP	IP	P
Groupe ESTAG	Palais Heberstein, Leonhard-strasse 59, A-8010 Graz - Autriche	EDFI	25	25	20	20	ME	ME	P
FINEL	Foro Buonaparte, 31 20121 Milano - Italie	EDFI	40	40	40	40	ME	ME	P
I.S.E.	Foro Buonaparte, 31 20121 Milano - Italie	EDFI	-	-	30	30	ME	ME	P
SKANDRENKRAFT	Norrandsgatan 15 SE 111 43 Stockholm - Suède	EDFI	100	100	100	100	IG	IG	P
Groupe GRANINGE	Graningeverkens AB Karlsrovägen 2 D - Box 733 SE - 182 17 Danderyd - Suède	EDFI	36,26	35,92	36,26	35,92	IP	IP	P,D,S
FIGLEC	25 TH Floor, Guangxi Foreign Trade Building 137, Qixing road - Nanning Guangxi 530 022 République de Chine	EDFI	60	60	60	60	IG	IG	P
SYNERGIE	Laibin Power Plant Office Building Chengxiang, Laibin Xian Guangxi République de Chine	EDFI	85	85	85	85	IG	IG	P
SHANDONG ZHONGHUA POWER COMPANY	14 Jing San Road, Jinan, Shandong République de Chine	EDFI	19,60	19,60	19,60	19,60	ME	ME	P
SIA	C/O EDF International SA 20, place de la Défense 92050 Paris la Défense cedex	EDFI	80	80	80	80	IG	IG	P
EDF UK	Templar House 81-87 High Holborn Londres WC1V 6NU - Angleterre	EDFI	100	100	100	100	IG	IG	D
LONDON ELECTRICITY GROUP	Templar House 81-87 High Holborn Londres WC1V 6NU - Angleterre	EDFI	100	100	100	100	IG	IG	P,D,S
EASA	Azoparado 1025 - Piso 18 1107 Buenos Aires - Argentine	EDFI	100	27,27	100	33,01	IG	IG	D
LIDIL	Rua Boa Vista, 254 - 7è andar sola 721 Cidade de Sao Paulo - CEP 01014000 Estado de Sao Paulo - Brésil	EDFI	100	100	100	100	IG	IG	D
LIR	Praia do Flamengo, n°66-A, /2° ao 14° andar CEP22228-900 - Caixa Postal 4965 Rio de Janeiro - Brésil	EDFI	35,29	-	64,85	58,37	IP	IP	D

(f) Sociétés intégrées fiscalement, IG = Intégration Globale, IP = Intégration Proportionnelle, ME = Mise en Équivalence

P : Production, D : Distribution, S : Services Divers



Notes sur les principaux postes des états financiers

NOM	Adresse du siège social	Holding	% contrôle		% intérêt		Méthode de consolidation		Secteur d'activité
			2001	2000	2001	2000	2001	2000	
LIGHT OVERSEAS INVESTMENT	Praia do Flamengo, n°66-A, /2° ao 14°andar CEP22228 900 Caixa Postal 4965 Rio de Janeiro - Brésil	EDFI	35,29	-	64,85	58,37	IP	IP	D
EDENOR	Azoparado 1025 Piso 17 1107 Buenos Aires - Argentine	EDFI	90	31,46	90	31,46	IG	IP	D
PORT SAID	92 El Nile St El Giza Le Caire - Egypte	EDFI	100	100	100	100	IG	IG	P
PORT SUEZ	92 El Nile St El Giza Le Caire - Egypte	EDFI	100	100	100	100	IG	IG	P
SODEM SA	Calle Nocochea N°62 Piso 3 - Departamento 4 5500 Mendoza - Argentine	EDFI	45	45	45	45	IG	IG	D
EDEM SA	Belgrano 815 5500 Mendoza - Argentine	EDFI	51	51	22,95	22,95	IG	IG	D
EDASZ	Kando Kalman utca 13 9027 Győr - Hongrie	EDFI	28,44	28,44	28,44	28,44	IP	IP	D
DEMASZ	Klauzal Ter 9 6720 Szeged - Hongrie	EDFI	60,91	50	60,91	50	IG	IG	D
LIGHT	Praia do Flamengo, n°66-A, /2° ao 14°andar CEP22228-900 Caixa Postal 4965 Rio de Janeiro - Brésil	EDFI	35,29	28,87	64,85	58,37	IP	IP	D
LIGHTGAS	Praia do Flamengo, n°66-A, 8°andar CEP22228 900 Rio de Janeiro - Brésil	EDFI	35,29	28,87	64,85	58,37	ME	ME	D
ALTAMIRA	Avenida Polanco 29, Col. Bosque de Chalpultepec 11580 Mexico, DF	EDFI	51	51	51	51	IG	IG	P
METROPOLITANA	AV; Alfredo Egidio de Souza Aranha, 100 B1, B - 13° andar CEP 04726-905 Sao Paulo - Brésil	EDFI	-	-	18,94	17,05	ME	ME	D
KOGENERACJA	Ul. Lowiecka 24, 50-220 Wrocław - Pologne	EDFI	34,23	-	33,66	-	ME	-	P
ECW	Ul. Swojska 9, 80-867 Gdansk - Pologne	EDFI	38,99	-	38,99	-	IG	-	P
RYBNIK	Ul. Podmiejska 44-207 Rybnik - Pologne	EDFI	33,33	-	39,23	-	IP	-	P
BERT	Budafoki ut 52 1117 Budapest XI - Hongrie	EDFI	95,57	-	95,57	-	IG	-	P
FENICE	Via Acqui n°86 10 090 Rivoli - Italie	EDFI	100	-	100	-	IG	-	P
EDF ITALIA	Via Abruzzi n°25 00 187 Roma - Italie	EDFI	100	-	100	-	IG	-	P
EDF OSTALBKREIS	Stuttgarterstrasse 41 D - 73 430 Aalen - Allemagne	EDFI	100	-	100	-	IG	-	D
EDF WEINSBERG	Rathaus D - 74 189 Weinsberg - Allemagne	EDFI	100	-	100	-	IG	-	D
ENBW	Durlacher allee 93 D - 76 131 Karlsruhe - Allemagne	EDFI	35,38	-	35,38	-	IP	-	P,D,S

(f) Sociétés intégrées fiscalement, IG = Intégration Globale, IP = Intégration Proportionnelle, ME = Mise en Équivalence

P : Production, D : Distribution, S : Services Divers





Rapport des Commissaires aux Comptes

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés d'Électricité de France établis en euros relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2001, tels qu'ils sont annexés au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés dans la limite des diligences définies dans le cadre d'un programme pluriannuel. En ce qui concerne certaines filiales étrangères, notre opinion s'appuie sur le rapport d'autres auditeurs. Les normes de la profession applicables en France requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêt des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble.

Dans le cadre de notre programme pluriannuel qui s'appuie sur les travaux effectués par les corps de contrôle interne de l'Entreprise, notre examen direct du contrôle interne est limité. Nous estimons que nos contrôles, à l'exception de ce qui précède, fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Ainsi que précisé dans la note 20 de l'annexe, EDF, comme l'ensemble des entreprises des Industries Électriques et Gazières, a une obligation vis-à-vis du financement du régime de retraite des agents statutaires, pour assurer, dans le cadre de la réglementation actuelle, l'équilibre des charges annuelles. La note indique la contribution d'équilibre supportée actuellement par EDF et mentionne l'augmentation future de la masse des pensions relatives à l'ensemble des retraités des Industries Électriques et Gazières. Elle n'indique pas, en revanche, le montant total au 31 décembre 2001 de l'engagement d'EDF au titre du financement de ce régime pour les actifs et les inactifs.

Sous cette réserve et dans la limite des diligences effectuées, nous certifions que les comptes consolidés sont réguliers et sincères, et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'entreprise à la fin de cet exercice.

Par ailleurs, nous attirons votre attention sur les incertitudes suivantes :

1. Provisions liées à la production nucléaire française

Comme mentionné dans nos rapports sur les comptes des exercices précédents, et malgré les changements de modalités de calcul de certaines provisions dont les impacts sont indiqués en note 18 de l'annexe, des incertitudes continuent à affecter les évaluations sur lesquelles sont fondées les provisions liées à la production nucléaire (décrites en note B13 de l'annexe).

1.1 Combustibles nucléaires et provisions correspondantes

- Pour l'estimation de la provision pour le retraitement des combustibles nucléaires, EDF retenait jusqu'au 31 décembre 1999 le prix de base du contrat conclu en 1988 entre la société de retraitement et une société du secteur d'activité, revalorisé chaque année en fonction des indices contractuels.

Au 31 décembre 2000, compte tenu de l'évolution du contexte incluant la préparation du nouveau cadre contractuel, l'estimation du coût de retraitement a été révisée en appliquant au prix de base du contrat de 1988 l'indice habituellement utilisé par EDF pour l'estimation de ses provisions, c'est-à-dire l'indice annuel des prix du PIB.

Au 31 décembre 2001, le coût du retraitement a été estimé en prenant en compte les dispositions du protocole d'accord signé le 30 août 2001 avec la Cogema.



- La provision pour le retraitement des combustibles est constituée sur cette base pour l'ensemble des combustibles irradiés, y compris pour ceux non couverts par le protocole. Les conséquences qui résulteraient d'une éventuelle révision du niveau de capacité de recyclage ou de choix techniques différents en matière de récupération de combustibles irradiés ne peuvent être évaluées à ce jour.
- L'estimation des coûts de reprise et de conditionnement des déchets ainsi que de déconstruction des installations de retraitement a été révisée en 2001 en fonction des dispositions générales du protocole sus-visé. Cette évaluation repose sur des estimations à long terme qui résultent notamment d'hypothèses spécifiques prises par l'Entreprise pour le conditionnement des déchets.
- Pour l'évacuation et le stockage des déchets radioactifs à haute activité et à vie longue, compte tenu de l'impossibilité de préjuger des résultats des études et recherches en cours, les coûts d'évacuation et de stockage sont évalués sur la base de la dernière estimation financière de l'ANDRA datant de 1996 et d'une estimation des coûts d'investissement et d'exploitation d'un laboratoire.

1.2 Déconstruction des centrales nucléaires

- Centrales à réacteurs à eau pressurisée

En 1991, une étude du Ministère de l'Industrie et du Commerce a déterminé une estimation du coût de référence et confirmé les hypothèses de la Commission PEON datant de 1979 en évaluant les coûts de déconstruction à environ 15 % des coûts complets d'investissement. En l'absence de données réelles, EDF maintient cette estimation, en la revalorisant annuellement par application de l'indice des prix du PIB.

- Centrales de première génération

À partir de 2000, compte tenu des retours d'expérience des chantiers de déconstruction en cours, EDF a estimé la provision pour déconstruction des centrales de première génération sur la base des coûts déjà engagés, ainsi que des premiers résultats d'études techniques et d'extrapolations.

1.3 Centrale nucléaire de Creys-Malville

Comme indiqué en note 10 de l'annexe, la provision constituée au titre de la centrale de Creys-Malville est destinée à couvrir l'ensemble des coûts estimés à ce jour liés à la fermeture de la centrale. Cette évaluation est susceptible d'évoluer dans le futur, notamment en fonction des résultats des études techniques sur les modalités pratiques d'arrêt et de déconstruction.

2. Conséquences de l'ouverture du marché

Comme indiqué en note B de l'annexe, la répartition des biens propres et des biens du domaine concédé résulte notamment de la loi du 10 novembre 1997. La mise en œuvre de la loi du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité rend indispensable la définition précise du périmètre des réseaux de transport et de distribution. Les incidences éventuelles ne sont pas chiffrables à ce jour en l'absence d'un inventaire complet des immobilisations.

3. Résultats de la filiale brésilienne

Comme mentionné en note 19 de l'annexe, le montant des produits comptabilisés en 2001, à hauteur de 226 M€, au titre de la compensation des pertes supportées du fait du rationnement de l'électricité, reste soumis à l'approbation des régulateurs locaux. Par ailleurs, comme indiqué en note 17 de l'annexe, des impôts différés actifs ont été enregistrés pour 103 M€, dont la recouvrabilité dépend de la réalisation des prévisions de résultat de Light sur les cinq années à venir.

Enfin, nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le chapitre «Résultats Financiers» inclus dans le rapport annuel.

À l'exception de l'incidence des faits exposés ci-dessus, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Le 28 mars 2002

Les Commissaires aux Comptes

Mazars & Guérard

Guy Isimat-Mirin

Jean-Louis Lebrun

ERNST & YOUNG Audit

Claire Nourry

Patrick Gounelle



Bilan actif	44
Bilan passif	45
Compte de résultat - Charges	46
Compte de résultat - Produits	47
Soldes intermédiaires de gestion	48
Tableau de flux de trésorerie	49
Règles et méthodes comptables	50
I - Comptes sociaux	50
II - Comptes dissociés	54
Compléments d'information relatifs au bilan et au compte de résultat	58
. Note 1 Tableau des immobilisations incorporelles et corporelles	58
. Note 2 Amortissements et provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	58
. Note 3 Tableau des immobilisations financières	59
. Note 4 Filiales et participations supérieures ou égales à 50 %	60
. Note 4 Filiales et participations inférieures à 50 %	61
. Note 5 Situation au 31.12.2001 vis-à-vis des entreprises liées	62
. Note 6 Stocks	62
. Note 7 État des créances	63
. Note 8 Charges à répartir	64
. Note 9 Écarts de conversion - Actif et passif	64
. Note 10 Capitaux propres - Dotations en capital	64
. Note 11 Réévaluation de l'actif immobilisé	65
. Note 12 Contre-valeur des biens en nature mis en concession	65
. Note 13 Provisions pour risques et charges	66
. Note 14 État des dettes	68
. Note 15 Dettes financières avant Swaps	69
. Note 16 Ventilation des emprunts par devises au 31.12.01	69
. Note 17 Structure de la dette à taux fixes et à taux variables	70
. Note 18 Titrisation	70
. Note 19 Opérations financières - Tableau du hors-bilan financier	71
. Note 19 Opérations financières - Commentaires	72
. Note 20 Autres engagements hors-bilan	73
. Note 21 Effectifs	73
. Note 22 Résultat exceptionnel	74
. Note 23 Modifications affectant la comparabilité des comptes	74
. Note 24 Situation fiscale	74
. Note 25 Pensions	75
. Note 26 Bilan des Activités dissociées	76
. Note 27 Compte de résultat des Activités dissociées	77
. Note 28 Bilan de l'activité Production	78
. Note 29 Compte de résultat de l'activité Production	79
. Note 30 Bilan de l'activité Transport	80
. Note 31 Compte de résultat de l'activité Transport	81
. Note 32 Bilan de l'activité Distribution	82
. Note 33 Compte de résultat de l'activité Distribution	83
. Note 34 Bilan des Autres Activités	84
. Note 35 Compte de résultat des Autres Activités	85
. Note 36 Opérations réalisées avec les sociétés du Groupe EDF (supérieures ou égales à 40 M€)	86
Résolution du conseil d'Administration du 28 mars 2002	86
Rapport des Commissaires Aux Comptes	87

N.B. : Les valeurs figurant dans les tableaux sont généralement exprimées en millions d'euros. Le jeu des arrondis peut dans certains cas conduire à un léger écart au niveau des totaux ou variations.





Comptes sociaux d'Électricité de France au 31 décembre 2001



Bilan

ACTIF

(en millions d'euros)		31.12.2001			31.12.2000		31.12.1999	
		* Montants Bruts	Amortissements ou provisions	Montants nets	Montants nets	Montants nets	Montants nets	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	A1,1,2	370	174	196	164	185	
	Immobilisations corporelles du domaine propre :	A2						
	- Terrains	1,2	468	52	416	473	502	
	- Constructions		9 776	4 972	4 804	5 167	5 377	
	- Installations techniques, matériels et outillages industriels		69 479	43 063	26 416	27 771	29 399	
	- Autres immobilisations corporelles		2 166	1 674	491	533	564	
	Sous-total		81 888	49 761	32 127	33 943	35 842	
	Immobilisations corporelles du domaine concédé :	A2						
	- Terrains	1,2	49	0	49	49	49	
	- Constructions		9 048	4 830	4 218	4 351	4 473	
	- Installations techniques, matériels et outillages industriels		44 339	15 060	29 279	28 211	27 378	
	- Autres immobilisations corporelles		38	31	8	9	10	
	Sous-total		53 474	19 920	33 553	32 620	31 910	
	Immobilisations corporelles en-cours :	A2						
	- Travaux en-cours	1	2 723		2 723	2 796	2 585	
- Avances et acomptes versés		17	0	17	21	35		
Sous-total		2 740		2 740	2 817	2 620		
Immobilisations incorporelles en-cours :	A1							
- Travaux informatiques	1	114	0	114	157	282		
Immobilisations financières :	A3							
- Participations et créances rattachées	3,4,5,7	16 487	516	15 972	10 306	7 006		
- Titres immobilisés		1 522	2	1 520	914	897		
- Prêts et autres immobilisations financières		2 414	74	2 341	1 763	2 131		
Sous-total		20 424	592	19 832	12 982	10 034		
TOTAL I		159 010	70 447	88 563	82 682	80 873		
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en-cours :	B,6						
	- Matières premières		6 457	208	6 249	6 709	6 443	
	- Autres approvisionnements		1 725	459	1 266	1 262	1 311	
	- En-cours de production		53	8	44	48	52	
	- Stocks de produits résiduels		0		0	0	1	
	Sous-total - Stocks		8 235	676	7 559	8 020	7 806	
	Avances et acomptes versés sur commandes	7	614	0	614	580	357	
	Créances d'exploitation :	C,7						
	- Créances clients et comptes rattachés		8 323	186	8 137	7 406	7 620	
	- Autres créances d'exploitation		2 746	41	2 706	2 417	2 680	
Sous-total - Créances		11 070	227	10 843	9 823	10 300		
Valeurs mobilières de placement		1 495	78	1 417	3 628	2 903		
Instrument de trésorerie	G,7	0		0	0	21		
Disponibilités		130		130	866	187		
Sous-total - Autres éléments actif circulant		1 625	78	1 547	4 494	3 111		
TOTAL II		21 544	980	20 563	22 917	21 575		
COMPTES DE RÉGUL.	Charges constatées d'avance (III)	7	375		375	326	316	
	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)	D,8	6 716	3 345	3 371	3 663	3 995	
	Primes de remboursement des obligations (V)	E	483	384	99	122	159	
	Écarts de conversion - actif (VI)	F,9	278		278	200	282	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI)		188 406	75 157	113 249	109 910	107 200		

* La lettre renvoie aux paragraphes des règles et méthodes comptables et le chiffre aux numéros des notes complémentaires.





PASSIF

(en millions d'euros)		*	31.12.2001	31.12.2000	31.12.1999
FONDS PROPRES	Capital	10	395	395	395
	Dotations en capital	10	7 734	7 734	7 734
	Prime de fusion		25	0	0
	Écarts de réévaluation :	11			
	- Réserve spéciale (loi du 28.12.59)		632	632	632
	- Réserve réglementée (loi du 29.12.76)		42	48	49
	Réserves diverses		4 641	4 314	3 620
	Réserves réglementées - plus-values nettes à long terme		30	30	30
	Report à nouveau		127	0	0
	Résultat de l'exercice		881	327	694
	Subventions d'investissement reçues		143	94	80
	Provisions réglementées :				
	- Provisions relatives aux immobilisations amortissables (loi du 30.12.77)	11	194	223	256
	- Amortissements dérogatoires		220	263	197
Sous-total - Capitaux propres		15 065	14 060	13 687	
Contre-valeur des biens en nature mis en concessions	H,12	16 825	16 324	15 913	
Fonds de caducité		3 445	3 588	3 814	
Participations reçues sur immobilisations en-cours du domaine concédé		69	77	64	
Sous-total - Autres Fonds propres		20 339	19 988	19 792	
TOTAL I		35 404	34 048	33 478	
PROV. RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques	I,13	345	314	335
	Provisions pour charges :	I,13			
	- Renouvellement des immobilisations du domaine concédé		11 228	10 413	9 530
	- Fin de cycle des combustibles nucléaires		16 851	17 257	17 656
	- Autres charges		14 961	14 520	13 840
TOTAL II		43 386	42 504	41 361	
DETTES	Dettes financières :	14,15,16,17			
	- Emprunts obligataires		8 967	10 665	12 366
	- Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		604	1 139	840
	- Autres emprunts		5 429	3 263	3 467
	Sous-total - Emprunts⁽¹⁾		15 000	15 067	16 673
	- Avances sur consommation reçues		132	139	148
	- Autres dettes		1 420	1 542	1 422
	Sous- total - Dettes financières⁽²⁾		16 551	16 748	18 243
	Sous-total - Avances et acomptes reçus	14	2 620	2 586	2 575
	Dettes d'exploitation, d'investissement et divers :	14			
- Fournisseurs et comptes rattachés		3 575	2 874	2 675	
- Dettes fiscales et sociales		3 779	3 343	3 098	
- Autres dettes :					
Versements à effectuer sur titres non libérés		0	0	0	
Clients créditeurs		37	29	37	
Autres comptes créditeurs		3 556	3 100	741	
Sous-total - Dettes d'exploitation, d'investissement et divers		10 947	9 347	6 551	
Instruments de trésorerie	G,14	1	0	12	
TOTAL III (3)		30 120	28 682	27 381	
CPTES REGUL.	Produits constatés d'avance (IV)	14	4 331	4 653	4 885
	Écarts de conversion - Passif (V)	F,9	9	23	95
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)		113 249	109 910	107 200	

* La lettre renvoie aux paragraphes des règles et méthodes comptables et le chiffre aux numéros des notes complémentaires.

(1) dont en euros : 10 926 M€ et en devises : 4 073 M€.

(2) dont soldes créditeurs de banques : 65 M€.

(3) dont dettes à plus d'un an : 13 704 M€.



Compte de résultat - Charges

(en millions d'euros et hors taxes)	31.12.2001	31.12.2000	31.12.1999
	Totaux partiels	Totaux partiels	Totaux partiels
1. Charges d'exploitation			
Consommations de l'exercice en provenance de tiers	12 732	11 905	11 230
Achats d'approvisionnements stockés :			
- Matières premières	1 409		
- Autres approvisionnements	745		
Achats de prestations de service	1 477		
Achats d'énergie à des tiers	2 702		
Achats non stockés de matières et fournitures	459		
Rabais, remises, ristournes obtenues sur achats	-1		
Services extérieurs :			
- Personnel extérieur	116		
- Loyers en crédit bail	5		
- Autres	5 820		
Impôts, taxes et versements assimilés	2 460	2 458	2 427
Taxe professionnelle	1 136		
Autres	1 324		
Charges de personnel ⁽¹⁾	7 162	6 785	6 604
Salaires et traitements	4 030		
Intéressement	88		
Charges sociales	3 044		
Dotations aux amortissements et provisions	7 289	9 271	8 098
Aux amortissements :			
- Immobilisations	3 899		
- Charges à répartir sur plusieurs exercices	367		
Sous-total - Amortissements	4 266		
Aux provisions :			
- Sur immobilisations	0		
- Sur l'actif circulant	177		
- Pour risques et charges	2 846		
Sous-total - Provisions	3 024		
Autres charges	836	993	1 081
TOTAL 1	30 480	31 412	29 441
2. Quote-part de résultat sur opérations faites en commun			
TOTAL 2	21	28	35
3. Charges financières			
- Dotations aux amortissements et provisions	699		
- Intérêts et charges assimilées	1 021		
- Différences négatives de change	256		
TOTAL 3	1 975	2 211	1 783
4. Charges exceptionnelles			
Sur opérations de gestion	0		
Sur opérations en capital :			
- Eléments immobilisés sortis de l'actif	2 111		
- Autres	5		
Dotations aux amortissements et provisions	0		
Autres charges exceptionnelles	0		
TOTAL 4	2 116	669	2 642
TOTAL CHARGES AVANT RÉMUNÉRATION DE L'ÉTAT (1 À 4)	34 592	34 320	33 900
5. Résultat brut de l'exercice	1 629	914	1 103
6. Impôt sur les sociétés	748	207	-55
7. Rémunération de l'État	0	380	464
Résultat de l'exercice	881	327	694
TOTAL GÉNÉRAL	36 221	35 234	35 003
(1) dont contribution versée au régime de retraite des Industries Électriques et Gazières	2 104	1 839	1 737

Compte de résultat - Produits



(en millions d'euros et hors taxes)	31.12.2001	31.12.2000	31.12.1999
	Totaux partiels	Totaux partiels	Totaux partiels
1. Produits d'exploitation			
1.1 Production vendue (chiffre d'affaires) ⁽²⁾	28 732	28 278	28 250
- Ventes d'énergie ⁽³⁾	26 753		
- Ventes de produits résiduels	9		
- Ventes de matières, appareils et matériels	9		
- Travaux	73		
- Études, prestations de services et divers ⁽⁴⁾	1 888		
1.2. Production stockée	- 4	- 4	12
1.3. Production immobilisée	995	1 056	1 119
Production de l'exercice (1.1. à 1.3.)	29 722	29 330	29 381
1.4. Subventions d'exploitation	2	2	2
1.5. Reprises sur provisions	2 294	3 384	2 101
1.6. Transferts de charges	83	65	160
1.7. Autres produits	127	119	79
TOTAL 1	32 230	32 900	31 723
2. Quote-part de résultat sur opérations faites en commun			
TOTAL 2	0	1	0
3. Produits financiers			
- De participations	160		
- D'autres valeurs mobilières et créances d'actifs	123		
- Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	13		
- Intérêts et produits divers	465		
- Différences positives de change	146		
- Reprises sur provisions	263		
- Transferts de charges	53		
TOTAL 3	1 223	1 581	938
4. Produits exceptionnels			
Sur opérations de gestion	0		
Sur opérations en capital :			
- Produits des cessions d'éléments d'actif	2 628		
- Subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice	7		
- Autres	24		
Reprises sur amortissements et provisions	109		
TOTAL 4	2 768	753	2 342
TOTAL GÉNÉRAL	36 221	35 234	35 003
(2) dont à l'exportation	2 409	2 581	2 561

(3) y compris transport et distribution pour les clients n'ayant pas souscrit un contrat spécifique d'accès au réseau.

(4) y compris prestations de transport et/ou de distribution pour les clients ayant souscrit un contrat spécifique d'accès au réseau.



Soldes intermédiaires de gestion

(en millions d'euros)	31.12.2001	31.12.2000	31.12.1999
Production vendue	28 732	28 278	28 250
Production stockée	- 4	- 4	12
Production immobilisée	995	1 056	1 119
Production de l'exercice	29 722	29 330	29 381
Achats stockés	- 3 107	- 3 114	- 3 022
Achats non stockés	- 3 684	- 2 602	- 2 282
Services extérieurs	- 5 941	- 6 188	- 5 926
<i>Consommations de l'exercice en provenance de tiers</i>	<i>- 12 732</i>	<i>- 11 905</i>	<i>- 11 230</i>
Valeur ajoutée	16 990	17 425	18 151
Impôts et taxes	- 2 460	- 2 458	- 2 427
Charges de personnel	- 7 162	- 6 785	- 6 604
Subventions d'exploitation	2	2	2
Excédent brut d'exploitation	7 370	8 184	9 121
Dotations aux amortissements et aux provisions	- 7 289	- 9 271	- 8 098
Reprises sur amortissements et provisions	2 294	3 384	2 101
Transferts de charges	83	65	160
Autres charges	- 836	- 993	- 1 081
Autres produits	127	119	79
Résultat d'exploitation	1 749	1 488	2 282
Charges financières	- 1 975	- 2 211	- 1 783
Produits financiers (hors transferts de charges)	1 169	1 550	813
Transferts de charges	53	30	125
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun	- 21	- 27	- 34
<i>Résultat financier</i>	<i>- 773</i>	<i>- 658</i>	<i>- 879</i>
Résultat courant	977	830	1 403
Charges exceptionnelles	- 2 116	- 669	- 2 642
Produits exceptionnels	2 768	753	2 342
<i>Résultat exceptionnel</i>	<i>652</i>	<i>84</i>	<i>- 300</i>
Résultat brut de l'exercice	1 629	914	1 103
<i>Impôt sur les sociétés</i>	<i>- 748</i>	<i>- 207</i>	<i>55</i>
<i>Rémunération de l'État</i>	<i>0</i>	<i>- 380</i>	<i>- 464</i>
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	881	327	694



Flux de trésorerie

(en millions d'euros)		31.12.2001	31.12.2000
Résultat net total		881	327
Élimination des amortissements et provisions		5 085	5 364
Élimination des plus ou moins-values de cessions		- 40	- 19
Autres mouvements		- 650	- 42
Marge brute d'autofinancement		5 276	5 630
Incidence de la variation du BFR		1 924	2 971
Flux net de trésorerie généré par l'activité	A	7 200	8 601
Total des investissements		- 10 989	- 6 789
Total des cessions		1 249	1 079
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissements	B	- 9 740	- 5 710
Subventions d'investissements		41	25
Émissions d'emprunts		2 980	636
Remboursements d'emprunts		- 3 477	- 2 331
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	C	- 456	- 1 671
VARIATION DE TRÉSORERIE	(A + B + C)	- 2 995	1 221
Trésorerie d'ouverture		3 998	2 777
Trésorerie de clôture		1 003	3 998

- Les contributions de tiers sont prises en compte au niveau des flux affectés au financement.
- Les remboursements d'emprunts en devises sont pris à la valeur du jour de remboursement.
- Pour les instruments court terme, billets de trésorerie, papier commercial, les variations nettes sont présentées en augmentation ou diminution suivant le cas.



Règles et méthodes comptables

I - COMPTES SOCIAUX

Électricité de France présente ses comptes selon les dispositions en usage dans les sociétés industrielles et commerciales, en tenant compte de certains principes particuliers appliqués en raison des spécificités de l'Entreprise. Par ailleurs, un décret du 22 octobre 1947 lui impose la présentation d'un plan comptable particulier soumis à l'examen du Conseil National de la Comptabilité et approuvé par arrêté interministériel.

Le plan particulier d'EDF a reçu l'avis de conformité du Conseil National de la Comptabilité le 19 décembre 1984 et a été approuvé par l'autorité de tutelle en 1986 (arrêté conjoint du Ministère de l'Économie, des Finances et de la Privatisation et du Ministère de l'Industrie, des P et T. et du Tourisme, en date du 26 décembre 1986).

Par ailleurs, un certain nombre de mesures législatives et de dispositions complémentaires et interprétatives sont intervenues en 1997 confirmant la propriété d'EDF des installations du Réseau d'Alimentation Générale et précisant les dispositions relatives à la Distribution Publique.

1.A. Immobilisations

1.A1. Immobilisations incorporelles

Les frais de recherche-développement ayant abouti et correspondant aux moyens propres engagés pour l'étude des spécificités des tranches de production nucléaire d'un même palier technique sont immobilisés ; ils sont amortis sur cinq ans à partir de la date de mise en service du premier ouvrage du palier concerné.

1.A2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont exprimées à leur valeur d'entrée ou à la valeur réévaluée :

- la valeur d'entrée à l'actif est égale au coût réel d'achat ou à un coût de production qui comprend, outre les facturations de tiers, les moyens propres engagés directement par l'Entreprise.
- la valeur réévaluée a été déterminée conformément à la loi du 28 décembre 1959, pour les immobilisations mises en service antérieurement au 1^{er} janvier 1960 et en application des textes législatifs et réglementaires pour les ouvrages entrés à l'actif avant le 1^{er} janvier 1977.

Les ouvrages du domaine propre font l'objet d'un amortissement industriel pratiqué selon le mode linéaire ou dégressif dans les conditions prévues par la législation fiscale en vigueur. Pour les matériels de production nucléaire,

le mode dégressif, qui n'est pas considéré comme dérogatoire car approchant le mieux l'amortissement économiquement justifié, (amortissement linéaire, sur des valeurs réévaluées chaque année à l'aide de l'indice des prix du PIB marchand jusqu'en 1998, à l'aide de l'indice des prix du PIB à partir de 1999) est plafonné, le cas échéant, à la valeur de celui-ci.

Depuis 1998, une provision pour dépréciation d'immobilisations a été constituée au titre des centrales du parc thermique à flamme qui ont été placées en position d'arrêt garanti ou mises en réserve d'exploitation. La provision est justifiée par la faible probabilité de voir les tranches concernées remises en service dans le futur.

EDF est assujetti à trois régimes juridiques différents :

- les concessions de forces hydrauliques, le concédant étant l'État,
- la concession du réseau d'alimentation générale, le concédant étant également l'État,
- les concessions de distribution publique, dont les concédants sont les collectivités locales (communes ou syndicats de communes).

Les installations relatives aux concessions de forces hydrauliques font l'objet d'un amortissement industriel pratiqué selon le mode linéaire, et d'une provision pour maintien du potentiel hydraulique constituée sur trente ans et fondée sur des schémas directeurs de maintenance des composants d'une installation hydraulique, déclinés en fonction des caractéristiques de chaque ouvrage.

Les installations relatives à la concession du Réseau d'Alimentation Générale font l'objet d'un amortissement linéaire pour les lignes THT et d'un amortissement dégressif pour les postes, les transformateurs et les installations de téléconduite et de télécommunication.

Les installations relatives aux concessions de Distribution Publique donnent lieu à comptabilisation :

- d'un amortissement des financements du concessionnaire (amortissement de caducité) sur la durée de vie de chaque concession,
- d'une dépréciation linéaire, sans incidence sur le compte de résultat, des biens sur la durée de vie des ouvrages en contrepartie des comptes de passif "contre-valeur des biens mis en concession par le concédant" et "fonds de caducité",
- d'une provision destinée à assurer le renouvellement des ouvrages, égale à la différence entre la valeur de remplacement de ceux-ci et l'amortisse-



ment de caducité (ce dernier, dans une optique de continuité d'exploitation, contribue au financement du remplacement des biens concédés). Cette provision est scindée en une provision pour renouvellement pour les biens arrivant en fin de vie avant le terme de la concession (provision étalée sur la durée de vie des biens) et une provision pour charge future de renouvellement pour les autres biens (étalée sur la durée de la concession), conformément aux obligations contractuelles du Cahier des Charges des concessions de distribution publique.

Ces dispositions concernant le financement des concédants et la provision pour renouvellement permettent au bilan de refléter en permanence globalement les droits effectifs dont disposent les concédants de distribution publique sur les actifs.

1.A3. Immobilisations financières

Les titres de participation sont valorisés au coût d'acquisition réévalué, pour les titres entrés en portefeuille avant le 1^{er} janvier 1977, en substituant aux valeurs historiques les valeurs vénales à fin 1976 lorsque celles-ci étaient supérieures aux premières.

Lorsque la valeur comptable des titres est supérieure à la valeur d'utilité, déterminée à partir des capitaux propres et corrigée en fonction des informations connues depuis la clôture du dernier exercice (informations financières, cours en bourse...), une provision pour dépréciation est constituée pour la différence.

1.A4. Titres Immobilisés de l'Activité de Portefeuille (TIAP)

EDF constitue un portefeuille de titres composé en principe à part égale d'actions et d'obligations, destiné, en période de continuité d'exploitation, à participer au financement des opérations de fin de cycle provisionnées au passif du bilan (cf. note 3).

1.B. Stocks

1.B1. Matières nucléaires

Les matières nucléaires, quelle que soit leur forme dans le cycle de transformation dont la durée est supérieure à un an, et les combustibles nucléaires, qu'ils soient en magasin ou en réacteur, sont enregistrés dans la rubrique "matières premières" des comptes de stocks.

Les stocks sont évalués, suivant la méthode dite du coût moyen pondéré appliquée à chacune des composantes (uranium naturel, fluoration, enrichissement, fabrication).

L'Entreprise ne valorise pas l'uranium issu du retraitement, compte tenu des incertitudes relatives à son utilisation future.

Les consommations de matière de la filière REP sont déterminées par composante sur la base des quantités prévisionnelles épuisées par kWh produit ;

ces quantités sont valorisées au prix moyen pondéré constaté à la fin du mois précédent et intégrant le coût des derniers approvisionnements.

L'épuisement prévisionnel des quantités donne lieu périodiquement à correction sur la base de mesures neutroniques.

1.B2. Matières consommables et matériel d'exploitation

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût moyen pondéré.

Aucune provision n'est constituée pour les pièces de rechange approvisionnées dans le cadre d'un programme de maintenance et pour les pièces banalisées, ces pièces ayant vocation à être utilisées pendant la durée de vie des installations.

A contrario, les pièces de sécurité dont la détention est obligatoire pour garantir, en cas d'incidents, la continuité d'exploitation mais dont l'utilisation n'est pas prévue dans le cadre des programmes de maintenance, ont une valeur d'utilité proportionnelle à la production d'énergie restant à garantir. Une dépréciation, proportionnelle à la durée de fonctionnement des tranches et paliers auxquels ces pièces se rapportent, est en conséquence constatée.

1.C. Créances d'exploitation et trésorerie

1.C1. Énergie livrée non relevée non facturée

Les quantités sont déterminées à partir de chroniques de consommations mémorisées pour chaque client et corrigées des variations saisonnières.

L'évaluation est faite sur la base du prix moyen de vente du kWh (hors abonnement) du dernier mois de la période. Une provision est constituée pour faire face aux charges restant à engager ainsi qu'au risque potentiel de non recouvrement ultérieur.

1.C2. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont inscrites à l'actif pour leur coût d'acquisition. Une partie de celles-ci est destinée à participer, de la même manière que les TIAP, au financement des opérations de fin de cycle provisionnées au passif du bilan.

1.C3. Provisions pour dépréciation

- En ce qui concerne les clients alimentés suivant le tarif bleu, le risque de non-paiement est apprécié par une approche statistique basée sur le taux d'irrécouvrabilité constaté au cours des deux exercices antérieurs.
- En ce qui concerne les clients douteux, le risque est apprécié individuellement.
- En ce qui concerne les valeurs mobilières de placement cotées, elles font l'objet d'une évaluation au cours de fin d'exercice ; les moins-values latentes sont intégralement provisionnées sans compensation avec les gains potentiels.



Règles et méthodes comptables

1.D. Charges à répartir sur plusieurs exercices

Les charges exposées durant la construction des ouvrages, soit :

- les charges financières relatives aux ouvrages de production et de transport en cours de construction,
 - les dépenses de préexploitation des ouvrages de production,
- sont différées jusqu'à la mise en service et font l'objet d'un amortissement étalé sur la durée de vie des immobilisations concernées pour les premières, sur 3 ans pour les secondes.

Suivant le même principe, les charges financières engendrées par les premières charges de combustibles nucléaires sont étalées sur la durée de présence de celles-ci dans le cœur du réacteur.

1.E. Primes de remboursement des obligations

Les primes de remboursement sont amorties linéairement sur la durée de chaque emprunt (ou de chaque tranche d'emprunt en cas d'emprunt multi-échéances).

1.F. Conversion des dettes et créances en devises

Les dettes et créances en monnaies étrangères sont évaluées au cours du change de fin d'exercice. L'écart de conversion dégagé est inscrit au bilan sous une rubrique spéciale "Écarts de conversion" (actif ou passif).

Les pertes latentes de change sont étalées sur la durée de chaque emprunt moyen ou long terme ou en fonction de chaque échéance intermédiaire. Ce principe d'étalement est étendu aux pertes et profits de change nets dégagés par les opérations de remboursements anticipés lorsqu'elles sont immédiatement suivies d'une émission, sauf lorsque le résultat de telles opérations présente un solde déficitaire.

1.G. Instruments de couverture des risques de taux et de change

L'entreprise gère globalement l'ensemble des risques de change et de taux induits par le financement de son activité industrielle et commerciale d'une part, et par son développement à l'international d'autre part. Cette gestion, qui a pour but de limiter l'impact des risques sur le résultat par rapport à celui obtenu avec une dette de référence, est effectuée dans le cadre d'une limite fixée par le Conseil d'Administration. L'Entreprise recourt ainsi à divers instruments financiers permettant de couvrir ces risques dans des hypothèses d'évolution de taux et de cours jugées probables.

Les instruments long terme constitués de swaps viennent corriger le résultat de change et la charge d'intérêt de la dette. La prise en compte des pertes latentes de change suit les mêmes règles que celles retenues pour les emprunts. Les gains de change latents ne sont pas pris en compte, sauf dans le cas de swaps traités en opérations symétriques des emprunts couverts (dans ce cas, les gains sont limités au montant des pertes constatées sur l'emprunt).

Les soultes prévues aux contrats sont étalées sur la durée de vie de ceux-ci. Les soultes payées ou encaissées à l'occasion de dénouements anticipés, qui restent en principe l'exception, sont immédiatement rapportées au résultat. Les instruments court terme (swaps court terme, options, contrats de change à terme) sont évalués comme suit :

- les appels de marges sont pris en compte immédiatement dans le résultat,
- les primes payées ou encaissées sont rapportées au résultat lors du dénouement des transactions,
- les pertes latentes nettes, calculées par instrument négocié de gré à gré, sont intégralement provisionnées,
- les gains sur ces marchés sont pris en compte au dénouement.

Les dépôts initiaux effectués en garantie des transactions figurent dans la rubrique "Titres immobilisés".

L'ensemble de ces instruments figure dans le hors-bilan financier pour la valeur des capitaux notionnels engagés.

1.H. Contre-valeur des biens en nature mis en concession (droits des concédants)

La part financée par les concédants dans les immobilisations concédées, celle financée sur devis par les tiers pour le compte des autorités concédantes, le montant net de l'incidence des réévaluations fiscales, le montant des provisions pour renouvellement se rapportant aux ouvrages sortis de l'actif et remplacés, l'amortissement de caducité effectué par le concessionnaire pour récupérer son financement, sont inscrits au passif du bilan dans les postes "Contre-valeur en nature des biens mis en concession" et "Fonds de caducité" classés en "Autres Fonds propres", immédiatement après les capitaux propres. La contre-valeur des biens mis en concession de Distribution Publique et le fonds de caducité sont dépréciés au même rythme que les ouvrages correspondants, sans incidence sur le compte de résultat.

1.I. Provisions pour risques et charges

Ces provisions sont notamment destinées à couvrir :

- les dépenses de renouvellement des immobilisations en concessions relatives à la distribution,
- les dépenses de fin de cycle des combustibles nucléaires :

Une provision pour retraitement des combustibles irradiés et pour évacuation et stockage des déchets issus de cette opération est constituée sur l'ensemble des combustibles en cours d'utilisation (pour la partie épuisée) ou consommés :

- pour le retraitement des combustibles irradiés, et en l'absence d'un nouveau contrat de prestations de retraitement et d'un marché de référence, jusqu'en 1999, l'entreprise avait retenu le prix du contrat conclu en 1988 entre le retraiteur et une société du secteur d'activité, revalorisé en fonction des indices contractuels. En 2000, compte tenu de l'évolution du



contexte incluant la préparation du cadre contractuel post-2000, ces modalités n'étaient plus appropriées. L'estimation du coût du retraitement avait été révisée en appliquant l'indice des prix du PIB (utilisé pour les provisions du domaine nucléaire) pour la revalorisation du prix de base du contrat de 1988. Au 31 décembre 2001, le coût du retraitement, qui inclut la quote-part d'EDF du coût de déconstruction des installations de retraitement, a été estimé sur la base du protocole d'accord signé le 30 août 2001 avec la Cogema pour l'ensemble des combustibles irradiés, y compris pour les combustibles irradiés qui seront couverts par un contrat ultérieur,

- pour la reprise et le conditionnement des déchets anciens, l'entreprise a évalué le coût en fonction des dispositions générales du protocole EDF-Cogema du 30 août 2001. Cette évaluation repose sur des estimations à long terme qui résultent d'hypothèses spécifiques prises par l'entreprise.
- pour l'évacuation et le stockage des déchets radioactifs à haute activité et à vie longue, la loi du 30 décembre 1991 a instauré une période de recherches sur ces déchets, et d'études des possibilités de stockage et des procédés de conditionnement, d'une durée maximale de 15 ans. Elle a décidé notamment la réalisation de laboratoires destinés à étudier les formations géologiques où seraient susceptibles d'être stockés ces déchets. La décision de construire deux laboratoires a été confirmée par une décision gouvernementale le 9 décembre 1998. Un décret du 3 août 1999 a autorisé l'ANDRA à installer et à exploiter, sur le territoire de Bure (Meuse), un premier laboratoire souterrain, le second site reste à déterminer.

La provision pour évacuation et stockage des déchets est basée :

- d'une part sur une estimation des coûts de recherche des laboratoires et des coûts de construction et d'exploitation du laboratoire de Bure établie à partir du plan à moyen terme de l'ANDRA de septembre 2000,
- d'autre part, compte tenu de l'impossibilité de préjuger les résultats des études et recherches en cours, sur une évaluation des coûts d'évacuation et de stockage final issue du devis de l'ANDRA reçu en 1996.

Par ailleurs, les provisions pour fin de cycle des combustibles comprennent également une provision pour déconstruction de l'usine de retraitement des combustibles irradiés UNGG de Marcoule évaluée notamment sur la base d'un devis de la Cogema établi en 1994.

- les charges liées à la déconstruction des centrales nucléaires :
 - pour les centrales nucléaires de la filière REP (palier 900 MW, 1300 MW et N4), cette provision est constituée sur la base d'hypothèses définies par la commission PEON (15 % des dépenses d'investissement ramenées à la Puissance Continue Nette). Ces hypothèses ne pourront être vérifiées qu'à l'issue des premières opérations de déconstruction. Ces dernières n'interviendront qu'à terme éloigné. Une revalorisation en est faite chaque année

par application de l'indice des prix du PIB marchand jusqu'en 1998, de l'indice des prix du PIB à partir de 1999. Les coûts de référence sur lesquels se fonde le calcul ont été ajustés en 1991 par décision de la Direction du Gaz, de l'Électricité et du Charbon du Ministère de l'Industrie et du Commerce Extérieur.

- pour les autres centrales nucléaires (centrales de première génération), jusqu'en 1999, la provision était constituée sur les mêmes bases que pour la filière REP. À partir de 2000, suite au retour d'expérience des premiers chantiers de déconstruction en cours (centrales de Brennilis et de Chooz A), cette provision est évaluée à partir du coût des travaux déjà effectués, d'études, de devis et d'une intercomparaison réalisés par l'entreprise, en fonction du programme de déconstruction adopté par l'entreprise,
- les charges liées à la déconstruction des centrales à flammes : à la suite d'une étude effectuée en 1998, une provision pour déconstruction des centrales thermiques à flammes a été constituée. Elle est fondée sur une estimation des coûts futurs à partir, d'une part, des coûts constatés pour les opérations passées et, d'autre part, des estimations les plus récentes portant sur des centrales encore en activité. Cette provision est constituée sur la durée de vie restante des centrales,
- le coût de certains gros composants des centrales nucléaires faisant l'objet d'un programme de remplacement.

L'ensemble de ces provisions fait l'objet, au 31 décembre de l'exercice, d'une revalorisation sur la base d'indices spécifiques issus de publications officielles de la profession ou, à défaut, de l'indice des prix du PIB marchand jusqu'en 1998, de l'indice des prix du PIB à partir de 1999.

En ce qui concerne les dépenses de renouvellement des immobilisations en concessions et les charges liées à la déconstruction des centrales nucléaires, cette revalorisation est répartie sur la durée de vie résiduelle des ouvrages concernés.

Les provisions pour risques et charges correspondent à une définition étendue qui inclut les charges à payer relatives aux dépenses de fin de cycle du combustible nucléaire et la quote-part estimée, à charge d'EDF, du coût de déconstruction des installations de retraitement des combustibles UNGG de la Cogema.

1.J. Primes de départ en inactivité

Les engagements de l'entreprise au titre des droits à prime de départ acquis par les agents sont couverts par des contrats d'assurance. Leurs montants sont calculés selon la méthode actuarielle prospective au prorata des droits au terme. Cette méthode, recommandée par l'Ordre des Experts Comptables, consiste à estimer le montant des droits et à évaluer le montant de l'engagement relatif aux droits passés par prorata du nombre d'années d'ancienneté sur le nombre d'années que le salarié comptera au moment de son départ à la retraite.



Règles et méthodes comptables

1.K. Charges de propre assureur

Les dommages subis par ses biens propres ou en concessions ne sont pas assurés, sauf exceptions dont les plus notables concernent les dommages aux véhicules, aux matériels en cours de transport et aux immeubles à usage de bureau.

En matière d'assurance des dommages aux tiers résultant du risque nucléaire, la loi fait obligation à EDF d'avoir une couverture de sa responsabilité à hauteur de 91,45 M€ par sinistre. EDF a mis au point une couverture en deux tranches pour un montant de 91,45 M€.

1.L. Cessions de créances futures

Les créances futures cédées dans le cadre d'opérations de cession à un Fonds Commun de Créances (FCC) sont enregistrées dans les dettes d'exploitation.

II - COMPTES DISSOCIÉS

Aux termes de la loi du 10 février 2000, EDF tient des comptes séparés au titre respectivement de la production, du transport, et de la distribution d'électricité ainsi que de ses autres activités. Des bilans et comptes de résultats sont ainsi publiés en annexe des comptes sociaux. Dans cette annexe, il est également précisé le périmètre de chacune des activités comptablement séparées, les règles d'imputation des postes d'actif et de passif et des charges et des produits, et les principes déterminant les relations financières entre ces activités.

Il s'agit de la 3^e année où EDF publie des comptes dissociés et de la 2^e année où ces comptes sont élaborés en conformité avec les principes de dissociation retenus par la CRE dans sa délibération du 15 février 2001.

Conformément à la loi du 10 février 2000 (article 25), cette annexe aux comptes sociaux d'EDF comporte :

- La description des périmètres dissociés.
- Les principes retenus en matière de dissociation, ainsi que la présentation des protocoles et conventions de dissociation comptable.
- Les bilans et comptes de résultat par activité dissociée.
- Les opérations réalisées avec des sociétés du groupe. En l'absence à ce jour d'arrêté fixant le seuil, un montant supérieur ou égal à 40 M€ a été retenu.

À compter de 2001, EDF effectue une comparaison entre le bilan et le compte de résultat des activités dissociées et le bilan et le compte de résultat des comptes sociaux. Les éventuels écarts sont commentés dans le document d'analyse des comptes dissociés.

1. Périmètres

1.1. Descriptif des périmètres des activités

Transport

Le périmètre de l'activité "Transport" correspond à l'entité Réseau de Transport d'Électricité (RTE), constituée au sein d'EDF, et dont l'indépendance de gestion est garantie par la loi. Le réseau relevant de la responsabilité de RTE comprend l'ensemble des liaisons du réseau métropolitain continental dont la tension est égale ou supérieure à 63 kV, hors concessions de distribution aux services publics et conformément à l'article 2 de la convention de concession du réseau d'alimentation générale.

Ce périmètre inclut les activités suivantes :

- les travaux d'études et de développement du réseau électrique ;
- l'exploitation du système électrique qui correspond à la gestion des flux d'électricité permettant à tout instant d'équilibrer l'offre et la demande d'électricité ;
- la gestion des infrastructures de réseau (exploitation, conduite et maintenance des ouvrages) :
 - la conduite qui correspond à la gestion, tant au niveau national que régional, de la répartition de l'énergie en fonction des offres et des demandes. RTE agit comme un régulateur afin d'ajuster les consommations d'énergie ;
 - la maintenance des ouvrages correspond à l'entretien courant des lignes existantes en vue du maintien aux normes du réseau de lignes, de la surveillance à la maintenance lourde ;
- la relève des compteurs et les interventions sur les appareils de comptage relevant de la compétence de RTE ;
- les relations avec les utilisateurs du réseau de transport (notamment gestion des relations contractuelles avec les tiers ayant demandé l'accès au réseau) et les prestations de services liées au réseau.

Le périmètre de l'activité Transport comprend en outre les fonctions support nécessaires à l'indépendance de gestion de RTE.

Distribution

Le périmètre de l'activité "Distribution" recouvre les activités liées à la gestion du réseau de distribution en métropole continentale et des réseaux des zones non interconnectées. Au sens de la comptabilité dissociée, l'activité Distribution recoupe donc le périmètre des gestionnaires du réseau de distribution tel qu'il est défini par la loi.

Il comprend ainsi les activités suivantes :

- l'exploitation des réseaux électriques de distribution, avec notamment les travaux d'étude et de développement de ces réseaux ;
- la gestion des infrastructures de réseau (exploitation, construction, conduite et maintenance des ouvrages) ;



- la relève des compteurs et interventions sur les appareils de comptage ;
- les relations clientèle avec les utilisateurs du réseau et prestations de services liées au réseau (accès à l'énergie, coupure/rétablissement pour impayés, mise hors-service des clients, intervention sur les postes clients, pose de limiteur de puissance, coupure avec contact préalable, facturation...) ;
- les relations avec les autorités concédantes.

Production

L'activité "Production" inclut l'ensemble des activités liées à la production d'énergie électrique et à sa commercialisation ("supply"). Dans les comptes séparés, l'activité dite de Production comprend donc également la commercialisation. Son périmètre inclut par conséquent :

- l'activité de production d'électricité (construction, exploitation, maintenance, gestion prévisionnelle, conduite, retrait d'exploitation et déclassement des ouvrages) en métropole et dans les zones non interconnectées (Corse, DOM) ;
- l'activité de commercialisation et de gestion commerciale de la clientèle (accueil commercial, facturation, suivi des comptes clients, contentieux, aides commerciales) ;
- les achats d'énergie ;
- les échanges d'électricité avec l'étranger.

Autres activités

Le compte "Autres activités" regroupe l'ensemble des activités exercées en dehors du secteur de l'électricité.

Il s'agit notamment :

- des activités d'éclairage public ;
- des activités couplées à la production hydroélectrique (navigation fluviale, irrigation ...) ;
- des travaux et prestations aux filiales, des activités de prestations de service (ingénierie, conseil, études...) de fourniture, de travaux, effectuées pour des tiers dans des domaines autres qu'électriques.

1.2. Précisions complémentaires

Fonctions support

Le périmètre d'une activité inclut également les fonctions support dédiées exclusivement ou à titre principal à cette activité.

Ainsi le périmètre de l'activité "Transport" inclut les fonctions de gestion nécessaires pour garantir l'indépendance de sa gestion (achats, comptabilité, finances, juridique, communication...). De ce fait, les coûts des fonctions centrales d'EDF ne lui sont affectés qu'au cas où une de ces fonctions ne peut être assurée en direct par RTE en raison de contraintes d'organisation ou d'optimisation des coûts.

Participations financières

Les titres immobilisés et les participations financières acquis jusqu'au 31 décembre 2000 ont été rattachés à l'activité "Production". Les nouveaux investissements sont affectés à l'activité qui les finance.

2. Règles d'imputation

Pour l'établissement des bilans comme des comptes de résultat le principe directeur a été celui de l'affectation directe des différents postes ou flux. Lorsque cela n'a pas été possible, il a été fait recours à des conventions de dissociation ou à l'application de clés de répartition.

2.1. Bilans

Les règles d'imputation sont identiques à celles pratiquées en 2000.

Actif

Les actifs immobilisés sont imputés directement conformément aux périmètres définis pour les activités comptables. Lorsqu'un élément de l'actif immobilisé est utile à plusieurs activités, il est imputé à l'activité qui en est l'utilisatrice à titre principal.

Ce principe d'imputation directe est également applicable à l'actif circulant. Ainsi les créances clients de chaque activité sont constituées de la somme des créances sur les utilisateurs tiers comptabilisées directement dans chaque activité et des créances constatées conformément aux protocoles et non échus à la date de clôture.

Lorsqu'un élément est par nature partagé entre plusieurs activités sans pouvoir être affecté à l'une d'entre elles à titre principal la répartition a été conforme au principe de non-discrimination et d'absence de subvention croisée, tout en respectant les besoins en fonds de roulement constatés pour l'activité concernée.

Passif

Le passif des activités dissociées se compose des différents postes des comptes sociaux de l'entreprise intégrée (capitaux propres, dettes financières, provisions, écarts de réévaluation, passifs d'exploitation...). Chaque activité s'est donc vue attribuer tous les éléments de passif nécessaires à son exercice.

En premier lieu, tous les éléments qui ont pu l'être ont fait l'objet d'une imputation directe :

- passifs d'exploitation (dettes fournisseurs, charges à payer...) ;
- provisions (les provisions pour renouvellement des concessions de dis-



Règles et méthodes comptables

tribution ont été imputées à la "Distribution" et les provisions pour fin du cycle nucléaire ont été imputées à la "Production") ;

- autres postes de passif directement imputables (écarts de réévaluation, droit du concédant, subventions d'investissement reçues).

En revanche, une partie du passif, les capitaux propres et les dettes financières, a été considérée comme fongible étant donné le caractère intégré de l'entreprise (concernant RTE, dans l'attente d'un accord sur la répartition de la dette et des instruments financiers d'EDF, une convention définit pour 2001 les principes d'affectation d'un montant de dettes Long terme et Court terme au 1^{er} janvier 2001 et 31 décembre 2001, et les charges financières en résultant pour RTE).

Impôt sur les sociétés

La charge d'impôt sur les sociétés est répartie entre les activités dissociées au prorata de leur contribution au résultat fiscal que cette dernière soit positive ou négative, ce qui est revenu à comptabiliser des impôts négatifs pour les activités déficitaires.

2.2. Comptes de résultat

Principes retenus en 2001 :

- L'imputation directe des charges a été le principe directeur. Ainsi, lorsque des produits et charges ont été identifiés comme relevant d'une activité à titre principal, une imputation directe a été choisie, une réaffectation de produit ou une refacturation de charges vers les autres activités étant le cas échéant opérée soit sur la base d'unités d'œuvre ou sur la base de clés de répartition lorsqu'il n'était pas possible de procéder autrement.
- Les relations inter-activités ont été comptabilisées, pour la première fois cette année, sur la base de protocoles signés entre les différentes parties concernées (cf § 3). Ces protocoles définissent en particulier les modes de valorisation et de facturation de ces opérations.
- Les recettes du transport résultent des montants effectivement facturés aux clients tiers éligibles ayant opté pour un contrat MADE et des montants enregistrés dans le cadre de la mise en œuvre des protocoles.
- Les recettes d'accès aux réseaux du distributeur, hors recettes directes perçues auprès des clients tiers éligibles ayant opté pour un contrat MADE, sont issues de l'application des protocoles concernés.
- Les recettes de la production proviennent essentiellement de la vente d'électricité aux clients finals en France et à l'étranger, ainsi que des diverses prestations réalisées dans le cadre des protocoles (services rendus au système, ventes d'énergie pour la compensation des pertes sur les réseaux de transport et de distribution, prestations dans différents domaines...).

3. Protocoles et conventions de dissociation comptable

Les relations financières entre activités dissociées ont été transcrites dans une centaine de conventions et protocoles internes retraçant tous les flux intervenant sur l'exercice 2001. Ces conventions et protocoles sont susceptibles d'évolution.

Deux tiers de ces conventions et protocoles de dissociation comptable, régissant les relations techniques et financières, ont été conclus entre RTE et une des activités ("Production", "Distribution" et "Autres activités") d'EDF. Ils définissent de manière claire et opposable les types de prestations que les différentes activités peuvent réaliser les unes pour les autres, et précisent les modalités de la transaction (valorisation, périodicité de facturation et modalités de règlement).

Les fonctions support nécessaires à l'indépendance de gestion de RTE, qui ne peuvent totalement ou partiellement être assurées en direct par RTE, en raison de contraintes d'organisation ou d'optimisation des coûts, font l'objet de conventions régissant la mise à disposition des ressources correspondantes.

3.1. Description

Les protocoles et conventions de dissociation comptable recouvrent :

- des protocoles réglant, en application de l'article 23 de la loi n° 2000-108, les conditions d'accès aux réseaux de transport et de distribution et de leur utilisation, ainsi que les conditions d'application de la tarification de l'utilisation des réseaux ;
- des protocoles réglant, en application de l'article 15 de la loi n° 2000-108, les relations relatives aux prestations, fournies par le Producteur à RTE, nécessaires au fonctionnement et à la sécurité d'exploitation du réseau de transport (achat des pertes, services système, participation au mécanisme d'ajustement, gestion prévisionnelle et programmation de la production, responsabilité d'équilibre) ;
- des conventions de prestations, en application de l'article 25, comprenant : d'une part, des prestations réalisées par des Directions centrales (rattachées comptablement à l'activité "Production") dans les domaines social (ressources humaines, formation, prévention sécurité), logistique (informatique et télécommunications, immobilier...), financier et recherche-développement, et d'autre part, des prestations plus techniques (maintenance et entretien de matériel...);
- des conventions de répartition de charges, notamment pour les charges centrales d'EDF.

Protocoles d'accès aux réseaux

Les protocoles d'accès aux réseaux couvrent :

- l'accès du Distributeur au réseau public de transport,
- l'accès au réseau public de transport en vue de réaliser l'injection et le



soutirage de l'énergie électrique produite ou consommée par les sites de production d'EDF,

- l'accès au réseau public de transport pour assurer l'exécution des contrats d'exportation et d'importation d'électricité conclus par EDF, et la participation aux mécanismes d'attribution de capacités d'interconnexion avec les réseaux de pays limitrophes,
- le reversement de la part des recettes relatives à l'accès aux réseaux perçues par le Producteur, au titre de son activité de commercialisation, auprès des clients lui achetant leur électricité aux tarifs de vente :
 - à RTE, pour les clients raccordés au réseau public de transport,
 - au Distributeur, pour les clients raccordés au réseau public de distribution concédé à EDF.
- le reversement de la part des recettes relatives à l'accès aux réseaux perçues par le Producteur, au titre de son activité de commercialisation, auprès des clients éligibles lui ayant donné mandat de facturation unique.

3.2. Principes financiers

Les relations financières entre activités ont été formalisées dans des protocoles et conventions de dissociation comptable, en veillant à respecter les principes de transparence, d'absence de subventions croisées et de non-discrimination.

Elles sont déterminées par référence à la situation qui prévaudrait entre des entreprises distinctes, appliquant dans leurs relations réciproques des conditions identiques à celles appliquées aux tiers. Lorsque les conditions appliquées aux tiers découlent d'un tarif public ou de la réglementation, ces règles publiques constituent le référentiel de règles applicables entre activités dissociées.

S'agissant toutefois de relations au sein d'une même entité juridique, les flux financiers figurant dans les protocoles et conventions sont hors taxes (notamment pour la TVA).

Valorisation des protocoles d'accès aux réseaux

Pour les protocoles d'accès au réseau de transport, les recettes de RTE ont été calculées suivant les principes fixés à l'article 5 du décret n° 2001-365 du 26 avril 2001 (relatif aux tarifs d'utilisation des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité), et en l'attente de la publication de ces tarifs, par référence au barème publié en 1999, appliqué par RTE aux clients éligibles. En l'absence de barèmes publiés pour l'ensemble des réseaux de distribution, les recettes d'accès aux réseaux du Distributeur (hors recettes directes auprès de clients tiers éligibles) ont été définies de manière normative de façon à couvrir les charges d'exploitation et à générer une rémunération des capitaux engagés égale à 6,5 %.

Valorisation des conventions de prestations

La valorisation repose sur la couverture des coûts de revient des prestations, sauf dans les cas où il existe une référence à des prix de marché.

La construction des coûts de revient est établie par chaque entité prestataire sur la base des coûts propres de l'entité (coûts directement affectés à la prestation, coûts de structure de l'entité) et des coûts induits par l'entité chez les autres prestataires internes.



Compléments d'information relatifs au bilan et au compte de résultat

Note 1. Tableau des immobilisations incorporelles et corporelles (en millions d'euros)

	Valeur brute au 31.12.01	Augmentation	Diminution	Valeur brute au 31.12.00	Valeur brute au 31.12.99
Immobilisations incorporelles					
Concessions et droits similaires	263	101	137	299	282
Autres	107	5	1	103	102
Sous-total	370	106	138	402	384
Immobilisations corporelles du domaine propre					
Terrains et agencements	468	22	72	518	547
Constructions	9 776	139	582	10 219	10 096
Tranches de production nucléaire	37 653	129	0	37 524	34 796
Matériel et outillage industriel hors réseau	10 358	181	152	10 329	10 226
Réseau du domaine propre	21 467	661	136	20 942	20 585
Autres immobilisations corporelles	2 166	137	257	2 286	2 307
Sous-total	81 889	1 269	1 198	81 818	78 558
Immobilisations corporelles du domaine concédé					
Terrains et agencements	49	0	0	49	49
Constructions	9 047	19	20	9 048	9 025
Matériel et outillage industriels hors réseau	1 760	56	81	1 785	1 800
Réseau du domaine concédé	42 579	2 234	245	40 589	38 859
Autres immobilisations corporelles	38	1	3	41	44
Sous-total	53 473	2 310	349	51 512	49 777
Immobilisations en-cours					
Immobilisations corporelles	2 705	2 944	3 006	2 767	2 545
Immobilisations incorporelles	114	60	(1) 277	332	282
Pré-investissements	17	0	11	28	39
Avances et acomptes versés sur commandes	17	5	9	21	35
Sous-total	2 853	3 009	3 304	3 148	2 902
TOTAL GÉNÉRAL	138 586	6 694	4 989	136 880	131 622

(1) dont 174 M€ suite au retrait des dépenses relatives au projet OPTIMIA

Les principales durées de vie des immobilisations corporelles sont les suivantes : Centrales thermiques à flamme et tranches de production nucléaire : 30 ans ; Barrages hydroélectriques : 75 ans ; Matériel électromécanique des usines hydroélectriques : 50 ans ; Installations du Transport ou de Distribution (lignes, postes de transformation) : 30 à 45 ans.

Note 2. Amortissements et provisions des immobilisations incorporelles et corporelles (en millions d'euros)

	Montants cumulés 31.12.01	Augmentations de l'exercice	Retraits et divers	Montants cumulés 31.12.00	Montants cumulés 31.12.99
Immobilisations incorporelles					
Concessions et droits similaires	132	69	137	200	163
Autres	42	5	1	38	36
Sous-total	174	74	138	238	199
Immobilisations corporelles du domaine propre					
Constructions et agencements	5 024	371	444	5 097	4 765
Tranches de production nucléaire	25 002	1 192		23 810	19 999
Installations, matériels et outillages industriels hors réseaux (1)	8 276	380	153	8 049	7 693
Installations, matériels et outillages industriels sur réseaux (2)	9 784	715	97	9 165	8 515
Autres immobilisations corporelles	1 674	170	249	1 753	1 743
Sous-total	49 761	2 829	943	47 875	42 716
Immobilisations corporelles du domaine concédé					
Constructions et agencements	4 830	148	15	4 697	4 552
Installations, matériels et outillages industriels hors réseaux	1 094	100	81	1 075	1 045
Installations, matériels et outillages industriels sur réseaux (3)	13 965	1 095	219	13 089	12 237
Autres immobilisations corporelles	30	2	3	32	34
Sous-total	19 920	1 346	318	18 893	17 868
Immobilisations incorporelles en-cours					
Travaux informatiques (4)	0		174	174	0
Sous-total	0		174	174	0
TOTAL GÉNÉRAL	69 855	4 249	1 573	67 180	60 782

(1) dont provisions pour dépréciation des centrales thermiques classiques

(2) dont provisions suite intempéries 1999

(3) dont provisions suite intempéries 1999

(4) cette provision avait été constituée en 2000 suite à l'abandon du projet OPTIMIA et a été reprise en 2001 suite au retrait des dépenses relatives à ce projet.





Note 3. Tableau des immobilisations financières (en millions d'euros)

	Valeur brute au 31.12.01	Augmentation	Diminution	Valeur brute au 31.12.00	Valeur brute au 31.12.99
Participations et créances rattachées ⁽¹⁾	16 487	7 522	1 445	10 410	7 564
Titres Immobilisés de l'activité de portefeuille ⁽²⁾	834	101	136	869	869
Autres titres immobilisés ⁽³⁾	689	641	7	55	45
Prêts et autres immobilisations financières ⁽⁴⁾	2 414	1 126	615	1 903	2 266
TOTAL	20 424	9 390	2 203	13 237	10 744
Provisions ⁽⁵⁾	592	430	93	255	711

(1) La variation de ce poste correspond notamment à :

- des prises de participation dans Dalkia Investissement (200 M€) et Dalkia Holding pour 92 M€. Dans le cadre des opérations entre EDF et le groupe Vivendi Environnement, Charth (EDEV), filiale à 100 % d'EDF a apporté, en date du 29 avril 2001, 88,52 % de ses titres Cogetherm à Dalkia Holding. L'attribution par Charth à EDF des titres Dalkia a bénéficié des dispositions favorables de l'article 115-2 du CGI. En conséquence, et conformément aux dispositions fiscales, le 27 septembre 2001, Charth a décidé d'attribuer par voie d'un acompte sur dividende 4,66 % des titres Dalkia Holding. Ces titres attribués gratuitement à EDF ont été entrés par application des modalités fiscales citées ci-dessus pour un montant de 35 M€, avec comme contrepartie la diminution de la valeur nette comptable des titres Charth,
- au versement de 5 430 M€ d'avances consolidables à EDF International (5 408 M€ ont été capitalisés) afin notamment de permettre à celle-ci d'accroître sa participation dans le capital de EnBW (Allemagne), Edenor (Argentine) pour respectivement 3 289 M€ et 1 044 M€,
- à la fusion par absorption des titres Framatome par Areva qui s'est traduite par une sortie des titres Framatome à hauteur de 45 M€ et à une entrée à l'actif des titres Areva pour 123 M€.

(2) Ce compte regroupe des investissements financiers opérés dans une perspective de continuité d'exploitation pour participer au financement des opérations de fin de cycle provisionnés au passif du bilan. Par ailleurs les actifs dédiés à ces opérations comprennent également 751 M€ en OPCVM présentées en valeurs mobilières de placement. Au total, ces actifs dédiés représentent 1 585 M€ au 31 décembre 2001.

(3) La variation de ce poste correspond essentiellement à l'acquisition de titres d'Italenergia (572 M€).

(4) Ce poste évolue notamment en fonction des éléments suivants :

- prêt de 606 M€ consenti à EDF International (refinancement du prêt accordé à Light),
- constitution d'une avance à Cogema (349 M€),
- diminution des encours de crédits vis à vis de la filiale Sapar (-153 M€),
- diminution des encours de prêts accession à la propriété (-188 M€) du fait principalement de la titrisation de créances (-414 M€),
- diminution des encours de prêts immobiliers dans le cadre de l'externalisation du "1 % logement" (-134 M€).

(5) La variation est due en particulier à la constitution d'une provision pour dépréciation de 400 M€ des titres EDF International en raison de ses participations en Argentine et au Brésil.

Valeur estimative du portefeuille de TIAP

(en millions d'euros)

	Montant à l'ouverture de l'exercice			Montant à la clôture de l'exercice		
	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette	Valeur estimative	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette	Valeur estimative
Fractions de portefeuille évaluées au cours de la bourse	869	859	950	834	832	987
Valeur estimative du portefeuille	869	859	950	834	832	987



Compléments d'information relatifs au bilan et au compte de résultat

Note 4. Filiales et participations supérieures ou égales à 50 % (en millions d'euros)

Raison sociale	Valeur brute comptable des titres détenus	Provisions dépréciations au 31.12.2001	% du capital détenu	Capitaux propres 2001 ⁽¹⁾	Résultat de l'exercice 2001 ⁽¹⁾	Dividendes reçus en 2001	Chiffre d'affaires 2001 ⁽¹⁾
I - Filiales							
Sociétés Holdings :							
- EDEV ⁽²⁾	342	0	100	328	156	0	557
- EDF International	10 081	400	100	9 677	-553	0	8 549
- EDF Capital Investissement	137	0	100	145	5	0	0
Sociétés immobilières :							
- GGF	475	0	100	448	33	15	56
- Sofilo	419	0	100	445	42	40	58
Sociétés industrielles et commerciales :							
<i>En France :</i>							
- Centrale Electrique Rhénane de Gamsheim	3	1	50	5	0	0	4
- Centrale Sidérurgique de Richemont (CSR)	152	107	100	15	0	0	1
- EDF Trading	71	0	78,8	145	58	0	2 928
- Dalkia Offre globale	ns	0	50	-1	-1	0	0
- Dalkia Investissement	200	0	50	184	-9	0	89
<i>A l'étranger :</i>							
- Semobis	26	0	100	30	5	28	52
- Électricité d'Emosson S.A.	14	0	50	94	0	0	33
- Rheinkrafwerk Iffezheim (RKI)	3	0	50	11	0	ns	6
- Forces Motrices du Châtelot	1	0	50	14	0	ns	6
Sociétés et établissements financiers :							
- Société Anonyme de Gestion et de Contrôle des Participations (Sapar Finance)	40	0	100	44	2	2	1
- Société Anonyme de Gestion et de Contrôle des Participations (Sapar Conseil)	15	0	100	-13	-41	0	2
TOTAL I	11 979	507				85	

(1) Comptes consolidés des holdings valorisés aux cours moyens pour les chiffres d'affaires et résultats et aux cours de fin de période pour les capitaux propres

(2) Société issue de la fusion en 2001 de Charth et de SDS

ns : non significatif (<500 000 euros)



Note 4. Filiales et participations inférieures à 50 % (en millions d'euros)

Raison sociale	Valeur brute comptable des titres détenus	Provisions dépréciations au 31.12.2001	% du capital détenu	Capitaux propres 2001 ⁽¹⁾	Dividendes reçus en 2001	Résultat de l'exercice 2001 ⁽¹⁾
Report total I	11 979	507			85	
II - Participations						
A/ La quote-part détenue par EDF est inférieure à 50 % et supérieure ou égale à 10 %						
Sociétés industrielles et commerciales						
<i>En France :</i>						
- Snet	107	1	18,8	nc	0	nc
- Dalkia International	425	0	24,1	1 741	0	1
- Dalkia Holding	889	0	32,8	1 152	0	14
<i>À l'étranger :</i>						
- Hiffrensa	4	4	25,0	nc	0	nc
- Sotel	ns	0	21,0	nc	ns	nc
Sous-total A	1 425	5			0	
B/ La quote-part détenue par EDF est inférieure à 10 % dont :						
- Areva (2)	123	0	2,6	nc	20	nc
- Total Fina ELF	1 860	0	2,0	33 932	50	7 824
Sous-total B	1 983	0			71	
Total II (A + B)	3 408	5			71	
- Autres	6	ns	-	-	4	-
Total III	6	ns	-	-	4	-
Total I + II + III	15 393	512			160	
TOTAL NET	14 881					

(1) données chiffrées en comptes consolidés

(2) la rubrique "Dividendes reçus" comprend 10 M€ perçus au titre de Framatome

ns : non significatif (<500 000 euros)

nc : non communiqué



Compléments d'information relatifs au bilan et au compte de résultat

Note 5. Situation au 31.12.2001 vis-à-vis des entreprises liées (en millions d'euros)

Sociétés	Créances d'EDF		Dettes d'EDF inscrites en compte courant	Solde net Créance = + Dettes = -
	Prêts et autres créances	Compte Courant		
Sapar	1 064	69	19	1 114
Cerga			3	-3
Semobis			63	-63
Électricité d'Emosson S.A.	3		6	-3
Électricité de Strasbourg			90	-90
Richemont			25	-25
GGF		11		11
Sofilo		2	117	-115
EDF Trading			20	-20
Groupe-sociétés du Holding Edev		12	60	-48
Groupe-EDF International	1 697	1		1 698
Convention trésorerie Groupe avec les Filiales ⁽¹⁾			335	

(1) Une convention de trésorerie de groupe avec les filiales a été initialisée par EDF au cours de l'exercice 2000.

Note 6. Stocks

1. Stocks

La valeur comptable du stock de combustibles nucléaires, constitué de matières fissiles aux différents stades d'élaboration et du combustible en réacteur, s'élève à 6 256 M€ contre 6 612 M€ en 2000.

Compte tenu de l'évolution des prix de vente et des coûts d'approvisionnement attendue pour la période 1996 - 2000, EDF avait enregistré en 1995 une provision pour dépréciation des stocks de combustibles nucléaires pour 974 M€. La provision a été reprise au fur et à mesure des quantités consommées. Au 31 décembre 2000, le solde de cette provision était nul.

Par ailleurs, suite à la confusion de patrimoine de la société NERSA en novembre 2000, les stocks ont été repris dans les comptes d'EDF. Ils sont dépréciés en totalité pour 208 M€.

2. Autres approvisionnements

La valeur brute de ces stocks passe de 1 693 M€ en 2000 à 1 725 M€ en 2001. Ce total inclut :

- la valeur des pièces de rechange d'usure concernant principalement les centrales thermiques nucléaires, destinées à remplacer, selon un rythme prévisible, des éléments que l'usage normal de l'appareil détériore progressivement,
- la valeur des pièces de rechange de sécurité.



Note 7. État des créances (en millions d'euros)

CRÉANCES	Montant brut au 31.12.2001	Degré de liquidité		Montant brut au 31.12.2000	Montant brut au 31.12.1999
		échéance à -1an	échéance à +1an		
Créances de l'actif immobilisé					
Créances rattachées à des participations	1 094	0	1 094	578	189
Prêts	210	18	192	537	331
Autres immobilisations financières	2 205	949	1 256	1 366	1 935
Sous-total	3 509	966	2 543	2 481	2 454
Créances de l'actif circulant					
Créances d'exploitation :					
• créances clients et comptes rattachés :					
- factures établies	2 125	2 125	0	1 860	1 735
- factures à établir :					
énergie relevée	2 237	2 237	0	2 177	2 444
énergie non relevée	3 876	3 876	0	3 460	3 486
autres	84	84	0	67	113
- créances sur travaux non encore facturables	2	2	0	3	3
• autres créances d'exploitation	2 746	2 542	205	2 450	2 713
Instruments de trésorerie	0	0	0	0	21
Charges constatées d'avance	375	190	185	326	316
Sous-total	11 445	11 055	390	10 344	10 832
Avances et acomptes versés sur commandes	614	614	0	581	357
TOTAL	15 568	12 635	2 932	13 405	13 644



Compléments d'information relatifs au bilan et au compte de résultat

Note 8. Charges à répartir (en millions d'euros)

	Dépenses exposées au 31.12.2001	Dépenses réparties au 31.12.2001	Montants nets 2001	Montants nets 2000	Montants nets 1999
I - Charges différées					
- intérêts intercalaires	6 445	3 149	3 296	3 464	3 671
- dépenses de préexploitation	0	0	0	91	181
- charges financières sur première charge de combustibles	116	91	25	51	75
Total charges différées	6 561	3 240	3 321	3 606	3 927
II - Charges à étaler	154	105	49	57	67
TOTAL CHARGES À RÉPARTIR (I + II)	6 715	3 345	3 370	3 663	3 994

Note 9. Écarts de conversion - Actif et passif

- Les écarts de conversion nets se montent à 269 M€ (perte nette latente de change).
- Les pertes latentes de change s'élèvent à 278 M€ ; elles concernent essentiellement les emprunts émis en USD (226 M€), en CHF (37 M€) et en GBP (14 M€).
- Les pertes potentielles de change sur les emprunts (277 M€) sont partiellement couvertes par une provision (162 M€).
- Les profits potentiels de change (9 M€) résultent principalement des prêts en USD (6 M€) et d'emprunts en JPY (1,5 M€).

Note 10. Capitaux propres - Dotations en capital

Le capital d'Électricité de France est la somme de deux éléments :

- le capital légal qui représente le solde net des droits, biens et obligations transférés à l'Entreprise lors de la nationalisation ;
- les dotations en capital versées par l'État jusqu'en 1981, augmentées de 2 152 M€ en 1997 dans le cadre de la restructuration du bilan.

En application du décret n° 56-493 du 14 mai 1956, en 1999 et 2000, les dotations en capital ont fait l'objet d'une rémunération qui comprenait :

- une part fixe de 2,1 % en 2000 et de 3 % en 1999,
- une part variable prélevée sur le résultat bénéficiaire. Le contrat d'Entreprise, signé le 8 avril 1997 avec les Autorités de Tutelle, fixait cette part variable à 40 % du bénéfice après rémunération fixe de l'État et impôt sur les sociétés et précisait que le total de la rémunération ne pouvait pas excéder 6 % du total des dotations en capital.

L'article 79 de la loi de finances rectificative pour 2001 (loi n°2001-1276 du 28 décembre 2001) a précisé la nature et les modalités de détermination du dividende que les établissements publics de l'État à caractère industriel, commercial ou financier peuvent être conduits à verser. Ce dividende, qui constitue le mode exclusif de rémunération de l'État, est prélevé sur le bénéfice distribuable (au sens de l'article L 346 du code de commerce), constitué du bénéfice de l'exercice, après dotations aux amortissements et provisions, diminué des pertes antérieures ainsi que des sommes à porter en réserves, et augmenté du report bénéficiaire. Pour ce qui concerne EDF, le mode de calcul du dividende a été redéfini dans le cadre du contrat de Groupe signé avec l'État le 14 mars 2001. Ainsi, pour les trois années 2001 - 2003, la rémunération de l'État représentera 37,5 % du résultat net part du groupe. Elle évoluera entre un minimum (1,5 %) et un maximum (4,5 %) calculés sur l'assiette des capitaux propres part du groupe.

En 2001, aucun acompte sur dividende n'a été versé par EDF.



Note 11. Réévaluation de l'actif immobilisé

Loi du 28 décembre 1959 : Réserve spéciale de réévaluation

La valeur nette des immobilisations en service au 01.01.1960 figurant encore à l'actif est majorée de 701 M€ (dont 445 M€ inscrits en contrevaleur des biens en nature mis en concession).

La réserve relative aux immobilisations sorties de l'actif s'élève à 549 M€ (dont 74 M€ figurant dans les droits des concédants).

Loi du 29 décembre 1976 : Réserve réglementée relative à l'actif immobilisé non amortissable

La valeur des terrains se trouve augmentée de 42 M€ (dont 0,1 M€ enregistrés en valeur des biens en nature mis en concession).

Loi du 30 décembre 1977 : Provision réglementée relative à l'actif immobilisé amortissable

La valeur nette de cet actif se trouve accrue de 1 213 M€ (dont 1 019 M€ inclus dans la contrevaleur des biens en nature mis en concession).

Note 12. Contre-valeur des biens en nature mis en concession (en millions d'euros)

	Solde au 31.12.2001	Solde au 31.12.2000
I. Contre-valeur des remises gratuites et participations reçues	15 286	14 720
II. Écarts de réévaluation		
- Réévaluation 1959	519	519
- Réévaluation 1976		
Immobilisations non amortissables		
Immobilisations amortissables	1 020	1 085
III. Fonds de caducité	3 445	3 588
TOTAL	20 270	19 912



Compléments d'information relatifs au bilan et au compte de résultat

Note 13. Provisions pour risques et charges (en millions d'euros)

Nature de la provision	Solde au 01.01 2001	Mouvements de l'exercice						Virements internes et divers ^(*)	Solde au 31.12 2001
		Augmentations			Diminutions				
		Charges exploitation	Charges financières	Charges exception.	Produits exploitation	Produits financiers	Produits exception.		
I - Provisions pour risques									
- Provisions pour pertes potentielles de change	220		153			111			262
- Autres provisions pour risques divers	95	21			32	1			83
Total I	314	21	153	0	32	112	0	0	345
II - Provisions pour charges									
- Provisions pour renouvellement des immobilisations du domaine concédé	10 413	1 146			34			-296	11 228
- Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices :									
<i>Maintien du potentiel hydraulique</i>	1 865	46			61			0	1 851
<i>Fin de cycle des combustibles nucléaires</i>	17 257	1 119			1 525				16 851
<i>Déconstruction des centrales</i>	9 479	683			50				10 112
<i>Autres</i>	1	2			1				1
Sous-total - Charges à répartir	28 602	1 850	0	0	1 636	0	0	0	28 816
- Provisions pour réparations	1 025	15	0	0	112	0	0	0	928
- Provisions pour charges de facturation et de gestion des comptes clients	86	3			4	0	0		84
- Provisions pour intempéries									0
- Reconstruction d'ouvrages	144							-136	8
- Provisions pour charges diverses	1 919	224	1		167	3		1	1 976
Total II	42 189	3 238	1	0	1 954	3	0	-431	43 040
TOTAL I + II	42 504	3 259	154	0	1 986	115	0	-431	43 385

* Affecté en droit du concédant.



Note 13. Provisions pour risques et charges (suite)

Les principes généraux sont décrits dans les règles et méthodes comptables aux paragraphes 1-I.

1. Impact du protocole signé le 30 août 2001 avec la Cogema

L'application du protocole avec la Cogema (mentionné au paragraphe 1-I) s'est traduit, avec effet au 1^{er} janvier par :

- le reclassement de la quote-part à la charge d'EDF de la déconstruction de l'atelier de retraitement des combustibles UNGG de la Hague (147 M€) en provision pour retraitement,
- une reprise de 814 M€ sur la provision pour retraitement des combustibles nucléaires,
- une reprise de 13 M€ sur la provision pour évacuation et stockage des déchets radioactifs,
- une reprise de 211 M€ sur la provision du cœur des centrales REP non irradié en fin de vie,
- une reprise de 24 M€ sur la provision constituée au titre de la charge de retraitement SENA,
- une reprise de 12 M€ sur la provision pour retraitement du combustible de la centrale de Brennilis.

2. Provision fin de cycle des combustibles nucléaires

- La provision pour retraitement s'élève à 10 716 M€ au 31 décembre 2001. Elle a fait l'objet d'une provision nette de 433 M€ hors impact du protocole à l'ouverture.
- La provision fin de cycle des combustibles nucléaires couvre également :
 - l'évacuation et le stockage des déchets (3 244 M€),
 - la quote-part d'EDF aux charges estimées pour la déconstruction de l'usine de retraitement de Marcoule soit 1 419 M€,
 - la dépréciation du cœur des centrales REP non irradié en fin de vie (1 342 M€). La charge correspondante est étalée sur la durée de vie restante des centrales de la filière,
 - la quote-part à la charge d'EDF de la déconstruction de certaines installations du CEA (18 M€),
 - la charge de retraitement de SENA transférée à EDF à l'arrêt de cette société (31 M€).

3. Provisions pour déconstruction des centrales

- Centrales nucléaires : 9 912 M€
- Centrales à flamme : 200 M€

Ces provisions sont constituées sur la durée de vie restante des centrales.

4. Provisions pour réparations

Ces provisions sont destinées à couvrir les dépenses liées au remplacement :

- de sept générateurs de vapeur (y compris le coût du démantèlement),

- des couvercles de cuves des 54 tranches REP (palier 900 MW et 1300 MW) en exploitation,

- de deux rotors affectés par des fissures par corrosions sous contrainte.

Ces provisions sont ajustées chaque année sur la base des travaux restant à effectuer et revalorisées le cas échéant à partir de l'indice des prix du PIB.

5. Provisions pour charges diverses

Cette rubrique comprend notamment :

- La provision constituée au titre de la centrale de Creys-Malville qui s'élève à 1 128 M€ à fin 2001, en couverture principalement des dépenses de retraitement du combustible, des coûts de post-exploitation et des coûts de déconstruction. Cette provision est susceptible d'évoluer à l'avenir, notamment en fonction des résultats des études techniques en cours sur les modalités pratiques d'arrêt et de déconstruction.
- Une provision pour couvrir la part supportée par EDF des charges correspondant aux programmes de travaux votés par le Fonds d'Amortissement des Charges d'Électrification (367 M€) restant à réaliser sur les exercices à venir.
- Des provisions pour diverses charges concernant le personnel (296 M€) dont 142 M€ au titre des droits à médailles du travail acquis par les agents et 20 M€ au titre des redressements notifiés par l'Urssaf dans le cadre de ses contrôles et acceptés par l'entreprise sur la période 1997 à 2001. Les calculs ont été effectués en fonction des notifications reçues de l'Urssaf au titre des exercices 1997 à 1999, les exercices 2000 et 2001 ayant été pris en compte sur les mêmes bases pour l'évaluation de la provision. Les redressements notifiés par l'Urssaf au titre des exercices 1997 à 1999 mais non acceptés par l'entreprise s'élèvent à 63 M€.

6. Provisions liées aux intempéries de décembre 1999

En 1999, suite aux tempêtes des 26 et 28 décembre, deux provisions ont été constituées : l'une étant destinée à couvrir les charges exposées au titre des réparations et des engagements pris vis-à-vis des clients (provision entièrement reprise en 2000), l'autre pour faire face aux coûts de reconstruction à l'identique des ouvrages détruits, propriété des collectivités locales. Cette dernière provision a été affectée en 2001 dans les comptes de droit du concédant à hauteur de 136 M€.

7. Conséquences du contrôle fiscal d'EDF portant sur les exercices 1997 et 1998

La conclusion des opérations de contrôle fiscal des exercices 1997 et 1998 a conduit à augmenter la provision pour impôts de 22 M€ à 80 M€. À la clôture de l'exercice, les avis de mise en recouvrement de l'impôt supplémentaire et des pénalités y afférentes n'étaient pas établis par l'administration fiscale.



Compléments d'information relatifs au bilan et au compte de résultat

Note 14. État des dettes (en millions d'euros)

	Montant brut au 31.12.2001	Degré de liquidité		Montant brut au 31.12.2000	Montant brut au 31.12.1999
		échéance à - 1 an	échéance à + 1 an		
Dettes financières					
Emprunts obligataires	8 967	740	8 226	10 665	12 366
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit.	604	604	0	1 139	840
Autres emprunts	5 429	615	4 813	3 263	3 467
Dettes financières diverses :					
- avances sur consommation	132	8	124	139	148
- autres dettes	1 420	879	541	1 542	1 422
Sous-total - Dettes financières	16 551	2 847	13 705	16 748	18 243
Autres dettes					
Investissements :					
- factures parvenues	83	83	0	171	215
- factures non parvenues	214	214	0	174	176
Exploitation :					
- factures parvenues	1 245	1 245	0	1 087	1 199
- factures non parvenues	2 034	2 034	0	1 442	1 084
Dettes fiscales et sociales	3 779	3 779	0	3 343	3 098
Autres dettes :					
- versements à effectuer sur titres non libérés	0	0	0	0	0
- clients créditeurs	37	37	0	29	37
- autres comptes créditeurs	3 556	3 556	0	3 100	741
Instruments de trésorerie ⁽¹⁾	1	1	0	0	12
Produits constatés d'avance ⁽²⁾	4 331	439	3 892	4 653	4 886
Sous-total - Autres dettes	15 279	11 387	3 892	14 001	11 448
TOTAL I	31 830	14 234	17 596	30 748	29 691
Avances et acomptes reçus des clients	2 620	2 620	0	2 586	2 575
TOTAL II	34 451	16 854	17 596	33 334	32 266

(1) Ce poste enregistre les primes encaissées sur ventes d'options négociables.

(2) Il s'agit, pour l'essentiel, de versements effectués par des partenaires étrangers au titre de fournitures d'énergie à livrer au cours d'exercices futurs. Ces avances sont rapportées au résultat lorsque les livraisons interviennent.



Note 15. Dettes financières avant Swaps (en millions d'euros)

	Solde au 31.12.01	Analyse sommaire des variations				Solde au 31.12.00
		Nouveaux Emprunts	Rembour- sements	Ajustements de change	Autres	
Dettes						
Emprunts obligataires émis par EDF :						
- en euros	8 440	0	1 367	0	1	9 807
- en devises	528	0	336	6	0	858
A	8 968	0	1 703	6	1	10 665
Emprunts auprès des établissements de crédits :						
- en euros	0	0	0			0
Crédits à court terme :						
- en euros	500	51 200	50 700	0	0	0
- en devises	0	91 907	91 907	0		0
- ventes de pension livrées de titres euros ⁽¹⁾	103	11 356	12 391			1 139
B	603	154 463	154 998	0	0	1 139
Autres emprunts :						
- Billets de trésorerie en euros (BTR)	50	6 453	6 685			282
- Papier commercial en devises	562	8 313	8 445	23		671
- Euro Medium Term Notes (EMTN) - euros	1 810	804	0	0	6	1 000
- Euro Medium Term Notes (EMTN) - devises	2 984	1 589	0	97	14	1 284
- Emprunts contractuels à caractère financier	23	0	3			26
C	5 429	17 159	15 133	120	20	3 263
TOTAL DES EMPRUNTS A + B + C	15 000	171 622	171 834	126	21	15 067
Autres dettes financières						
Comptes bancaires créditeurs :	D	65			-242	307
Autres dettes financières :						
- débits bancaires différés	E	424			189	235
Dettes financières diverses :						
- avances sur consommations	F	132	7			139
- intérêts à payer :						
• en euros		242			-96	338
• en devises		45			0	45
G	287	0	0	0	-96	383
Avances diverses	H	643			26	617
TOTAL DES AUTRES DETTES D + E + F + G + H	1 551	0	7	0	-123	1 681
TOTAL GÉNÉRAL	16 551	171 622	171 841	126	-102	16 748

(1) À fin 2001, ces ventes de pensions livrées de titres ont été effectuées dans le cadre de la gestion des actifs dédiés.

Note 16. Ventilation des emprunts par devises au 31 décembre 2001 (en millions de devises) (avant et après les opérations de Swaps)

	Situation initiale de la dette (au passif)				Incidence des Swaps		Structure de la dette après Swaps			
	en devises	en euro	% de la dette en devises	% de la dette	en devises	en euro	en devises	en euro	% de la dette en devises	% de la dette
I - Dette en euro		10 926	100	72,8	- 2 250		8 676		100	57,2
Sous-total I		10 926	100	72,8	- 2 250		8 676		100	57,2
II - Dette en autres devises										
CHF	650	438	10,8	2,9	190	128	840	567	8,7	3,7
GBP	654	1 075	26,4	7,2	1 387	2 279	2 041	3 354	51,7	22,1
JPY	3 000	26	0,6	0,2	-3 000	-26	0	0	0	0
USD	2 233	2 534	62,2	16,9	28	31	2 261	2 565	39,5	16,9
Sous-total II		4 073	100	27,2	2 412		6 486		100	42,8
TOTAL I + II		15 000		100		162	15 162			100



Compléments d'information relatifs au bilan et au compte de résultat

Note 17. Structure de la dette à taux fixes et à taux variables (en millions d'euros) (avant et après les opérations de Swaps)

	Situation initiale de la dette (au passif)			Incidence des Swaps	Structure de la dette après Swaps		
	Montant	% au 31.12.2001	% au 31.12.2000	Montant	Montant	% au 31.12.2001	% au 31.12.2000
Taux fixe							
- Emprunts Long terme	8 908			-2 357	6 551		
- Euro MTN	4 785			0	4 785		
- Incidence des swaps de taux				-5 532	-5 532		
Sous-total	13 693	91,3	85,6	-7 889	5 804	38,3	39,9
Taux variable							
- Emprunts Long terme	82			2 519	2 601		
- Euro MTN	9			0	9		
- Autres emprunts (y.c. BTR, CTCT, pensions, Eurocrédit)	1 216			0	1 216		
- Incidences des swaps de taux				5 532	5 532		
Sous-total	1 307	8,7	14,4	8 051	9 358	61,7	60,1
TOTAL GÉNÉRAL		15 000		162		15 162	

Note 18. Titrisation

Titrisation de créances futures

Depuis la fin de l'année 2000, EDF cède à un Fonds Commun de Créances (FCC), des créances futures sur des clients au titre de leurs contrats de fourniture d'énergie. Ces cessions sont enregistrées dans les dettes d'exploitation pour un montant de 2 275 M€ au 31 décembre 2001 contre 1 626 M€ à fin 2000. Par ailleurs, EDF assure la gestion et le recouvrement des créances cédées.

Titrisation de créances immobilières

Après avoir effectué une première opération de ce type en 1999, EDF a cédé en 2001 à un Fonds Commun de Créances (FCC) des crédits immobiliers consentis à son personnel. Le prix de cession qui a porté sur un encours de prêts de 415 M€, se monte à 371 M€, dont 16 M€ de prix de cession différé. Cette opération pourra être renouvelée dans l'avenir. Par ailleurs, EDF assure la gestion et le recouvrement des créances cédées.



Note 19. Opérations financières

1. Tableau du hors-bilan financier (en millions d'euros)

Situation au 31.12.2001		à recevoir	à livrer
1 - Opérations sur valeurs mobilières et divers			
- Achats de titres en USD			
- Ventes de contrats sur titres / Obligations		103	
- Ventes de contrats sur titres / BTAN			
- Achats et Ventes d'options sur titres			
A - Total valeurs mobilières et divers		103	0
2 - Opérations liées			
Couverture partielle du risque de taux			
<i>En euros</i>			
- Ventes d'options sur contrats EUREX		600	885
- Achats d'options sur contrats EUREX		50	50
- Ventes d'options sur contrats PIBOR		6 500	2 350
- Achats de contrats CAP		4 729	
- Ventes de contrats CAP			176
<i>En devises</i>			
- Achats de contrats FLOOR	USD	82	
- Ventes de contrats CAP	USD		82
<i>Swaps de taux - Long terme</i>			
- En euros	EUR	5 589	5 589
- En devises	CHF	270	270
	USD	1 362	1 362
3 - Couverture autres risques			
Swaps Titrisation	EUR	1 103	1 103
B - Total du risque de taux		20 284	11 867
4 - Opérations liées			
Couverture partielle du risque de change			
<i>Opérations à terme</i>			
- Contrevaleur en euro des devises engagées	EUR	117	0
	USD	12	116
	GBP	0	34
<i>Options de change</i>			
- Achats d'options			
- Ventes d'options			
<i>Swaps de capitaux - Long terme</i>			
- Contrevaleur en euro des devises engagées	EUR	3 527	1 277
	JPY	26	0
	USD	1 135	1 531
	CHF	101	229
	GBP	0	2 279
C - Total du risque de change		4 918	5 466
TOTAL GÉNÉRAL (A + B + C)		25 305	17 333



Compléments d'information relatifs au bilan et au compte de résultat

2. Commentaires du hors-bilan financier

- Les montants figurant dans le tableau ci-contre correspondent aux capitaux notionnels valorisés, en tant que de besoin, sur la base des cours des devises au 31 décembre.

Pour les options :

- les achats de "PUT" (option de vendre) et les ventes de "CALL" (option d'acheter) figurent dans la colonne "à livrer",
 - les achats de "CALL" (option d'acheter) et les ventes de "PUT" (option de vendre) figurent dans la colonne "à recevoir".
- Les swaps de capitaux ont toujours un caractère mixte (capitaux et intérêts).
- Les opérations financières à terme sont réalisées sur des marchés de gré à gré ou sur des marchés organisés :
 - Opérations de change à terme : gré à gré.
 - Options de change :
 - gré à gré
 - marché organisé : Philadelphie PHILEX
 - Contrats Future : uniquement sur marchés organisés :
 - BUND EURIBOR : Eurex Frankfort
 - EURIBOR: LIFFE Londres
 - TBONDS TNOTES: CBOT Chicago
 - Options de taux :
 - gré à gré : options sur Future, Bund OAT et BTAN.
 - organisé : sur l'ensemble des contrats futurs précités ci-dessus.
 - Swaps de taux ou de capitaux : marché de gré à gré.
 - Contrats de CAP ou de FLOOR : marché de gré à gré.
 - Swaptions : marché de gré à gré.

3. Incidence des opérations de gestion financières sur le résultat de l'exercice

• Opérations à terme :	
- Opérations de Swaps (de taux et/ou de change)	5 M€
- Instruments de taux	- 11 M€
- Instruments de change	- 15 M€
Sous-total	- 21 M€

• Placements :	
- Valeurs Mobilières de Placements	143 M€
- Placements Monétaires	28 M€
- Titres Immobilisés	77 M€
Sous-total	248 M€

INCIDENCE TOTALE	227 M€
-------------------------	---------------

4. Incidence des opérations de gestion financières sur le bilan

- La valeur des titres en euros déposés en garantie des opérations à terme s'élève à 110 M€.
- Aucune prime versée ou encaissée ne figure à l'Actif ou au Passif dans un compte transitoire d'instruments de trésorerie, toutes les opérations concernées ayant été dénouées sur l'exercice.
- Les Swaps, uniquement comptabilisés en engagements, ne modifient pas les emprunts figurant au bilan. Les emprunts après swaps dégagent une perte latente nette de change de 429 M€. Les pertes potentielles sur emprunts et swaps (486 M€) sont couvertes par une provision de 232,5 M€.
- Après corrections des Swaps, les emprunts exprimés en devises faisant partie de la zone euro diminuent de 2 250 M€ et ceux en devises ne faisant pas partie de la zone euro augmentent de 2 412 M€. Au total, le volume des emprunts est majoré de 162 M€ passant de 15 000 M€ à 15 162 M€.



Note 20. Autres engagements hors-bilan

Avals, cautions, garanties

Les engagements donnés s'élèvent à 1 593 M€ (contre 691 M€ en 2000) dont 572 M€ à ITALENERGIA (nantissement de titres auprès des banques ayant financé la prise de participation dans le capital de cette société), 160 M€ à EDEV, 150 M€ à SAPAR Finances, 117 M€ à DALKIA et 71 M€ à EDF Trading. Par ailleurs, EDF a garanti la bonne exécution de contrats rachetés par EDF Trading. A fin 2001, sur la base de la valeur de marché, le montant de ces contrats est estimé à 291 M€.

Les engagements reçus sont de 48 M€ (contre 45 M€ en 2000).

Autres engagements

Les engagements divers donnés par l'Entreprise s'élèvent au total à 9 182 M€. Ils comprennent notamment 5 370 M€ au titre des marchés en cours et 1 934 M€ (contre 3 092 M€ en 2000) au titre du contrat de fournitures à long terme avec la Société Nationale d'Electricité et de Thermique (SNET), le terme du contrat ayant été ramené à 2009 alors qu'il était initialement prévu à 2019.

Note 21. Effectifs

Effectifs moyens annuels

L'effectif en équivalence à temps plein des agents statutaires s'élève à 113 827 (contre 114 144 en 2000) dont 113 669 pour EDF proprement dit et 158 pour la Société de Traitement Industriel des Résidus Urbains (TIRU). Le nombre moyen des agents temporaires s'établit à 1 236 (contre 1 324 en 2000).

Au total, l'effectif annuel en équivalence à temps plein, atteint 115 063 agents en 2001 ; il était de 115 468 en 2000.

Effectifs au 31 décembre

L'effectif des agents statutaires, pour EDF proprement dit, s'élève à fin 2001 à 115 677 (contre 117 249 fin 2000) dont 28 721 agents d'exécution, 60 895 agents de maîtrise et 26 061 cadres.

Les agents statutaires travaillant à la TIRU sont au nombre de 153.

Enfin, 600 agents temporaires sont employés en fin d'année par EDF.

Au total, l'effectif au 31 décembre s'élève à 116 430 agents contre 117 912 à fin 2000.



Compléments d'information relatifs au bilan et au compte de résultat

Note 22. Résultat exceptionnel

L'Entreprise a pris l'option de ne maintenir en résultat exceptionnel que des opérations nettement déconnectées de l'exploitation.

En 1999, la perte de 300 M€ enregistrée en résultat exceptionnel était liée notamment :

- aux intempéries du mois de décembre (-722 M€),
- aux amortissements dérogatoires des installations de désulfuration mises en service en 1999 à Cordemais et au Havre (-173 M€),
- aux charges de 130 M€ enregistrées lors de la cession de créances immobilières relatives aux prêts "accession à la propriété" à un Fonds Commun de Créances,
- à la plus value constatée lors de l'échange des actions Elf détenues par EDF intervenu dans le cadre de l'OPE lancée par Total-Fina (650 M€),
- à la reprise du supplément d'amortissement dégagé par la réévaluation de 1976 (75 M€).

En 2000, le résultat exceptionnel bénéficiaire de 84 M€ se décompose, pour l'essentiel, de la façon suivante :

- les charges exposées au titre des réparations et des engagements pris vis-à-vis des clients suite aux intempéries de décembre 1999 se sont élevées à 511 M€ et la provision de 455 M€ constituée à ce titre au 31 décembre 1999 a été reprise en totalité, soit un impact sur le résultat exceptionnel de - 56 M€,
- la provision pour reconstruction des ouvrages détruits propriété des collectivités locales ayant été surévaluée, une reprise de provision de + 97 M€ a été effectuée,
- la reprise du supplément d'amortissement dégagé par la réévaluation de 1976 est de + 70 M€,
- les amortissements dérogatoires des installations de désulfuration mises en service en 1999 à Cordemais et au Havre se traduisent par une charge nette de - 67 M€,
- les cessions d'éléments d'actif ont généré une plus-value de + 34 M€.

En 2001, le résultat exceptionnel bénéficiaire de 652 M€ se décompose, pour l'essentiel de la façon suivante :

- la moins-value enregistrée lors de la cession des créances immobilières relatives aux prêts "accession à la propriété" à un Fonds Commun de Créances s'est élevée à 43 M€,
- la plus-value dégagée lors de l'échange de titres des actions Framatome à l'occasion de la fusion entre le CEA et Framatome qui a donné naissance à la société AREVA s'élève à 79 M€,
- les cessions immobilières ont dégagé une plus-value de 488 M€,
- la reprise du supplément d'amortissement dégagé par la réévaluation de 1976 est de 71 M€,
- la reprise sur les amortissements dérogatoires des installations de désulfuration mises en service en 1999 à Cordemais et au Havre est de 43 M€. La reprise au résultat de la quote-part des subventions reçues au titre de la construction de ces centrales est de 7 M€.

Note 23. Modifications affectant la comparabilité des comptes

En application de l'article 79 de la loi de finances rectificative pour 2001 (loi n° 2001-1276), à partir de 2001, pour EDF, la rémunération de l'État est constituée exclusivement par le versement d'un dividende prélevé sur le bénéfice distribuable. En 2000, la rémunération de l'État était une charge comptable fiscalement déductible, de ce fait, les résultats après impôt et avant rémunération de l'État ne sont pas comparables entre 2000 et 2001. Afin de pouvoir faire

une comparaison entre les deux exercices, il est nécessaire de retraiter les comptes 2000 au format des comptes 2001 sur la base de la nouvelle définition de la rémunération de l'État.

En 2000, les capitaux propres étaient présentés après affectation du résultat alors qu'en 2001, ces mêmes capitaux propres sont présentés avant l'affectation de la rémunération de l'État.

(en millions d'euros)	Comptes 2000 Publiés	Comptes 2000 Retraités (1)	Comptes 2001 (2)	Variation (2) - (1)
Résultat brut de l'exercice	+914	+914	+1 629	+715
Impôt sur les sociétés	207	351	748	+397
Rémunération de l'État	380	-	-	-

RÉSULTAT DE L'EXERCICE	+327	+563	+881	+318
------------------------	------	------	------	------

La loi de transposition de la Directive Électricité du 10.02.2000, qui pose le principe du statut et donc du régime spécial aux nouveaux opérateurs sur le marché de l'électricité et du gaz, indique, en son article 46, des dispositions qui conduisent notamment à enregistrer les charges de compensations avec les autres régimes de retraite (177 M€ en 2001) en charges de personnel à partir du 1.1.2001 et non plus en impôts et taxes.

L'application du protocole signé le 30 août 2001 avec la Cogema s'est traduite par un impact positif à l'ouverture de 1 285 M€ dont 1 074 M€ en résultat d'exploitation et 211 M€ en résultat financier.

Note 24. Situation fiscale

1. Groupe fiscal

- Depuis le 1^{er} janvier 1988, EDF a opté pour le régime de l'intégration fiscale. En 1998, cette option a été renouvelée pour la période 1998 - 2002
- Le périmètre d'intégration de l'exercice 2001 a été modifié compte tenu des évolutions du groupe EDF et comprend les filiales suivantes :
 - SAFIDI, SODEL, PROXIDDEV, SDERD, SODETREL,
 - EDEV, SHEMA, SAE, COFIVA,
 - EDF International,
 - GGF, SOFILO, Immobilière Montpellier Comédie, Immobilière Wagram Etoile, Immobilière Lisbonne, Immocreys,
 - SAPAR Conseil, SAPAR Finance, SAPAR Participations, SAPAR Location, I.E.S. France, EDF Capital investissement, RAC Electricité, Société C2, Société C3, Société C4,
 - C.S.R.

2. Situation fiscale différée ou latente

- L'impôt sur les sociétés exigible, relatif au groupe fiscal, au titre de l'exercice 2001, s'élève à 887 M€. L'impôt comptabilisé en charge est de 880 M€ : il correspond à la charge d'impôt supportée par la société mère, diminuée des produits d'impôts réalisés dans le cadre de l'intégration fiscale.



- La constatation de la fiscalité latente (Impôts différés) n'est pas effectuée dans les comptes individuels, elle est enregistrée dans les comptes consolidés.
- Les impôts différés traduisent l'effet des différences entre les bases comptables et les bases fiscales. Il s'agit notamment des différences temporaires constatées dans le rythme d'enregistrement des charges et produits. Les impôts différés actifs traduisent des charges qui seront fiscalement déduc-

tibles ultérieurement ou des reports déficitaires qui entraîneront une diminution d'assiette fiscale.

Les impôts différés passifs traduisent soit des anticipations de déduction fiscales, soit des produits qui seront ultérieurement taxables et qui entraîneront un accroissement de l'assiette fiscale.

- La variation des impôts différés s'établit comme suit :

(en millions d'euros)	31.12.2001	Variation	31.12.2000	Variation	31.12.1999
Différences temporaires générant un actif d'impôt					
- Provisions non déductibles	-794	-361	-433	308	-740
- Instruments financiers	-107	34	-141	-47	-94
- Écarts de conversion	-9	14	-23	72	-95
- Autres	-150	-59	-91	-11	-80
Total actif d'impôt - taux normal	-1 060	-373	-687	323	-1 009
Différences temporaires générant un passif d'impôt					
- Charges à répartir	3 371	-292	3 663	-331	3 995
- Instruments financiers	278	-67	345	-36	381
- Écarts de conversion	278	78	200	-82	282
Total passif d'impôt - taux normal	3 927	-281	4 208	-449	4 657
- Plus-values en sursis d'imposition et moins values nettes à long terme	316	119	197	-454	650
Total passif d'impôt - taux réduit	316		197		650
TOTAL	3 183	-535	3 718	-580	4 299
Dette future d'impôt au taux de droit commun (*)	1 016		1 252		1 378
Dette future d'impôt au taux réduit (*)	64		40		140

(*) L'impôt est déterminé sur la base d'un échéancier: le taux d'IS retenu pour les exercices 2003 et suivants est identique à celui de 2002.

Note 25. Pensions

1. Les spécificités du régime spécial des entreprises des Industries Électriques et Gazières

Le régime de retraite des agents statutaires de ces entreprises est un régime spécial, légal et obligatoire.

Les conditions de détermination des droits à retraite ainsi que celles du financement du régime fixées par le Statut National du Personnel (décret du 22 juin 1946) relèvent des Pouvoirs Publics. Les entreprises n'ont juridiquement pas la possibilité d'en adapter ou d'en modifier les termes.

Ce régime n'est pas un régime d'entreprise mais une composante de la législation sur les régimes obligatoires d'assurance vieillesse au sens de l'article L 711-1 du Code de la Sécurité Sociale. Il n'est en outre pas limité au seul secteur nationalisé (EDF et GDF) mais concerne également les entreprises non nationalisées.

EDF est par ailleurs un Établissement Public à caractère Industriel et Commercial avec les obligations mais aussi les droits et garanties attachés à ce statut.

2. Les obligations financières actuelles d'Électricité de France

Si les entreprises des Industries Électriques et Gazières n'ont pas d'obligation légale quant à la couverture directe des engagements de retraite, elles ont en revanche une obligation vis-à-vis du financement du régime dont elles assurent, dans le cadre de la réglementation actuelle, l'équilibre des charges annuelles.

Pour EDF le nombre d'affiliés au régime s'élève à fin 2001 à 115 677 actifs. En 2001, la contribution d'EDF à l'équilibre du régime des IEG s'élève à 1 959 M€. Elle tient compte des compensations avec les autres régimes légaux de retraite (177 M€) et des charges de gestion du régime (23 M€).

A législation constante, la masse des pensions devrait s'accroître significativement au cours des 25 années à venir. En euros constants, la charge annuelle devrait ainsi, pour l'ensemble du régime (EDF, GDF et entreprises non nationalisées), se situer autour de 3 Md€ en 2010 et de 3,8 Md€ en 2020.

En 1999, Électricité de France a engagé un processus d'externalisation en vue de couvrir une fraction de ses futures cotisations d'équilibre au Régime de retraite des Industries Électrique et Gazière par des systèmes d'assurance. À ce titre, un montant total de primes de 2 137 M€ a été versé dont 548 M€ en 2001, 903 M€ en 2000 et 686 M€ en 1999. Ce processus s'inscrit dans le cadre du Contrat d'Entreprise signé entre EDF et l'État en 1997 et repris dans le Contrat de Groupe du 14 mars 2001. La valeur du fonds s'élève à fin 2001 à 2 128 M€.

L'objectif à atteindre n'est pas de se substituer au Régime de retraite actuel, mais de couvrir un pourcentage des engagements totaux d'EDF prévu en croissance dans le temps.

EDF continuera de verser, via le Régime des IEG, la totalité des pensions aux salariés en inactivité, y compris la fraction couverte par les contrats d'assurance. Les appels d'échéance auprès de l'assureur seront donc effectués pour rembourser l'entreprise au franc de la quote-part globale assurée des prestations versées aux bénéficiaires.

Par ailleurs, les agents en inactivité bénéficient de la fourniture d'énergie au même tarif que le personnel actif.



Compléments d'information relatifs au bilan et au compte de résultat

Note 26. Bilans des Activités dissociées (en millions d'euros)

	Production	Transport	Distribution	Autres Activités	Total Activités Dissociées	EDF Maison mère
Actif						
Immobilisations incorporelles nettes	80	79	38	0	196	196
Immobilisations corporelles nettes - domaine propre	18 513	10 358	3 256	1	32 127	32 127
Immobilisations corporelles nettes - domaine concédé	4 317	0	29 236	0	33 553	33 553
Immobilisations corporelles en-cours	780	950	1 009	0	2 740	2 740
Immobilisations incorporelles en-cours	44	70	0	0	114	114
Participations et créances rattachées	15 971	1	0	0	15 972	15 972
Titres immobilisés	1 520	0	0	0	1 520	1 520
Prêts et autres immobilisations financières	2 328	4	8	0	2 341	2 341
Actif immobilisé	43 553	11 462	33 547	1	88 563	88 563
Stocks et en-cours	7 344	125	90	0	7 559	7 559
Créances clients et comptes rattachés	8 182	779	1 064	-7	10 019	8 137
Autres créances d'exploitation	4 146	99	114	21	4 380	3 320
VMP et instruments de trésorerie	1 417	0	0	0	1 417	1 417
Disponibilités	1 689	8	518	3	2 217	130
Actif circulant	22 778	1 011	1 786	17	25 591	20 563
Comptes de régularisation	2 801	896	48	0	3 746	3 746
Primes remboursement obligations	47	47	5	0	99	99
Écart de conversion actif	253	23	2	0	278	278
TOTAL ACTIF	69 432	13 440	35 388	17	118 277	113 249
Passif						
Capital	4 617	2 132	1 342	38	8 129	8 129
Prime de fusion	25	0	0	0	25	25
Écart de réévaluation	366	224	84	0	675	675
Réserves	2 743	1 248	839	-32	4 798	4 798
Résultat de l'exercice	542	250	94	-5	881	881
Subventions d'investissement reçues	7	123	14	0	143	143
Provisions réglementées	263	112	38	0	414	414
Capitaux propres	8 563	4 089	2 412	1	15 065	15 065
Autres Fonds propres	1 560	0	18 711	0	20 270	20 270
Participations reçues sur immobilisations en-cours	2	0	67	0	69	69
Autres Fonds propres	1 561	0	18 777	0	20 339	20 339
Provisions pour risques	306	21	18	0	345	345
Provisions pour charges :						
- Renouvellement des immobilisations	22	0	11 206	0	11 228	11 228
- Provisions afférentes au cycle nucléaire	16 851	0	0	0	16 851	16 851
- Autres charges	14 426	53	482	0	14 961	14 961
Provisions risques & charges	31 605	75	11 706	0	43 386	43 386
Dettes financières	8 997	6 823	732	0	16 552	16 552
Fournisseurs et comptes rattachés	3 698	599	1 159	0	5 457	3 574
Dettes fiscales et sociales	3 115	210	463	2	3 791	3 779
Autres dettes d'exploitation	7 055	57	135	13	7 262	6 213
Instruments de trésorerie	526	1 561	0	0	2 087	1
Produits constatés d'avance	4 304	24	4	0	4 331	4 331
Dettes et régularisations	27 695	9 274	2 493	16	39 479	34 450
Écarts de conversion passif	8	1	0	0	9	9
TOTAL PASSIF	69 432	13 440	35 388	17	118 277	113 249

Les écarts constatés entre le total des comptes dissociés et les comptes sociaux concernent le bas de bilan et la détermination du résultat d'exploitation. Ils sont liés à la mise en œuvre des protocoles qui concernent essentiellement l'exploitation.



Note 27. Comptes de résultat des Activités dissociées (en millions d'euros)

	Production	Transport	Distribution	Autres Activités	Total Activités Dissociées	EDF Maison mère
Ventes d'énergie	17 694	0	0	0	17 694	26 478
Accès aux réseaux	0	4 096	9 678	0	13 774	979
Autres produits	3 719	268	865	40	4 892	1 275
Chiffre d'affaires	21 414	4 363	10 543	40	36 360	28 732
Production stockée	-14	0	10	0	-4	-4
Production Immobilisée	191	205	599	0	995	995
Production de l'exercice	21 590	4 568	11 152	40	37 351	29 722
Achats d'approvisionnements stockés	-1 700	-173	-281	0	-2 154	-2 154
Achats de prestations de services	-1 477	0	0	0	-1 477	-1 477
Achats d'énergie à des tiers	-1 488	-327	-670	0	-2 485	-2 702
Achats non stockés de matières et de fournitures	-307	-671	-150	0	-1 127	-459
Rabais, remises, ristournes obtenus sur achats	1	0	0	0	1	1
Services extérieurs	-6 006	-953	-5 728	-50	-12 737	-5 941
Consommations de l'exercice en provenance de tiers	-10 977	-2 124	-6 828	-50	-19 980	-12 732
Valeur ajoutée	10 613	2 444	4 324	-9	17 371	16 990
Impôts, taxes et versements assimilés	-1 621	-360	-479	0	-2 460	-2 460
Charges de personnel	-4 972	-537	-1 654	-1	-7 164	-7 162
Subventions d'exploitation	2	0	0	0	2	2
Excédent brut d'exploitation	4 022	1 547	2 191	-10	7 750	7 370
Dotations aux amortissements - immobilisations	-2 007	-675	-1 216	0	-3 899	-3 899
Dotations aux amortissements - charges à répartir	-323	-25	-19	0	-367	-367
Dotations aux provisions sur l'actif circulant	-154	-19	-4	0	-177	-177
Dotations aux provisions pour risques et charges	-2 040	-7	-799	0	-2 846	-2 846
Reprises sur amortissements et provisions	2 168	30	96	1	2 294	2 294
Transferts de charges et autres produits	1 310	5	50	9	1 375	210
Autres charges	-2 215	-63	-103	0	-2 380	-836
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	761	793	196	-1	1 749	1 749
Intérêts et différences négatives de change	-817	-462	-58	-5	-1 343	-1 277
Dotations aux amortissements et aux provisions	-662	-32	-4	0	-699	-699
Produits financiers de participations	160	0	0	0	160	160
Produits financiers d'autres valeurs mobilières et de créances d'actifs	136	0	0	0	136	136
Intérêts, produits divers et différences de change	649	13	15	0	677	611
Reprises sur provisions	245	15	3	0	263	263
Transfert de charges	0	53	0	0	53	53
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun	-21	0	0	0	-21	-21
Résultat financier	-310	-414	-44	-5	-773	-773
Résultat courant	452	379	152	-6	977	977
Charges exceptionnelles	-2 113	-2	0	0	-2 116	-2 116
Dotations aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0
Produits exceptionnels	2 631	27	2	0	2 660	2 659
Reprises sur amortissements et provisions	89	13	6	0	109	109
Transferts charges exceptionnelles	0	0	0	0	0	0
Résultat exceptionnel	607	38	8	0	652	652
RÉSULTAT BRUT DE L'EXERCICE	1 059	417	159	-6	1 629	1 629
Impôts sur les sociétés	-517	-167	-65	1	-748	-748
Rémunération de l'État	0	0	0	0	0	0
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	542	250	94	-5	881	881



Compléments d'information relatifs au bilan et au compte de résultat

Note 28. Bilan de l'activité Production (en millions d'euros)

	31.12.2001			31.12.2000
	Montants bruts	Amortissements ou provisions	Montants nets	Montants nets
Immobilisations incorporelles	158	78	80	69
Immobilisations corporelles - domaine propre	55 945	37 432	18 513	20 005
Immobilisations corporelles - domaine concédé	9 337	5 020	4 317	4 373
Immobilisations corporelles en-cours	780	0	780	742
Immobilisations incorporelles en-cours	44	0	44	38
Participations et créances rattachées	16 486	516	15 971	10 296
Titres immobilisés	1 522	2	1 520	913
Prêts et autres immobilisations financières	2 402	74	2 328	1 729
Sous-total - Actif immobilisé	86 674	43 121	43 553	38 166
Stocks et en-cours	7 993	649	7 344	7 786
Créances clients et comptes rattachés	8 364	182	8 182	4 485
Autres créances d'exploitation	4 180	33	4 146	1 527
VMP et instruments de trésorerie	1 495	78	1 417	2 965
Disponibilités	1 689	0	1 689	409
Sous-total - Actif circulant	23 721	942	22 778	17 172
Comptes de régularisation	5 888	3 087	2 081	3 159
Primes remboursement obligations	167	120	47	43
Écart de conversion actif	253	0	253	187
TOTAL ACTIF	116 703	47 271	69 432	58 726

	31.12.2001	31.12.2000
Capital	4 617	4 617
Prime de fusion	25	0
Écart de réévaluation	366	367
Réserves	2 743	2 529
Résultat de l'exercice	542	87
Subventions d'investissement reçues	7	5
Provisions réglementées	263	315
Sous-total - Capitaux propres	8 563	7 920
Autres Fonds propres	1 560	1 582
Participations reçues sur immobilisations en-cours	2	2
Sous-total - Autres Fonds propres	1 561	1 584
Provisions pour risques	306	167
Provisions pour charges :		
- Renouvellement des immobilisations	22	10
- Provisions afférentes au cycle nucléaire	16 851	17 257
- Autres charges	14 426	13 845
Sous-total - Provisions risques et charges	31 605	31 278
Dettes financières	8 997	5 403
Fournisseurs et comptes rattachés	3 698	2 203
Dettes fiscales et sociales	3 115	2 460
Autres dettes d'exploitation	7 055	3 261
Instruments de trésorerie	526	0
Produits constatés d'avance	4 304	4 600
Sous-total - Dettes et régularisations	27 695	17 926
Écarts de conversion passif	8	18
TOTAL PASSIF	69 432	58 726



Note 29. Compte de résultat de l'activité Production (en millions d'euros)

	31.12.2001	31.12.2000
Ventes d'énergie	17 694	16 526
Accès aux réseaux	0	0
Autres produits	3 719	1 671
Chiffre d'affaires	21 414	18 197
Production stockée	-14	-10
Production immobilisée	191	376
Production de l'exercice	21 590	18 563
Achats d'approvisionnements stockés	-1 700	-1 661
Achats de prestations de services	-1 477	-1 835
Achats d'énergie à des tiers	-1 488	-1 179
Achats non stockés de matières et de fournitures	-307	-57
Rabais, remises, ristournes obtenus sur achats	1	0
Services extérieurs	-6 006	-4 364
Consommations de l'exercice en provenance de tiers	-10 977	-9 096
Valeur ajoutée	10 613	9 467
Impôts, taxes et versements assimilés	-1 621	-1 385
Charges de personnel	-4 972	-3 734
Subventions d'exploitation	2	0
Excédent brut d'exploitation	4 022	4 348
Dotations aux amortissements - immobilisations	-2 007	-2 051
Dotations aux amortissements - charges à répartir	-323	-337
Dotations aux provisions sur l'actif circulant	-154	-75
Dotations aux provisions pour risques et charges	-2 040	-3 894
Reprises sur amortissements et provisions	2 168	3 269
Transferts de charges et autres produits	1 310	706
Autres charges	-2 215	-1 596
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	761	370
Intérêts et différences négatives de change	-817	-1 219
Dotations aux amortissements et aux provisions	-662	-253
Produits financiers de participations	160	54
Produits financiers d'autres valeurs mobilières et de créances d'actif	136	76
Intérêts, produits divers et différences de change	649	586
Reprises sur provisions	245	731
Transfert de charges	0	0
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun	-21	-26
Résultat financier	-310	-52
Résultat courant	452	318
Charges exceptionnelles	-2 113	-112
Dotations aux amortissements et provisions	0	-100
Produits exceptionnels	2 631	14
Reprises sur amortissements et provisions	89	158
Transferts de charges exceptionnelles	0	25
Résultat exceptionnel	607	-16
RÉSULTAT BRUT DE L'EXERCICE	1 059	303
Impôts sur les sociétés	-517	-66
Rémunération de l'État	0	-150
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	542	87



Compléments d'information relatifs au bilan et au compte de résultat

Note 30. Bilan de l'activité Transport (en millions d'euros)

	31.12.2001			31.12.2000
	Montants bruts	Amortissements ou provisions	Montants nets	Montants nets
Immobilisations incorporelles	160	81	79	47
Immobilisations corporelles - domaine propre	18 635	8 277	10 358	10 302
Immobilisations corporelles - domaine concédé	0	0	0	0
Immobilisations corporelles en-cours	950	0	950	980
Immobilisations incorporelles en-cours	70	0	70	119
Participations et créances rattachées	1	0	1	0
Titres immobilisés	0	0	0	0
Prêts et autres immobilisations financières	4	0	4	5
Sous-total - Actif immobilisé	19 820	8 358	11 462	11 453
Stocks et en-cours	152	26	125	125
Créances clients et comptes rattachés	783	4	779	329
Autres créances d'exploitation	101	1	99	123
VMP et instruments de trésorerie	0	0	0	0
Disponibilités	8	0	8	0
Sous-total - Actif circulant	1 043	32	1 011	577
Comptes de régularisation	1 111	215	896	767
Primes remboursement obligations	286	239	47	66
Écart de conversion actif	23	0	23	0
TOTAL ACTIF	22 283	8 843	13 440	12 864
			31.12.2001	31.12.2000
Capital			2 132	2 132
Prime de fusion			0	0
Écart de réévaluation			224	225
Réserves			1 248	1 094
Résultat de l'exercice			250	154
Subventions d'investissement reçues			123	80
Provisions réglementées			112	126
Sous-total - Capitaux propres			4 089	3 811
Autres Fonds propres			0	0
Participations reçues sur immobilisations en-cours			0	0
Sous-total - Autres Fonds propres			0	0
Provisions pour risques			21	115
Provisions pour charges :				
- Renouvellement des immobilisations			0	0
- Provisions afférentes au cycle nucléaire			0	0
- Autres charges			53	72
Sous-total - Provisions risques et charges			75	187
Dettes financières			6 823	8 361
Fournisseurs et comptes rattachés			599	113
Dettes fiscales et sociales			210	275
Autres dettes d'exploitation			57	80
Instruments de trésorerie			1 561	0
Produits constatés d'avance			24	36
Sous-total - Dettes et régularisations			9 274	8 866
Écarts de conversion passif			1	0
TOTAL PASSIF			13 440	12 864



Note 31. Compte de résultat de l'activité Transport (en millions d'euros)

	31.12.2001	31.12.2000
Ventes d'énergie	0	0
Accès aux réseaux	4 096	4 362
Autres produits	268	141
Chiffre d'affaires	4 363	4 503
Production stockée	0	0
Production immobilisée	205	43
Production de l'exercice	4 568	4 546
Achats d'approvisionnements stockés	-173	-213
Achats de prestations de services	0	0
Achats d'énergie à des tiers	-327	-353
Achats non stockés de matières et de fournitures	-671	-8
Rabais, remises, ristournes obtenus sur achats	0	0
Services extérieurs	-953	-913
Consommations de l'exercice en provenance de tiers	-2 124	-1 487
Valeur ajoutée	2 444	3 059
Impôts, taxes et versements assimilés	-360	-338
Charges de personnel	-537	-372
Subventions d'exploitation	0	0
Excédent brut d'exploitation	1 547	2 349
Dotations aux amortissements - immobilisations	-675	-656
Dotations aux amortissements - charges à répartir	-25	-24
Dotations aux provisions sur l'actif circulant	-19	0
Dotations aux provisions pour risques et charges	-7	-15
Reprises sur amortissements et provisions	30	16
Transferts de charges et autres produits	5	3
Autres charges	-63	-749
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	793	924
Intérêts et différences négatives de change	-462	-577
Dotations aux amortissements et aux provisions	-32	-37
Produits financiers de participations	0	0
Produits financiers d'autres valeurs mobilières et de créances d'actif	0	0
Intérêts, produits divers et différences de change	13	19
Reprises sur provisions	15	0
Transfert de charges	53	30
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun	0	0
Résultat financier	-414	-565
Résultat courant	379	359
Charges exceptionnelles	-2	-73
Dotations aux amortissements et provisions	0	0
Produits exceptionnels	27	4
Reprises sur amortissements et provisions	13	139
Transferts de charges exceptionnelles	0	4
Résultat exceptionnel	38	73
RÉSULTAT BRUT DE L'EXERCICE	417	432
Impôts sur les sociétés	-167	-133
Rémunération de l'État	0	-145
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	250	154



Compléments d'information relatifs au bilan et au compte de résultat

Note 32. Bilan de l'activité Distribution (en millions d'euros)

	31.12.2001			31.12.2000
	Montants bruts	Amortissements ou provisions	Montants nets	Montants nets
Immobilisations incorporelles	53	16	38	48
Immobilisations corporelles - domaine propre	7 307	4 051	3 256	3 635
Immobilisations corporelles - domaine concédé	44 137	14 901	29 236	28 247
Immobilisations corporelles en-cours	1 009	0	1 009	1 094
Immobilisations incorporelles en-cours	0	0	0	0
Participations et créances rattachées	0	0	0	0
Titres immobilisés	0	0	0	10
Prêts et autres immobilisations financières	8	0	8	29
Sous-total - Actif immobilisé	52 515	18 967	33 547	33 063
Stocks et en-cours	90	0	90	108
Créances clients et comptes rattachés	1 064	0	1 064	2 753
Autres créances d'exploitation	120	6	114	396
VMP et instruments de trésorerie	0	0	0	662
Disponibilités	518	0	518	113
Sous-total - Actif circulant	1 791	6	1 786	4 033
Comptes de régularisation	91	44	48	63
Primes remboursement obligations	30	25	5	12
Écart de conversion actif	2	0	2	13
TOTAL ACTIF	54 430	19 042	35 388	37 185

	31.12.2001	31.12.2000
Capital	1 342	1 342
Prime de fusion	0	0
Écart de réévaluation	84	88
Réserves	839	721
Résultat de l'exercice	94	118
Subventions d'investissement reçues	14	9
Provisions réglementées	38	45
Sous-total - Capitaux propres	2 412	2 323
Autres Fonds propres	18 711	18 329
Participations reçues sur immobilisations en-cours	67	74
Sous-total - Autres Fonds propres	18 777	18 404
Provisions pour risques	18	32
Provisions pour charges :		
- Renouvellement des immobilisations	11 206	10 403
- Provisions afférentes au cycle nucléaire	0	0
- Autres charges	482	603
Sous-total - Provisions risques et charges	11 706	11 037
Dettes financières	732	2 587
Fournisseurs et comptes rattachés	1 159	558
Dettes fiscales et sociales	463	552
Autres dettes d'exploitation	135	1 707
Instruments de trésorerie	0	0
Produits constatés d'avance	4	12
Sous-total - Dettes et régularisations	2 493	5 415
Écarts de conversion passif	0	5
TOTAL PASSIF	35 388	37 185



Note 33. Compte de résultat de l'activité Distribution (en millions d'euros)

	31.12.2001	31.12.2000
Ventes d'énergie	0	0
Accès aux réseaux	9 678	7 542
Autres produits	865	452
Chiffre d'affaires	10 543	7 994
Production stockée	10	7
Production immobilisée	599	634
Production de l'exercice	11 152	8 634
Achats d'approvisionnements stockés	-281	-476
Achats de prestations de services	0	0
Achats d'énergie à des tiers	-670	-794
Achats non stockés de matières et de fournitures	-150	-32
Rabais, remises, ristournes obtenus sur achats	0	0
Services extérieurs	-5 728	-1 837
Consommations de l'exercice en provenance de tiers	-6 828	-3 138
Valeur ajoutée	4 324	5 496
Impôts, taxes et versements assimilés	-479	-548
Charges de personnel	-1 654	-2 389
Subventions d'exploitation	0	0
Excédent brut d'exploitation	2 191	2 559
Dotations aux amortissements - immobilisations	-1 216	-1 262
Dotations aux amortissements - charges à répartir	-19	-18
Dotations aux provisions sur l'actif circulant	-4	-35
Dotations aux provisions pour risques et charges	-799	-799
Reprises sur amortissements et provisions	96	78
Transferts de charges et autres produits	50	155
Autres charges	-103	-419
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	196	259
Intérêts et différences négatives de change	-58	-157
Dotations aux amortissements et aux provisions	-4	-22
Produits financiers de participations	0	0
Produits financiers d'autres valeurs mobilières et de créances d'actif	0	27
Intérêts, produits divers et différences de change	15	94
Reprises sur provisions	3	23
Transfert de charges	0	0
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun	0	0
Résultat financier	-44	-35
Résultat courant	152	224
Charges exceptionnelles	0	-343
Dotations aux amortissements et provisions	0	-2
Produits exceptionnels	2	4
Reprises sur amortissements et provisions	6	357
Transferts de charges exceptionnelles	0	10
Résultat exceptionnel	8	27
RÉSULTAT BRUT DE L'EXERCICE	159	251
Impôts sur les sociétés	-65	-27
Rémunération de l'État	0	-106
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	94	118



Compléments d'information relatifs au bilan et au compte de résultat

Note 34. Bilan des Autres activités (en millions d'euros)

	31.12.2001			31.12.2000
	Montants bruts	Amortissements ou provisions	Montants nets	Montants nets
Immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Immobilisations corporelles - domaine propre	1	1	1	1
Immobilisations corporelles - domaine concédé	0	0	0	0
Immobilisations corporelles en-cours	0	0	0	0
Immobilisations incorporelles en-cours	0	0	0	0
Participations et créances rattachées	0	0	0	0
Titres immobilisés	0	0	0	0
Prêts et autres immobilisations financières	0	0	0	0
Sous-total - Actif immobilisé	1	1	1	1
Stocks et en-cours	0	0	0	0
Créances clients et comptes rattachés	-7	0	-7	0
Autres créances d'exploitation	21	0	21	58
VMP et instruments de trésorerie	0	0	0	0
Disponibilités	3	0	3	58
Sous-total - Actif circulant	17	0	17	115
Comptes de régularisation	0	0	0	0
Primes remboursement obligations	0	0	0	0
Écart de conversion actif	0	0	0	0
TOTAL ACTIF	18	1	17	116
			31.12.2001	31.12.2000
Capital			38	38
Prime de fusion			0	0
Écart de réévaluation			0	0
Réserves			-32	0
Résultat de l'exercice			-5	-32
Subventions d'investissement reçues			0	0
Provisions réglementées			0	0
Sous-total - Capitaux propres			1	6
Autres Fonds propres			0	0
Participations reçues sur immobilisations en-cours			0	0
Sous-total - Autres Fonds propres			0	0
Provisions pour risques			0	1
Provisions pour charges :				
- Renouvellement des immobilisations			0	0
- Provisions afférentes au cycle nucléaire			0	0
- Autres charges			0	0
Sous-total - Provisions risques et charges			0	1
Dettes financières			0	110
Fournisseurs et comptes rattachés			0	0
Dettes fiscales et sociales			2	-30
Autres dettes d'exploitation			13	22
Instruments de trésorerie			0	0
Produits constatés d'avance			0	5
Sous-total - Dettes et régularisations			16	108
Écarts de conversion passif			0	0
TOTAL PASSIF			17	116



Note 35. Compte de résultat des Autres activités (en millions d'euros)

	31.12.2001	31.12.2000
Ventes d'énergie	0	0
Accès aux réseaux	0	0
Autres produits	40	225
Chiffre d'affaires	40	225
Production stockée	0	0
Production immobilisée	0	0
Production de l'exercice	40	225
Achats d'approvisionnements stockés	0	0
Achats de prestations de services	0	0
Achats d'énergie à des tiers	0	0
Achats non stockés de matières et de fournitures	0	0
Rabais, remises, ristournes obtenus sur achats	0	0
Services extérieurs	-50	-272
Consommations de l'exercice en provenance de tiers	-50	-272
Valeur ajoutée	-9	-47
Impôts, taxes et versements assimilés	0	-4
Charges de personnel	-1	-10
Subventions d'exploitation	0	0
Excédent brut d'exploitation	-10	-60
Dotations aux amortissements - immobilisations	0	0
Dotations aux amortissements - charges à répartir	0	0
Dotations aux provisions sur l'actif circulant	0	0
Dotations aux provisions pour risques et charges	0	0
Reprises sur amortissements et provisions	1	1
Transferts de charges et autres produits	9	12
Autres charges	0	-12
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-1	-59
Intérêts et différences négatives de change	-5	-13
Dotations aux amortissements et aux provisions	0	0
Produits financiers de participations	0	0
Produits financiers d'autres valeurs mobilières et de créances d'actif	0	0
Intérêts, produits divers et différences de change	0	0
Reprises sur provisions	0	0
Transfert de charges	0	0
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun	0	0
Résultat financier	-5	-13
Résultat courant	-6	-72
Charges exceptionnelles	0	0
Dotations aux amortissements et provisions	0	0
Produits exceptionnels	0	0
Reprises sur amortissements et provisions	0	0
Transferts de charges exceptionnelles	0	0
Résultat exceptionnel	0	0
RÉSULTAT BRUT DE L'EXERCICE	-6	-72
Impôts sur les sociétés	1	19
Rémunération de l'État	0	20
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-5	-32



Compléments d'information relatifs au bilan et au compte de résultat

Note 36. Opérations réalisées avec les sociétés du Groupe EDF (supérieures ou égales à 40 M€)

L'article 25 de la loi du 10 février 2000 prévoit que les comptes dissociés précisent les opérations éventuellement réalisées avec des sociétés appartenant au même groupe.

En 2001, sont à retenir les opérations supérieures ou égales à 40 M€ réalisées avec les sociétés du Groupe EDF.

Il s'agit principalement de :

Produits

Sociétés	Nature d'opération	Montant en M€
EDF Trading	Ventes d'énergie	409
Électricité de Strasbourg	Ventes d'énergie	215
EnBW	Ventes d'énergie	131
SOFILO	Cessions immobilières	66
SAPAR	Produits financiers	64

Charges

Sociétés	Nature d'opération	Montant en M€
EDF Trading	Achats d'énergie	306
SEMOBIS	Achats d'énergie	75
SOCODEI	Autres achats	71
SOFILO	Autres achats	63
SOPROLIF	Locations et charges locatives	59
GGF	Locations et charges locatives	48
SOFILO	Cessions immobilières	89

Résolutions du conseil d'administration du 28 mars 2002

Après avoir pris acte de l'opinion exprimée par les Commissaires aux Comptes, le Conseil d'Administration arrête définitivement les comptes de l'exercice 2001, tels qu'ils lui sont présentés et constate un bénéfice de 881 015 638,56 euros et un report à nouveau de 126 853 102,51 euros : le bénéfice distribuable est arrêté à 1 007 868 741,07 euros.

Le Conseil d'Administration décide de proposer :

- le versement à l'Etat d'un dividende de 315 353 000 euros conformément au contrat de Groupe signé le 14 mars 2001,
- l'affectation en report à nouveau du solde du résultat net de l'exercice, soit 565 662 638,56 euros.



Rapport des Commissaires aux Comptes

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2001 sur :

- le contrôle des comptes annuels d'Électricité de France, établis en euros, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- les vérifications spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de nos contrôles, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes annuels

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels dans la limite des diligences définies dans le cadre d'un programme pluriannuel. Les normes de la profession applicables en France requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble.

Dans le cadre de notre programme pluriannuel qui s'appuie sur les travaux effectués par les corps de contrôle interne de l'Entreprise, notre examen direct du contrôle interne des unités comptables est limité. Nous estimons que nos contrôles, à l'exception de ce qui précède, fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Ainsi que précisé dans la note 25 de l'annexe, EDF, comme l'ensemble des entreprises des Industries Électriques et Gazières, a une obligation vis-à-vis du financement du régime de retraite des agents statutaires, pour assurer, dans le cadre de la réglementation actuelle, l'équilibre des charges annuelles. La note indique la contribution d'équilibre supportée actuellement par EDF et mentionne l'augmentation future de la masse des pensions relatives à l'ensemble des retraités des Industries Électriques et Gazières. Elle n'indique pas, en revanche, le montant total au 31 décembre 2001 de l'engagement d'EDF au titre du financement de ce régime pour les actifs et les inactifs.

Sous cette réserve et dans la limite des diligences effectuées, nous certifions que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'entreprise à la fin de cet exercice.

Par ailleurs, nous attirons votre attention sur les incertitudes suivantes :

1. Provisions liées à la production nucléaire

Comme mentionné dans nos rapports sur les comptes des exercices précédents, et malgré les changements de modalités de calcul de certaines provisions dont l'impact est indiqué en note 23 de l'annexe, des incertitudes continuent à affecter les évaluations sur lesquelles sont fondées les provisions liées à la production nucléaire (décrites en note 1-I de l'annexe).

1.1. Combustibles nucléaires et provisions correspondantes

Pour l'estimation de la provision pour le retraitement des combustibles nucléaires, EDF retenait jusqu'au 31 décembre 1999 le prix de base du contrat conclu en 1988 entre la société de retraitement et une société du secteur d'activité, revalorisé chaque année en fonction des indices contractuels.

Au 31 décembre 2000, compte tenu de l'évolution du contexte incluant la préparation du nouveau cadre contractuel, l'estimation du coût de retraitement a été révisée en appliquant, au prix de base du contrat de 1988, l'indice habituellement utilisé par EDF pour l'estimation de ses provisions, c'est-à-dire l'indice annuel des prix du PIB.



Au 31 décembre 2001, le coût de retraitement a été estimé en prenant en compte les dispositions du protocole d'accord signé le 30 août 2001 avec la Cogema.

- La provision pour le retraitement des combustibles est constituée sur cette base pour l'ensemble des combustibles irradiés, y compris pour ceux non couverts par le protocole. Les conséquences qui résulteraient d'une éventuelle révision du niveau de capacité de recyclage ou de choix techniques différents en matière de récupération de combustibles irradiés ne peuvent être évaluées à ce jour.
- L'estimation des coûts de reprise et de conditionnement des déchets anciens ainsi que de déconstruction des installations de retraitement a été révisée en 2001 en fonction des dispositions générales du protocole sus-visé. Cette évaluation repose sur des estimations à long terme qui résultent notamment d'hypothèses spécifiques prises par l'Entreprise pour le conditionnement des déchets.
- Pour l'évacuation et le stockage des déchets radioactifs à haute activité et à vie longue, compte tenu de l'impossibilité de préjuger des résultats des études et recherches en cours, les coûts d'évacuation et de stockage sont évalués sur la base de la dernière estimation financière de l'ANDRA datant de 1996 et d'une estimation des coûts d'investissement et d'exploitation d'un laboratoire.

1.2. Déconstruction des centrales nucléaires

- Centrales à réacteurs à eau pressurisée

En 1991, une étude du Ministère de l'Industrie et du Commerce a déterminé une estimation du coût de référence et confirmé les hypothèses de la Commission PEON datant de 1979 en évaluant les coûts de déconstruction à environ 15 % des coûts complets d'investissement. En l'absence de données réelles, EDF maintient cette estimation, en la revalorisant annuellement par application de l'indice des prix du PIB.

- Centrales de première génération

Jusqu'au 31 décembre 1999, la provision pour déconstruction des centrales nucléaires de première génération était constituée sur les mêmes bases que celles utilisées pour les centrales à réacteurs à eau pressurisée. À partir de 2000, compte tenu des retours d'expérience des chantiers de déconstruction en cours, EDF a estimé la provision pour déconstruction des centrales de première génération sur la base des coûts déjà engagés, ainsi que des premiers résultats d'études techniques et d'extrapolations.

1.3. Centrale Nucléaire de Creys-Malville

Comme indiqué en note 13 de l'annexe, la provision constituée au titre de la centrale de Creys-Malville est destinée à couvrir l'ensemble des coûts estimés à ce jour liés à la fermeture de la centrale. Cette évaluation est susceptible d'évoluer dans le futur, notamment en fonction des résultats des études techniques sur les modalités pratiques d'arrêt et de déconstruction.

2. Conséquences de l'ouverture du marché

Comme indiqué au paragraphe II des règles et méthodes comptables de l'annexe, la mise en œuvre de la loi du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du secteur public de l'électricité rend indispensable la définition précise du périmètre des réseaux de transport et de distribution. Les incidences éventuelles ne sont pas chiffrables à ce jour en l'absence d'un inventaire complet des immobilisations.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

À l'exception de l'incidence des faits exposés ci-dessus, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des commentaires figurant dans le chapitre "Résultats Financiers" inclus dans le rapport annuel.

Le 28 mars 2002

Les Commissaires aux Comptes

Mazars & Guérard

Guy Isimat-Mirin Jean-Louis Lebrun

ERNST & YOUNG Audit

Claire Nourry Patrick Gounelle

Électricité de France

22-30, avenue de Wagram - 75382 Paris Cedex 08 - France
www.edf.fr

Dépôt légal : ISSN en cours

Ce document a été imprimé sur du papier écologique



Direction Financière
Direction de la Communication

MAI 2002